



Mignaloux
la ville à la campagne
Beauvoir

CONSEIL MUNICIPAL

RAPPORT DE PRÉSENTATION ET COMPTE RENDU



Séance du 2 avril 2024

MAIRIE DE MIGNALOUX-BEAUVOIR

268 route de la Gare
86550 Mignaloux-Beauvoir
05 49 46 72 07

mairie@ville-mignaloux-beauvoir.fr

ville-mignaloux-beauvoir.fr

ORDRE DU JOUR
CONSEIL MUNICIPAL DU 2 AVRIL 2024

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal
 - 12 mars 2024
- Rendu-compte : /
- Informations diverses : /

	Délibérations	Pages
ADMINISTRATION GENERALE		
1	Avis projet VALECO	3
ENFANCE JEUNESSE		
2	ALSH : séjour à Paris – Modification de la délibération n° 20231207_NN_81	4 – 5
FINANCES		
3	Approbation du Compte de gestion dressé par le comptable public Annexe 1	6 2 – 38
4	Approbation du bilan des acquisitions et des cessions	7 – 8
5	Approbation du Compte Administratif 2023 Annexe 2	9 39 – 72
6	Compte Administratif 2023 : affectation du résultat	10
7	AP/CP : construction de l'école maternelle et aménagement du centre loisirs attenant	11 – 12
8	Budget Primitif 2024 : vote des taux d'imposition Annexe 3	13 73 – 89
9	Subventions 2024	14 – 15
10	Attribution d'un fonds de concours à Grand Poitiers pour la construction d'une buvette	16
11	Etat annuel des indemnités des élus	17 – 18
12	Adoption du Budget Primitif 2024	19 – 20
13	Convention EPSA Annexe 4	21 90 – 100
PERSONNEL		
14	Contrat de prévoyance : mandat au Centre de Gestion 86	22
15	Approbation du règlement des astreintes Annexe 5	23 – 24 101 – 108

ANNEXES		
1	Compte de Gestion dressé par le comptable public	2 – 38
2	Compte Administratif 2023 simplifié et note de synthèse	39 – 72
3	Budget Primitif 2024 et note de synthèse	73 – 89
4	Convention EPSA	90 – 100
5	Règlement des astreintes	101 – 108

Conseil Municipal du 2 avril 2024	Ordre de passage : 1	Identifiant N° 17
	Titre : Avis projet VALECO	
	Étudié par : /	
	Rapporté par : Christian NAU	
	Annexe : - /	

Le texte définitif sera transmis dans le délai légal des 5 jours francs de convocation.

Conseil Municipal du 2 avril 2024	Ordre de passage : 2	Identifiant N° 18
	Titre : ALSH : séjour à Paris – Modification de la délibération n° 20231207_NN_81	
	Étudié par : Commission enfance-jeunesse du 14 mars 2024	
	Rapporté par : Manuel ROULAUD	
	Annexe : - /	

Par délibération n° 20231207_NN_81 en date du 7 décembre 2023, vous avez autorisé la réalisation d'un séjour à Paris pour 14 enfants de l'ALSH accompagnés de 2 animateurs.

Par cette même délibération, vous avez adopté le budget prévisionnel correspondant ainsi que la grille tarifaire en fonction des quotients familiaux.

Pour rappel, le tarif du séjour par enfant s'élevait à 595 €.

Or, le budget initialement prévu a changé pour 2 raisons :

- le devis relatif au transport SNCF, estimé à 750 €, s'élève à 863 €,
- le directeur prévu comme accompagnateur ne peut être compté dans le taux d'encadrement.

Compte-tenu de cet élément, il convient donc de prévoir 3 accompagnateurs au lieu de 2 et de porter le nombre de participants à 13 enfants au lieu de 14.

Le coût supplémentaire dans cette nouvelle configuration est de 200 €, portant le prix de revient par enfant à 655 € au lieu de 595 €.

Vous trouverez ci-après le nouveau budget ainsi que la nouvelle grille tarifaire applicable aux familles.

Charges	Montant	Produits	Montant
Hébergement Repas midi/soir (11,20 € le repas/participants) Visites Transport sur place : - Taxe de séjour : 4 € par adultes 13 enfants : 429,80 € par enfants et 3 adultes (dont une gratuité pour un adulte) : 503,30 €	6.606,00	Participation famille au minimum qf 1 Ou Participation moyenne des familles (qf4) Ou Participation famille maximum qf 8	4.251,00 5.538,00 7.241,00
Transport SNCF (estimation)	863,00	Participation commune Maximum	4.263,80
Salaire chargé 2 animateurs BAFA 5 jours et 4 nuits (soit 7forfaits / animateur) Un forfait à 74.7 €/ jour et un demi forfait 37,35 €/nuit	1.045,80	OU participation moyenne commune OU participation commune minimum	2.976,80 1.273,80
Total des charges	8.514,80		
Soit par enfant	654,98 € par enfant Arrondi à 655€		
		Total des produits	8.514,80

Proposition de tarifs applicables aux familles

Tarifs familles					
QF	Part du prix moyen facturé aux familles	TARIF Appliqué	QF	Part du prix moyen facturé aux familles	TARIF Appliqué
QF1	50%	327	QF5	70%	458
QF2	55%	360	QF6	75%	491
QF3	60%	393	QF7	80%	524
QF4	65%	426	QF8	85%	557

Il vous est donc proposé :

- d'approuver le nouveau budget du séjour à Paris pour les enfants de l'ALSH,
- d'approuver la nouvelle grille tarifaire applicable en fonction des quotients familiaux,
- d'autoriser Madame la Maire ou toute autre personne dûment habilitée à signer tous documents relatifs à ce séjour.

Je vous demande de bien vouloir délibérer.

Conseil Municipal du 2 avril 2024	Ordre de passage : 3	Identifiant N° 19
	Titre : Approbation du Compte de Gestion dressé par le comptable public	
	Étudié par : Commission finances du 14 mars 2024	
	Rapporté par : Guy JUTTANT	
	Annexe : - N° 1	

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats, le compte de gestion dressé par le comptable public accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections du budget général,
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le conseil municipal déclare que le compte de gestion du budget général 2023 dressé par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Je vous demande de bien vouloir délibérer.

Conseil Municipal du 2 avril 2024		Ordre de passage : 4	Identifiant N° 20
	Titre :		
	Approbation du bilan des acquisitions et des cessions		
	Étudié par :		
	Commission finances du 14 mars 2024		
Rapporté par :			
Pascal SERVANTON			
Annexe :			
- /			

L'article 11 de la loi 95-127 du 08 février 1995 a introduit l'obligation pour les établissements publics de délibérer chaque année sur le bilan des acquisitions et cessions immobilières de l'établissement. Cette obligation est reprise pour les communes par l'article 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Ce bilan des acquisitions et cessions immobilières dont le détail suit, doit être annexé au Compte Administratif de la Commune.

ACQUISITION(S)

Localisation du terrain	Nature	Nom du vendeur	Prix et surface	Procédure	Date engagement collectivité	Affectation
NEANT						

CESSION(S)

Localisation du terrain	Nature	Nom de l'acheteur	Prix et surface	Procédure	Date engagement collectivité	Affectation
F1733 Lot 26	Bien Immobilier	M. SALIBA David	125.000€ 80 m ²	Acte notarié du 11/09/23	DCM du 28/03/2023	Logement
A963 Allée des cavaliers	Terrain	M. ARLAUD Tony et Mme KIEV Ly-Emilie	36ca 540,00€ 36 m ²	Acte notarié du 12/09/23	DCM du 17/05/22 et 29/03/23	Terrain
F1733 Lot 28	Bien immobilier	SCI NO2B	120.000€ 80 m ²	Acte notarié du 14/09/23	DCM du 14/03/2023	Local commercial

Pour parfaite information, l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine (EPFNA) a cédé à la SEP, pour le compte de la commune de Mignaloux-Beauvoir, la propriété dite « Maison Bernaudeau », sise Route de la Gare, cadastrée section F n° 533 et 534 de contenance respective de 3.014 m² et 361 m².

Le bilan de cette cession est le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Etudes générales et stratégiques	0.00 €	Produits réels de cession	246.401,79 €
Maîtrise foncière	243.326,64 €	Subventions	0.00 €
Travaux	0.00 €	Produits de gestion (loyers)	0.00 €
Frais de gestion	4.264,52 €	Subvention de minoration EPFNA	0.00 €
		Subvention de minoration Foncière SRU	0.00 €
TOTAL	247.591,16 €	TOTAL	246.401,79 €
SOLDE FINANCIER		1.189,37 €	

En conséquence, il vous est proposé :

- **d'approuver le bilan 2023 des acquisitions et cessions.**

Conseil Municipal du 2 avril 2024		Ordre de passage : 5	Identifiant N° 21
	Titre :		
	Approbation du Compte Administratif 2023		
	Étudié par :		
	Commission finances du 14 mars 2024		
Rapporté par :			
Thierry GUILLOT			
Annexe :			
- N° 2			

VU l'article L. 2121-31 du CGCT disposant que « *le conseil municipal arrête le compte administratif qui lui est annuellement présenté par le maire* »,

Cet article est complété par l'article L. 2121-14 du même code qui prévoit que *le conseil municipal est présidé par le maire et, à défaut, par celui qui le remplace. Dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote.* »

Il vous est proposé d'élire président : _____

M. _____ présente la note de synthèse du CA 2023, résumée ci-dessous :

<i>En euros</i>	<i>Section de fonctionnement</i>	<i>Section d'investissement</i>	<i>Total</i>
Recettes	5.294.574,61	3.294.687,90	8.589.262,51
Dépenses	4.651.837,70	2.861.792,37	7.513.630,07
Résultat de l'exercice	642.736,91	432.895,53	1.075.632,44
Déficit reporté		- 375.068,48	
Excédent reporté	940.848,67		
Résultat clôture	1.583.585,58	57.827,05	

Le résultat cumulé de la section de fonctionnement de l'exercice 2023 s'élève à : 1.583.585,58 €
Le résultat cumulé de la section d'investissement est de : 57.827,05 €.

Compte tenu des **restes à réaliser** à la section d'investissement :

- Recettes : 35.652,90 €
- Dépenses : 245.281,79 €
Soit un Total de RAR : - 209.628,89 €

Le besoin de **financement net** de la section d'investissement s'élève à : 151.801,84 €

Il est le résultat de l'excédent de clôture et des RAR de la section d'investissement
(+ 57.827,05 – 209.628,89 = - 151.801,84 €)

(Madame la Maire doit sortir de la salle au moment du vote du Compte Administratif)

Je vous demande de bien vouloir approuver le compte administratif 2023.

Conseil Municipal du 2 avril 2024		Ordre de passage : 6	Identifiant N° 22
	Titre :		
	Compte Administratif 2023 : affectation du résultat		
	Étudié par : Commission finances du 14 mars 2024		
	Rapporté par : Thierry GUILLOT		
Annexe : - /			

Le résultat de la section de fonctionnement à affecter présente un excédent de 1.583.585,58 €.

La comptabilité M57 prévoit que cet excédent de fonctionnement doit être en priorité affecté à la couverture du besoin de financement net de la section d'investissement.

Pour ce faire, il est nécessaire d'affecter à minima en recettes budgétaires **au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » du budget 2024 la somme de 151.801,84 €**, représentant le besoin de financement de la section d'investissement.

Cette somme est le résultat :

- de l'excédent de clôture 2023 de la section d'investissement (soit 57.827,05 €),
- du résultat des Restes A Réaliser (RAR) 2023 (soit - 209.628,89 €).

Le solde de l'excédent net à reporter en section de fonctionnement du BP 2024, **au compte 002 « excédent antérieur reporté » est de 1.431.783,74 €**

Il est égal à l'opération suivante : résultat de l'exercice 2023 - besoin de financement net de la section d'investissement (soit 1.583.585,58 € - 151.801,84 € = 1.431.783,74 €).

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- **de procéder à l'affectation des résultats comme suit :**

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes R 002 : excédent reporté 1.431.783,74 €	Dépenses D 001 : Solde d'exécution N-1 : 57.827,05 €	Recettes R 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé 151.801,84 €

Je vous demande de bien vouloir délibérer.

Conseil Municipal du 2 avril 2024		Ordre de passage : 7	Identifiant N° 23
	Titre :		
	AP/CP : construction de l'école maternelle et aménagement du centre de loisirs attenant		
	Étudié par :		
	Commission finances du 14 mars 2024		
Rapporté par :			
Thierry GUILLOT			
Annexe :			
- /			

Par délibération du 17 décembre 2019, le conseil municipal a adopté une autorisation de programme (AP) pour l'opération intitulée « Réorganisation des pôles éducatifs ». Cette autorisation de programme avait été arrêtée à 650 000 €. Elle concernait les études seulement.

Rappel du mécanisme des AP/CP :

Les autorisations de programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être modifiées.

Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

Cette AP/CP concerne la construction du nouveau pôle scolaire maternel, substantiellement modifiée dans sa forme initiale.

Par délibération en date du 15 mars 2022, le conseil municipal a approuvé le nouveau plan de financement validant la construction d'une première phase de cette opération et sa mutualisation avec le centre de loisirs attenant.

Le montant prévisionnel pour l'ensemble de l'opération reporté dans la PPI était en 2022 de 4.500.000 € TTC.

Aussi, vu l'état des réalisations depuis 2019 et l'avancement du projet, il convient d'ajuster l'échéancier prévisionnel des crédits de paiements.

Cet ajustement prend en compte notamment :

Pour les dépenses :

- le résultat de la consultation des entreprises effectuée en janvier 2023 (différence de 10% avec les estimations de maîtrise d'œuvre)
- les études complémentaires ou travaux non inclus dans les marchés de construction (raccordement au réseau électrique, test d'étanchéité du bâtiment...)
- les révisions de prix depuis la conclusion des marchés...

Pour les recettes :

- un réajustement des recettes prenant en compte toutes les notifications des subventions à percevoir.

Il vous est donc proposé :

- **de dire que l'autorisation de programme pour cette opération est fixée à 4 750 000 €,**
- **de dire qu'à compter de 2024, le nouvel échéancier des crédits de paiements serait le suivant et qu'il pourrait être modifié, si nécessaire, dans la limite des crédits votés :**

	<i>CP 2019 réalisés</i>	<i>CP 2020 réalisés</i>	<i>CP 2021 réalisés</i>	CP 2022 réalisés	CP 2023 réalisés	CP 2024	CP 2025	TOTAL AP
Dépenses crédits de paiements	8.915,16 €	120.773,99 €	165.663,94 €	154.780,73 €	1.730.076,90 €	2.400.000,00 €	169.789,28 €	4.750.000,00 €
Recettes subventions	0,00 €	0,00 €	15.511,67 €	34.488,33 €	345.251,52 €	510.000,00 €	192.060,28 €	1.097.311,80 €
Recettes (Emprunt- autofinance ment)	8.915,16 €	120.773,99 €	150.152,27 €	120.292,40 €	1.384.825,38 €	1.890.000,00 €	- 22.271,00 €	3.652.688,20 €

- **de dire que le montant total des dépenses de l'autorisation de programme sera financé selon le tableau ci-dessus,**
- **de dire que la situation de l'autorisation de programme/crédits de paiements est présentée en annexe du Budget primitif et du compte administratif,**
- **de dire que le solde des crédits non consommés des crédits de paiements annuels sera reporté sur le montant des crédits de paiements de l'exercice suivant,**
- **d'autoriser Madame la Maire à liquider et mandater les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans l'autorisation de programme votée sur des exercices antérieurs jusqu'à l'adoption du budget primitif dans la limite des crédits de paiements prévus au titre de l'exercice,**
- **d'autoriser Madame la Maire à effectuer toutes les démarches et formalités nécessaires.**

Je vous demande de bien vouloir délibérer.

Conseil Municipal du 2 avril 2024		Ordre de passage : 8	Identifiant N° 24
	Titre :		
	Budget Primitif 2024 : vote des taux d'imposition		
	Étudié par :		
	Commission finances du 14 mars 2024		
Rapporté par :			
Thierry GUILLOT			
Annexe :			
- /			

Il est rappelé que la loi de finances pour 2024 augmente les bases forfaitairement de 3,9 % (coefficient de revalorisation des bases = 1,039).

Pour information, ce coefficient correspond à la variation constatée entre l'indice des prix à la consommation (hors tabac) du mois de novembre d'une année N (2023) et celui de l'année précédente N-1 (2022).

Pour rappel, le vote des taux en 2023 a été le suivant :

Taux foncier bâti =	39,49 %
Taux foncier non bâti =	51,12 %
Taux taxe d'habitation =	15,10 % (RAPPEL : applicable sur les résidences secondaires uniquement)

En conséquence, et suite au débat d'orientations budgétaires du 12 mars 2024, **il est proposé :**

- **d'augmenter le taux de la taxe applicable sur le foncier bâti de 1 %,**
- **de laisser inchangé le taux sur le foncier non bâti et le taux de la taxe d'habitation.**

Les nouveaux taux applicables en 2024 seraient donc les suivants :

	Taux applicables en 2023	Augmentation de 1 %	Proposition de taux 2024
Taux taxe foncier bâti 2023	39,49 %	+ 0,40	39,89 %
Taux taxe foncier non bâti 2023	51,12%	/	51,12 %
Taux taxe d'habitation 2023	15,10 %	/	15,10 %

Je vous demande de bien vouloir en délibérer.

Conseil Municipal du 2 avril 2024		Ordre de passage : 9	Identifiant N° 25
	Titre :		
	Subventions 2024		
	Étudié par :		
	Commission finances du 14 mars 2024		
Rapporté par :			
François-Xavier BERTHOMIER			
Annexe :			
- /			

La commune soutient les associations locales qui contribuent au développement culturel, sportif, social, économique, humanitaire. Elles créent du lien social et contribuent au mieux-être des habitants. Par ailleurs, la commune soutient également des associations hors commune, d'intérêt général et communal.

La commune participe à divers organismes qui présentent un intérêt communal. La ligne de conduite est la reconduction des subventions dans la limite de leur montant de 2023.

Par ailleurs, la commune attribue une subvention pour le fonctionnement de son Centre Communal d'Action Sociale

Il vous est proposé :

a) de verser les subventions suivantes à l'article 6574 du budget communal dans les conditions suivantes :

DENOMINATION	Pm 2023	PROPOSITIONS 2024
ACMB	500 €	500 €
ACCA (Chasse)	260 €	260 €
ALPHA TROIS	450 €	450 €
APE - Association de parents d'élèves	950 €	1 000 €
ASM FOOT	7.500 €	7.500 €
ASM GYM	450 €	500 €
ASM TENNIS	1 500 €	1 500 €
CENTRAL PARC	150 €	150 €
CREA COUTURE	240 €	240 €
CROC'ART	250 € + 250 € exceptionnel (1)	250 €
CROC'S PASSION	150 €	150 €
DECAPE	150 €	150 €
DE FIL EN AIGUILLE	200 €	200 €
EQUIPAIX	150 €	150 €
FOULEES (Les)°	/	500 €
Hand Ball Club MB	5.000 €	4.000 € + 1.000 € (3)
JAD Mignaloux-Beauvoir	470 €	470 €

Loisirs Animations Mignaloux-Beauvoir	3.400 €	3.400 €
L'Amicale de l'énergie solaire	300 €	300 €
Objectifs jumelages	2.379 €	2.450 € (4)
TWIRLING Mignaloux	275 € + 75 € exceptionnel (2)	275 € + 75 € (5)
VIET VO DAO	400 €	400 €
Ambassadeur handisport (délibération du 04 juillet 2012 renouvelée)	1.000 €	1.000 € + 500 € (6)

Rappel 2023 :

- (1) Croq'Art : subvention exceptionnelle de 250 € pour l'organisation d'un salon,
- (2) Twirling Mignaloux : subvention exceptionnelle de 75 € en 2023 pour l'organisation d'une rencontre de Twirling.

2024 :

- (3) HBCMB : 4.000 € + 1.000 € exceptionnel si maintien des seniors filles en pré nationale,
- (4) Objectifs jumelages : subvention de 0,457347 €/habitant (5.357 hab en 2024)
- (5) Twirling Mignaloux : 275 € + 75 € exceptionnel
- (6) Ambassadeur handisport : 1.000 € + 500 € exceptionnel en cas de qualification aux JO 2024.

Associations hors commune :

Dénomination	PM 2023	Proposition 2024
AFM Téléthon	100 €	100 €
ASSHAV (Asso. Sportive et Sociales des Handicapés et Adhérents Valides)		100 €
Association départementale sécheresse 86	80 €	80 €
Croqueurs de pommes	100 €	100 €
Ligue enseignement (FOL Vienne)	120 €	120 €
Prévention routière	50 €	50 €
Société protectrice des animaux (SPA)	260€	260 €
Un hôpital pour les enfants	150 €	150 €

Autres subventions :

Conservatoire Botanique National Sud dont la commune est membre. La participation annuelle se fait sur appel de fonds, conformément aux statuts de ce syndicat mixte :

- 1.355 € au titre de 2024 (identique à 2023) – article 65568 du budget communal.

Participation au CCAS de Mignaloux-Beauvoir à l'article 657363 du budget communal pour la somme de :

- 6.500 €

Subventions au titre des affaires scolaires article 65748 du budget communal :

- Coopérative scolaire Ecole maternelle de Mignaloux-Beauvoir : 1.310 €.
- Collectif Ecole élémentaire de Mignaloux-Beauvoir : 3.200 €

Participation au CASC au titre des œuvres sociales du personnel communal à l'article 6474 pour la somme de : 6.340 € (idem 2023).

Je vous demande de bien vouloir délibérer.

Conseil Municipal du 2 avril 2024	Ordre de passage : 10	Identifiant N° 26
	Titre : Attribution d'un fonds de concours à Grand Poitiers pour la construction d'une buvette	
	Étudié par : Commission finances du 14 mars 2024	
	Rapporté par : François-Xavier BERTHOMIER	
	Annexe : - /	

Les dispositions de l'article L.5215-26 du Code Général des Collectivités Territoriales permettent à une commune membre d'une communauté urbaine de verser à celle-ci un fonds de concours pour contribuer à la réalisation ou au fonctionnement d'un équipement.

Grand Poitiers, dans le cadre de sa compétence sportive, prend financièrement en charge la construction à Mignaloux-Beauvoir d'un complexe vestiaires/sanitaires/infirmierie et tribunes au stade de football situé route de la Gare.

Pour compléter cet équipement la construction d'une buvette (25 m²) a été prévue dans la consultation à engager, mais celle-ci n'est pas prise en charge par Grand Poitiers, les buvettes n'entrant pas dans le champ de compétences de Grand Poitiers.

Il est donc nécessaire que la commune verse un fonds de concours.

Il vous est donc proposé :

- d'approuver le versement de ce fonds de concours à Grand Poitiers Communauté Urbaine pour l'année 2024, d'un montant de 59.400 €,
- de dire que les crédits sont ouverts au compte 2041512 du budget 2024.

Je vous demande de bien vouloir délibérer.

Conseil Municipal du 2 avril 2024		Ordre de passage : 11	Identifiant N° 27
	Titre :		
	Etat annuel des indemnités des élus		
	Étudié par :		
	Commission finances du 14 mars 2024		
Rapporté par :			
Christian NAU			
Annexe :			
- /			

Dans le but d'instaurer des mesures de transparence applicables respectivement aux élus des communes, des départements, des régions et des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, la loi du 27 décembre 2019 dans ses articles 92 dernier alinéa et 93 relative à l'Engagement et à la Proximité, codifiées dans le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) a instauré l'obligation d'établir chaque année, avant l'examen du budget, un état présentant l'ensemble des indemnités dont bénéficient l'ensemble des élus siégeant au sein de leur conseil.

Ainsi, l'article L.2123-24-11 du CGCT précise que :

« Chaque année les communes établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées en leur sein et au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VIII de la cinquième partie ou de toute société mentionnée au livre V de la première partie ou filiale d'une de ces sociétés. Cet état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune. »

La nature des indemnités concernées sont celles afférentes à l'exercice de « tout mandat » ou de « toute fonction ».

Cette notion recouvre :

- l'ensemble des mandats et fonctions exercés non seulement au sein des communes, départements, régions et établissements à fiscalité propre mais également ceux au sein de tout syndicat ;
- les mandats et fonctions exercés au sein de toute société mentionnée au livre V de la première partie du CGCT, que sont les sociétés d'économie mixte ou les sociétés publiques locales, ou leurs filiales à toutes les deux.

Soit, toutes les sommes perçues par les élus au titre de leurs mandats et fonctions, au titre d'un exercice, doivent y être mentionnées et ce même si elles n'ont pas formellement l'intitulé « indemnités ».

Concernant le formalisme lié à la présentation de cet état, il n'y a pas de contrainte formelle hormis la mention des montants en euros bruts avant toute retenue fiscale ou sociale. Il est recommandé d'indiquer les mandats par mandat ou par fonction, de manière nominative pour une pleine visibilité des indemnités allouées. Cet état doit être communiqué à l'ensemble des membres du Conseil Municipal avant l'examen du budget pour l'exercice suivant. Cet état ne fait pas l'objet d'un vote.

Ainsi pour 2023, l'état annuel présentant l'ensemble des indemnités brutes de toutes natures dont bénéficient les élus siégeant au sein du Conseil Municipal de Mignaloux-Beauvoir est le suivant :

ÉTAT ANNUEL DES INDEMNITÉS DES ÉLUS - 2023		
NOM – Prénom	FONCTION	MONTANT ANNUEL (en euros brut)
COINEAU Dany	Maire	26.024,46
NAU Christian	Adjoint au Maire	10.142,46
SZTAL-KUTAS Catherine	Adjointe au Maire	6.592,68
GUILLOT Thierry	Adjoint au Maire	6.592,68
KEMDJI Sophie	Adjointe au Maire	6.592,68
BERTHOMIER François-Xavier	Adjoint au Maire	6.592,68
DUJARDIN Françoise	Adjointe au Maire	1.290,54
SERVANTON Pascal	Adjoint au Maire	6.592,68
BOUCHET Murielle	Adjointe au Maire	6.592,68
ROULAUD Manuel	Conseiller municipal délégué	4.817,64
BRIAND Jessica	Conseillère municipale déléguée	4.817,64
BONNEL Michel	Conseiller municipal délégué	4.817,64
FLAMEC Valérie	Conseillère municipale déléguée	4.817,64
JUTTANT Guy	Conseiller municipal délégué	4.817,64
BOURGEON Catherine	Conseillère municipale déléguée	4.817,64
MARIE Stéphane	Conseiller municipal délégué	3.318,10
PORTEJOIE Marinette	Conseillère municipale	1.014,24
KAZMIERCZAK Matthieu	Conseiller municipal	1.014,24
BRUNETEAU Sylvie	Conseillère municipale	1.014,24
NAPPORN Teko	Conseiller municipal	1.014,24
BECOT Sarah	Conseillère municipale	1.014,24
RULLIER Mathieu	Conseiller municipal	1.014,24
THUBERT Cindy	Conseillère municipale	1.014,24
BLOT Philippe	Conseiller municipal	1.014,24
ROUGER Elise	Conseillère municipale	1.014,24
BIGEAU Céline	Conseillère municipale	1.014,24

Il vous est proposé :

- **de prendre connaissance de l'état annuel de l'ensemble des indemnités de toutes natures perçues par les élus siégeant au sein du Conseil Municipal de Mignaloux-Beauvoir.**

Conseil Municipal du 2 avril 2024		Ordre de passage : 12	Identifiant N° 28
	Titre :		
	Adoption du Budget Primitif 2024		
	Étudié par :		
	Commission finances du 14 mars 2024		
Rapporté par :			
Thierry GUILLOT			
Annexe :			
- N° 3			

Le budget est présenté en fonction des grands principes qui régissent le droit public financier et notamment les règles d'équilibre et d'universalité.

L'équilibre financier s'apprécie section par section et signifie que les dépenses sont égales aux recettes. Pour être équilibré, le budget doit être sincère, toutes les dépenses obligatoires et toutes les recettes doivent y figurer.

Par ailleurs, le remboursement du capital de la dette chaque année doit être couvert par des ressources propres.

Le principe d'universalité implique la non-compensation entre les dépenses et les recettes et la règle de non affectation des recettes à des dépenses déterminées.

Le budget primitif 2024 se présente ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le budget général s'équilibre en dépenses et en recettes à 6.356.113,74 €

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 4.467.000,00 € et les opérations d'ordre à 1.889.113.74 €.

Les recettes réelles de fonctionnement hors report antérieur s'élèvent à 4.674.330,00 € auxquelles s'ajoutent 1.431.783,74 € d'excédent antérieur reporté et 250.000 € d'opérations d'ordre.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Le budget général s'équilibre en dépenses et en recettes à 4.479.664,53 € avec reprise du solde de l'exercice antérieur et des restes à réaliser à fin 2023.

Les recettes de la section d'investissement couvrent les dépenses d'investissement :

- Excédent de fonctionnement capitalisé (1068)	151.801,84 €
- FCTVA :	325.069,00 €
- Taxe d'aménagement :	20.000,00 €
- Emprunt :	1.400.000,00 €
- Subventions :	550.200,00 €
- Virement section de fonctionnement :	1.469.113,74 €
- Excédent d'investissement reporté :	57.827,05 €
- Restes à réaliser 2023 :	35.652,90 €
- Opérations d'ordre et patrimoniales	470.000,00 €
TOTAL	4.479.664,53 €

Pour financer :

- Le programme d'investissements 2024 :	895.971,74 €
- La construction de l'école maternelle :	2.400.000,00 €
- Le remboursement du capital de la dette :	320.000,00 €
- L'attribution de compensation à Grand Poitiers :	208.411,00 €
- Le versement pour logements sociaux :	50.000,00 €
- Le versement d'un fonds de concours à GP :	60.000,00 €
- Les restes à réaliser 2023 :	245.281,79 €
- Opérations d'ordre :	300.000,00 €
TOTAL	4.479.664,53 €

Je vous demande de bien vouloir délibérer.

Conseil Municipal du 2 avril 2024		Ordre de passage : 13	Identifiant N° 29
	Titre :		
	Convention EPSA		
	Étudié par :		
	Commission finances du 14 mars 2024		
Rapporté par :			
Thierry GUILLOT			
Annexe :			
- N° 4			

L'EPSA est un cabinet privé capable d'accompagner les collectivités dans la recherche et l'optimisation des financements de projet. Les objectifs de cet accompagnement seraient :

- d'atteindre un pourcentage optimal de financement sur les aides et subventions notamment auprès des fonds européens et régionaux,
- mieux anticiper les appels à projets et être en capacité d'y répondre rapidement en cohérence avec les projets du mandat...
-

La proposition de mission est basée sur un modèle de rémunération du prestataire dit « au succès », le prestataire se rémunérant sur la base des subventions notifiées à la collectivité en fonction des tranches suivantes :

- jusqu'à 80.000 € d'aides : 18 %,
- de 80.001 à 300.000 € = 15 %,
- de 300.001 € à 1.000.000 € = 8%,
- + de 1.000.000 € : 5%.

Exemple : Pour une aide obtenue de 200.000 €, la rémunération du cabinet sera de

- Rémunération de 18% x 80.000€ = 14.400 €
- Rémunération de 15 % x 120.000 € = 18.000 € soit une rémunération globale de 32.400 €.

La rémunération couvre l'ensemble de la mission suivante :

- identification des dispositifs en fonction des projets,
- proposition de stratégie d'acquisition listant les différentes aides et subvention éligibles aux projets,
- le montage des dossiers,
- la valorisation du projet auprès des guichets de financement,
- la relance jusqu'au déblocage des fonds.

Ne sont pas inclus dans ce dispositif les mécanismes d'aides et subventions connus et maîtrisés par la collectivité (DETR, DSIL, CAF, ...)

Le contrat avec l'EPSA serait conclu pour l'année N (année de signature de la convention), N+1 et N+2 afin que la collectivité puisse bénéficier du suivi et des nouvelles optimisations possibles d'aides liées à ce type de prestations (renouvellement par tacite reconduction pour 1 an sauf dénonciation par l'une des parties au plus tard 3 mois avant le 31 décembre de la dernière année civile concernée par L + RAR).

Il vous est proposé :

- **de valider la convention jointe en annexe avec l'EPSA,**
- **d'autoriser Madame la Maire ou toute autre personne dûment habilitée à signer tous documents à intervenir.**

Je vous demande de bien vouloir délibérer.

Conseil Municipal du 2 avril 2024		Ordre de passage : 14	Identifiant N° 30
	Titre :		
	Contrat de prévoyance : mandat au Centre de Gestion 86		
	Étudié par :		
	Commission du personnel du 5 février 2024		
Rapporté par :			
Marinette PORTEJOIE			
Annexe :			
- /			

La Maire rappelle au Conseil que la réforme de la protection sociale complémentaire rend obligatoire la participation financière des employeurs publics au financement des garanties couvrant le risque prévoyance de leurs agents à compter du 1^{er} janvier 2025.

Les garanties de protection sociale complémentaire, communément appelées prévoyance, sont destinées à couvrir les risques d'incapacité de travail, d'invalidité, d'inaptitude ou de décès.

Aux termes de l'article L.827-7 du Code Général de la Fonction Publique, les centres de gestion concluent une convention de participation pour le compte des collectivités et établissements de leur ressort qui le demandent.

Par conséquent, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vienne lance en 2024 une procédure de marché public afin de conclure une convention de participation dans le domaine de la prévoyance. Il propose aux communes et établissements publics intéressés de se joindre à cette procédure en lui donnant mandat par la présente délibération.

Le Centre de Gestion de la Vienne proposera une convention de participation à adhésion facultative dans le domaine de la prévoyance pour un début d'exécution du marché au 1^{er} janvier 2025.

Les garanties et les taux de cotisation obtenus seront présentés aux collectivités ayant donné mandat qui seront amenées à les présenter à leur organe délibérant et à déterminer les taux de participation.

Il vous est donc proposé :

- **de décider de se joindre à la convention de participation dans le domaine de la prévoyance que le Centre de Gestion de la Vienne prévoit de conclure conformément à l'article 25-1 de l'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021,**
- **de donner mandat au Centre de Gestion de la Vienne pour lancer la consultation nécessaire à la conclusion de la convention de participation,**
- **d'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir dans ce dossier.**

Je vous demande de bien vouloir délibérer.

Conseil Municipal du 2 avril 2024		Ordre de passage : 15	Identifiant N° 31
	Titre :		
	Approbation du règlement des astreintes		
	Étudié par :		
	Commission du personnel du 5 février 2024		
Rapporté par :			
Christian NAU			
Annexe :			
- N° 5			

La nature de certaines activités municipales nécessite de pouvoir recourir à tout moment à des agents qui doivent intervenir dans l'urgence du fait :

- de leur rôle hiérarchique, prise de décisions,
- de leurs compétences techniques, intervention pour rétablir le bon fonctionnement d'installations dont l'interruption aurait un impact conséquent sur la continuité du service à l'utilisateur.

Cette obligation impose à la collectivité de mettre en œuvre un plan d'astreintes en vue d'assurer une mise en sécurité de l'événement ou de la situation.

A ce titre, le 15 décembre 2015, le Conseil municipal avait délibéré la mise en place des astreintes, mais sans cadrer l'organisation des astreintes dans un règlement.

La commission du personnel en date du 5 février 2024, a souhaité également que soit modifié certaines modalités des astreintes actuelles en intégrant :

- une astreinte même pendant les vacances d'été : l'astreinte en juillet/août avait été exclue au départ suite aux difficultés pouvant résulter du nombre d'agents placés en congé, de la fermeture estivale des salles municipales, étant précisé que l'astreinte pouvait être activée si une manifestation – publique ou privée- avait lieu pendant cette période,
- l'utilisation possible d'un véhicule de service pour l'agent en astreinte (demande des agents du service techniques).

Le présent règlement a pour objet de fixer les conditions d'organisation et de fonctionnement de chaque astreinte et leur coordination.

Pour rappel, une période d'astreinte s'entend comme une période pendant laquelle l'agent, sans être à la disposition permanente et immédiate de son employeur, a l'obligation de demeurer à son domicile ou à proximité afin d'être en mesure d'intervenir pour effectuer un travail au service de l'administration.

Il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer les cas dans lesquels il est possible de recourir aux astreintes, les modalités de leur organisation et la liste des emplois concernés.

Il vous est proposé :

- **de valider la mise en place du règlement des astreintes pour les agents de la filière technique,**
- **d'instaurer le nouveau régime d'astreintes selon la réglementation en vigueur,**
- **d'autoriser l'utilisation possible d'un véhicule de service pour l'agent d'astreinte.**

Je vous demande de bien vouloir délibérer.

ANNEXES

		PAGES
- Annexe 1	Compte de Gestion dressé par le comptable public	2 – 38
- Annexe 2	Compte Administratif 2023 simplifié et note de synthèse	39 – 72
- Annexe 3	Budget Primitif 2024 et note de synthèse	73 – 89
- Annexe 4	Convention EPSA	90 – 100
- Annexe 5	Règlement des astreintes	101 – 108

ANNEXE 1 – Compte de Gestion dresse par le comptable public

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
SGC POITIERS
N° CODICOM 086016
Date Edition : 31/01/2024
Compte : DEFINITIF

IDENTIFIANT BUDGET 20700
N° de SIBET 21860157300015

MIGNALOUX-BEAUVOIR - BUDGET PRINCIPAL

COMPTE DE GESTION EXERCICE 2023

PRÉSENTÉ À
La Chambre régionale des Comptes

PAR LE(S) COMPTABLE(S)
MME ANNE SARTT
Mme REGINE PARCHEMIN

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION
DU 01/01/2023 AU 03/04/2023
DU 04/04/2023 AU 31/01/2024

Population 5209
Nomenclature M57
Voté par Nature avec ref. fonct.

SOMMAIRE

Le Compte de Gestion sur Chiffres

1ERE PARTIE : Situation patrimoniale	3
1 Bilan synthétique	Etat I-1 4
2 Bilan	Etat I-2 5
2.1 Bilan Actif	
2.2 Bilan Passif	
3 Compte de résultat synthétique	Etat I-3 9
4 Compte de résultat	Etat I-4 11
5 Annexe	13
Etats des opérations pour compte de tiers	Etat I-5 14
2EME PARTIE : Exécution budgétaire	16
1 Résultats budgétaires de l'exercice	Etat II-1 17
2 Résultats d'exécution	Etat II-2 18
3 Etat de consommation des crédits	Etat II-3 19
4 Etat de réalisation des opérations	Etat II-4 23
3EME PARTIE : Comptabilité des deniers et valeurs	33
1 Balance des comptes	Etat III-1 34
2 Situation des valeurs inactives	Etat III-2 63

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 086016

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC POITIERS

ETABLISSEMENT : MIGNALOUX-BEAUVOIR -
ETAT : I-1 -

BILAN SYNTHETIQUE
(En Milliers d'Euros)

20700 - MIGNALOUX-BEAUVOIR -

Exercice 2023

ACTIF NET (1)	Total	FONDS PROPRES ET PASSIF	Total
ACTIF IMMOBILISE		FONDS PROPRES	
Immobilisations incorporelles (nettes)		Apports et subventions d'investissement	12 161,62
Subventions d'investissement versées	971,21	Neutralisations et régularisations	-294,76
Autres immobilisations incorporelles	71,16	Réserves	10 600,75
Immobilisations corporelles (nettes)		Report à nouveau	940,85
Terrains	658,05	Résultat de l'exercice	542,74
Constructions	13 152,97	Droits du concédant, de l'affermant, de l'affectant et du remettant	
Réseaux et installations de voirie	7 066,40	TOTAL FONDS PROPRES (I)	24 651,20
Réseaux divers	630,21	PASSIF	
Installations techniques, agencements et matériel	120,59	TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)	
Immobilisations mises en concessions ou affermées autres	476,44	DETTES FINANCIERES	
Immobilisations corporelles en cours	2 208,48	Emprunts obligataires	
Droits de retour relatifs aux biens mis à disposition ou affectés	45,17	Emprunts souscrits auprès des établissements de crédit	2 712,96
Immobilisations financières (nettes)	3,03	Dettes financières et autres emprunts	2,86
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (I)	25 717,31	TOTAL DETTES FINANCIERES (2)	2 715,83
ACTIF CIRCULANT		DETTES NON FINANCIERES	
Stocks		Dettes fournisseurs et comptes rattachés	171,63
Créances	127,76	Autres dettes non financières	13,95
Charges constatées d'avance	3,56	Produits constatés d'avance	
Trésorerie	1 706,27	TOTAL DETTES NON FINANCIERES (3)	185,58
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	1 835,56	TOTAL TRÉSORERIE (4)	
Comptes de régularisation (III)		TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)	2 901,40
Ecart de conversion actif (IV)		Comptes de régularisation (III)	0,26
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	27 552,87	Ecart de conversion passif (IV)	
		TOTAL GÉNÉRAL (I + II+III+IV)	27 552,87

(1) Déduction faite des amortissements et dépréciations

BILAN (en Euros)

20700 - MIGNALOUX-BEAUVOIR -

Exercice 2023

ACTIF	NOTE	Exercice 2023		Exercice 2022	
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISÉ					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Subventions d'investissement versées		1 151 190,00	179 983,37	971 206,63	1 018 956,91
Autres immobilisations incorporelles		145 260,65	74 100,90	71 159,75	165 249,82
Immobilisations incorporelles en cours					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains		1 015 523,75	56 449,59	959 074,17	957 426,90
Constructions		13 421 854,13	268 925,85	13 152 928,28	13 249 972,48
Réseaux et installations de voirie		7 222 504,57	156 104,28	7 066 400,29	7 047 335,99
Réseaux divers		637 400,65	7 137,89	630 262,76	631 861,84
Installations techniques, agencements et matériel		311 259,67	181 665,44	129 594,23	98 156,33
Immobilisations mises en concessions ou affermées					
Autres		2 127 082,36	1 640 645,67	486 436,69	501 566,84
Immobilisations corporelles en cours		2 209 478,32		2 209 478,32	385 070,26
DROITS DE RETOUR RELATIFS AUX BIENS MIS A DISPOSITION OU AFFECTÉS		45 172,68		45 172,68	45 172,69
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES		3 627,73		3 627,73	3 627,73
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)		28 290 394,53	2 573 087,99	25 717 306,54	24 084 417,48



57

BILAN (en Euros)

20700 - MIGNALOUX-BEAUVOIR -

Exercice 2023

ACTIF	NOTE	Exercice 2023		Exercice 2022	
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS	NET	NET
ACTIF CIRCULANT					
STOCKS					
CRÉANCES					
Créances sur des entités publiques, des organismes internationaux et la Commission européenne					16 853,44
Créances sur les redevables et comptes rattachés		126 825,60	2 100,00	124 725,60	148 176,75
Avances et acomptes versés par la collectivité					
Créances correspondant à des opérations pour compte de tiers					
Créances sur budgets annexes					
Créances sur les autres débiteurs		3 230,40		3 230,40	12 440,04
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE		3 535,63		3 535,63	
TOTAL ACTIF CIRCULANT (MORS TRÉSORERIE) (II)		133 391,63	2 100,00	131 291,63	177 470,23
TRÉSORERIE					
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITÉS		1 704 266,99		1 704 266,99	1 072 292,67
AUTRES					
TOTAL TRÉSORERIE (III)		1 704 266,99		1 704 266,99	1 072 292,67
COMPTES DE RÉGULARISATION (dont primes de remboursement des obligations) (IV)					
ÉCARTS DE CONVERSION ACTIF (V)					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)		30 128 053,15	2 575 187,99	27 552 865,16	25 334 180,38



67

BILAN (en Euros)

20760 - MIGNALOUX-BEAUVOIR -

Exercice 2023

FONDS PROPRES ET PASSIF	NOTE	Exercice 2023	Exercice 2022
FONDS PROPRES			
APPORTS NON RATTACHÉS À UN ACTIF DÉTERMINÉ			
Dotations		1 572 805,23	1 572 805,23
Fonds globalisée		5 877 316,34	5 882 771,05
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
Rattachées à un actif amortissable		4 547,42	4 974,42
Rattachées à un actif non amortissable		5 306 952,29	4 885 245,34
NEUTRALISATIONS ET RÉGULARISATIONS		-294 757,34	-118 860,49
RÉSERVES			
REPORT À NOUVEAU		10 600 732,53	10 103 473,89
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		940 848,67	574 185,11
DROITS DU CONCÉDANT ET DE L'AFFERMANT		642 736,91	863 942,20
TOTAL FONDS PROPRES (I)		24 651 202,05	23 688 036,76



77

BILAN (en Euros)

20760 - MIGNALOUX-BEAUVOIR -

Exercice 2023

FONDS PROPRES ET PASSIF	NOTE	Exercice 2023	Exercice 2022
PASSIF			
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
PROVISIONS POUR RISQUES			
PROVISIONS POUR CHARGES			
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)			
DETTES FINANCIÈRES			
EMPRUNTS OBLIGATAIRES			
EMPRUNTS SOUSCRITS AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT		2 712 961,97	1 458 856,77
DETTES FINANCIÈRES ET AUTRES EMPRUNTS		2 864,43	2 174,43
TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)		2 715 826,40	1 461 031,20
DETTES NON FINANCIÈRES			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes fiscales et sociales		171 625,68	170 478,57
Avances et acomptes reçus		13 402,00	9 854,14
Dettes correspondant à des opérations pour compte de tiers			
Fonds gérés par la collectivité			
Dettes aux budgets annexes			
Autres dettes non financières		547,48	271,75
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE			
TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES (3)		185 575,16	184 604,46
TRÉSORERIE			
AUTRES ÉLÉMENTS DE TRÉSORERIE PASSIVE			
TOTAL TRÉSORERIE (4)			
TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)		2 901 401,56	1 645 635,66
COMPTES DE RÉGULARISATION (III)			
ECARTS DE CONVERSION PASSIF (IV)		261,55	507,96
TOTAL GÉNÉRAL (I + II+III+IV)		27 552 865,16	25 334 180,38



87

COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE AU 31 DECEMBRE 2023

En Milliers d'Euros

20700 - MIGNALOUX-BEAUVOIR -

Exercice 2023

POSTES	Exercice 2023	Exercice 2022
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		
PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)		
Dotations de l'état	297,22	
Participations	492,82	
Compensations, autres attributions et autres participations	66,69	
Bons et legs	0,78	
Impôts et taxes	3 202,70	
PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE		
Ventes de biens ou prestations de services	461,99	
Produits des cessions d'actifs	205,10	
Autres produits de gestion	69,91	
Production stockée et immobilisée		
AUTRES PRODUITS		
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges		
Reprises du financement rattaché à un actif	0,43	
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions	207,26	
Neutralisation des moins-values de cession	0,64	
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT (I)	5 115,46	
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		
Achats et charges externes	1 473,52	
Charges de personnel	1 993,94	
Indemnités des élus (et membres du CESR)	118,47	
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)	13,42	
Impôts et taxes	60,80	
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions	406,58	
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés	183,74	
Neutralisation des dépréciations et provisions		
Neutralisation des plus-values de cession	72,00	
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)	4 325,07	



9/

COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE AU 31 DECEMBRE 2023

En Milliers d'Euros

20700 - MIGNALOUX-BEAUVOIR -

Exercice 2023

POSTES	Exercice 2023	Exercice 2022
CHARGES D'INTERVENTION		
Dispositifs d'intervention pour compte propre	75,37	
Autres charges	1,36	
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)	76,72	
PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)	713,67	
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)	0,08	
TOTAL CHARGES FINANCIERS (VI)	71,01	
PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)	-70,93	
RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII)	642,74	



10/

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2023

20760 - MIGNALOUX-BEAUVOIR -

Exercice 2023

POSTES	NOTE	Exercice 2023	Exercice 2022	Variation
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT				
PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)				
Donations de l'étranger		297 220,35		
Participations		492 818,47		
Compensations, autres attributions et autres participations		66 687,56		
Dons et legs		780,00		
Impôts et taxes		3 202 701,77		
PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE				
Ventes de biens ou prestations de services		461 926,00		
Produits des cessions d'actifs		259 100,00		
Autres produits de gestion		89 906,53		
Production stockée et immobilisée				
AUTRES PRODUITS				
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges				
Reprises du financement rattaché à un actif		427,00		
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions		247 253,28		
Neutralisation des moins-values de cession		644,00		
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT (I)		5 115 464,96		
CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)				
Achats et charges externes		1 073 519,79		
Charges de personnel		1 391 564,87		
Dont salaires, traitements et rémunérations diverses		1 409 862,57		
Dont charges sociales		583 682,30		
Indemnités des élus (et membres du CESS)		119 468,22		
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)		13 418,98		
Impôts et taxes		60 796,00		
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions		408 582,11		
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés		193 742,58		
Neutralisation des dépréciations et provisions				
Neutralisation des plus-values de cession		72 002,42		
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)		4 325 071,97		
CHARGES D'INTERVENTION				
Disponibilités d'intervention pour compte propre		75 367,30		
Dont ménages				
Dont personnes morales de droit privé		36 289,00		
Dont collectivités territoriales				

11/

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2023

20760 - MIGNALOUX-BEAUVOIR -

Exercice 2023

POSTES	NOTE	Exercice 2023	Exercice 2022	Variation
Dont autres organismes publics		39 078,30		
Dont établissements d'enseignement				
Charges résultant de la mise en jeu de la garantie de la collectivité				
Autres charges		1 355,00		
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)		76 722,30		
PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)		713 670,69		
PRODUITS FINANCIERS				
Produits des participations et des prêts				
Produits des valeurs mobilières de placement				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Autres produits financiers		77,18		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions financières et transferts de charges				
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)		77,18		
CHARGES FINANCIERES				
Charges d'intérêts		71 010,96		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Autres charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions financières				
TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)		71 010,96		
PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)		-70 933,78		
RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII)		642 736,91		

12/

OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS

Situation des opérations pour le compte de tiers soldées au 31/12/2023

20700 - MIGNALOUX-BEAUVOIR -

Exercice 2023

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur



14/

OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS

Situation des opérations pour le compte de tiers non soldées au 31/12/2023

20700 - MIGNALOUX-BEAUVOIR -

Exercice 2023

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur



15/

Résultats budgétaires de l'exercice

20760 - MIGNALOUX-BEAUVOIR -

Exercice 2023

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	4 269 999,22	6 048 941,00	10 318 940,22
Titres de recette émis (b)	3 294 746,50	5 298 530,71	8 593 277,21
Réductions de titres (c)	58,60	3 956,10	4 014,70
Recettes nettes (d = a - b - c)	3 294 687,90	5 294 574,61	8 589 262,51
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	4 269 999,22	6 048 941,00	10 318 940,22
Mandats émis (f)	2 864 828,37	4 767 916,83	7 632 745,20
Annulations de mandats (g)	3 036,00	316 079,13	319 115,13
Depenses nettes (h = e - f - g)	2 861 792,37	4 651 827,70	7 513 620,07
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	432 895,53	642 746,91	1 075 642,44
(h - d) Déficit			

177

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

20760 - MIGNALOUX-BEAUVOIR -

Exercice 2023

	RÉSULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2022	PART AFFECTÉE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal					
Investissement	-375 068,48		432 895,53		57 827,05
Fonctionnement	1 438 127,31	497 278,64	642 738,91		1 583 585,58
TOTAL I	1 063 058,83	497 278,64	1 075 632,44		1 641 412,63
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	1 063 058,83	497 278,64	1 075 632,44		1 641 412,63

187

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION DEPENSES D'INVESTISSEMENT

20760 - MIGNALOUX-BEAUVOIR -

Exercice 2023

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Decision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	315 000,00		315 000,00
204	Subventions d'équipement versées	244 507,00		244 507,00
	SOUS-TOTAL	559 507,00		559 507,00
	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS			
Opération n° 0121	Opération d'équipement n° 0121	18 000,00		18 000,00
Opération n° 0122	Opération d'équipement n° 0122	119 153,71		119 153,71
Opération n° 0129	Opération d'équipement n° 0129	58 638,00		58 638,00
Opération n° 0131	Opération d'équipement n° 0131	29 735,80		29 735,80
Opération n° 0134	Opération d'équipement n° 0134	1 400,00		1 400,00
Opération n° 0137	Opération d'équipement n° 0137	70 377,80		70 377,80
Opération n° 0148	Opération d'équipement n° 0148	21 530,40		21 530,40
Opération n° 0157	Opération d'équipement n° 0157	11 000,00		11 000,00
Opération n° 0160	Opération d'équipement n° 0160	2 250 000,00		2 250 000,00
Opération n° 0163	Opération d'équipement n° 0163	13 892,55		13 892,55
Opération n° 0164	Opération d'équipement n° 0164	30 539,90		30 539,90
Opération n° 0165	Opération d'équipement n° 0165	50 000,00	-50 000,00	50 000,00
Opération n° 0166	Opération d'équipement n° 0166	50 000,00		50 000,00
Opération n° 0168	Opération d'équipement n° 0168	15 000,00		15 000,00
Opération n° 0169	Opération d'équipement n° 0169	100 000,00	3 600,00	100 000,00
Opération n° 0170	Opération d'équipement n° 0170	50 000,00		50 000,00
	SOUS-TOTAL	2 789 268,16	100 000,00	2 889 268,16
	CHAPITRES REELS VOTES PAR OPERATION			
	TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	3 348 775,16	100 000,00	3 448 775,16
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	250 000,00	844,00	250 844,00
041	Opérations patrimoniales		195 811,58	195 811,58
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	250 000,00	196 155,58	446 155,58
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	375 068,48		375 068,48
	TOTAL GENERAL	3 973 843,64	296 155,58	4 269 999,22

19/

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION DEPENSES D'INVESTISSEMENT

20760 - MIGNALOUX-BEAUVOIR -

Exercice 2023

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
16	315 000,00	253 902,43		253 902,43	61 097,57
204	244 507,00	199 505,00		199 505,00	45 002,00
	SOUS-TOTAL	453 407,43		453 407,43	106 099,57
Opération n° 0121	18 000,00	5 597,00		5 597,00	12 403,00
Opération n° 0122	119 153,71	98 550,10	3 036,00	96 514,10	22 639,61
Opération n° 0129	58 638,00	49 338,47		49 338,47	9 299,53
Opération n° 0131	29 735,80	18 500,69		18 500,69	10 235,11
Opération n° 0134	1 400,00	306,00		306,00	1 094,00
Opération n° 0137	60 777,80	54 116,11		54 116,11	6 661,69
Opération n° 0148	21 530,40	12 035,85		12 035,85	9 494,55
Opération n° 0157	11 000,00	8 241,77		8 241,77	2 758,23
Opération n° 0160	2 250 000,00	1 730 076,90		1 730 076,90	519 923,10
Opération n° 0163	13 892,55	3 870,73		3 870,73	10 021,82
Opération n° 0164	30 539,90	15 770,13		15 770,13	14 769,77
Opération n° 0165	50 000,00				50 000,00
Opération n° 0166	50 000,00	25 000,00		25 000,00	25 000,00
Opération n° 0168	15 000,00	5 340,00		5 340,00	9 660,00
Opération n° 0169	100 000,00				100 000,00
Opération n° 0170	50 000,00				50 000,00
	SOUS-TOTAL	2 889 268,16	3 036,00	2 025 707,75	863 560,41
	TOTAL	3 448 775,16	2 482 181,18	2 479 115,18	969 659,98
040	250 844,00	248 326,28		248 326,28	2 517,72
041	195 811,58	134 350,91		134 350,91	61 460,67
	TOTAL	446 155,58	382 677,19	382 677,19	63 478,39
001	375 068,48				375 068,48
	TOTAL GENERAL	4 269 999,22	2 864 858,37	3 036,00	1 408 206,85

19/

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION RECETTES D'INVESTISSEMENT

20760 - MIGNALOUX-BEAUVOIR -

Exercice 2023

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Decision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES	570 278,64		570 278,64
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	294 260,00	20 000,00	314 260,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	1 500 000,00		1 500 000,00
024	Produits de cessions (recettes)	120 000,00	-255 100,00	-135 100,00
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	2 484 538,64	-235 100,00	2 249 438,64
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	2 484 538,64	-235 100,00	2 249 438,64
021	Virement de la section de fonctionnement (section d'investissement)	1 149 305,00	80 000,00	1 149 305,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	420 000,00	255 744,00	675 744,00
041	Opérations patrimoniales		195 511,58	195 511,58
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	1 489 305,00	531 255,58	2 020 560,58
TOTAL GENERAL		3 973 843,64	296 155,58	4 269 999,22

20/

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION RECETTES D'INVESTISSEMENT

20760 - MIGNALOUX-BEAUVOIR -

Exercice 2023

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
10	570 278,64	572 323,93		572 323,93	-2 045,29
13	314 260,00	421 106,95		421 106,95	-107 446,95
16	1 500 000,00	1 501 980,00		1 501 980,00	-1 980,00
024	-135 100,00				-135 100,00
SOUS-TOTAL	2 249 438,64	2 496 010,88		2 496 010,88	-246 572,24
TOTAL	2 249 438,64	2 496 010,88		2 496 010,88	-246 572,24
021	1 149 305,00				1 149 305,00
040	675 744,00	664 384,71	58,60	664 326,11	11 417,89
041	195 511,58	134 350,91		134 350,91	61 160,67
TOTAL	2 020 560,58	798 735,62	58,60	798 677,02	1 221 883,56
TOTAL GENERAL	4 269 999,22	3 294 746,50	58,60	3 294 687,90	975 311,32

20/

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

20760 - MIGNALOUX-BEAUVOIR -

Exercice 2023

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Decision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2
011	Charges à caractère général	1 060 000,00	-13 000,00	1 047 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 661 000,00	30 000,00	2 691 000,00
014	Atténuations de produits	147 482,00	4 060,00	151 542,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	205 350,00	32 000,00	237 350,00
66	CHARGES FINANCIERES	95 000,00		95 000,00
67	CHARGES SPECIFIQUES	2 000,00		2 000,00
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	4 170 832,00	53 060,00	4 223 892,00
023	Virement à la section d'investissement (section de fonctionnement)	1 149 305,00	80 000,00	1 149 305,00
042	Dépêlements d'ordre de transfert entre sections	420 000,00	235 744,00	675 744,00
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	1 489 305,00	315 744,00	1 825 049,00
TOTAL GENERAL		5 660 137,00	388 804,00	6 048 941,00

21/

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

20760 - MIGNALOUX-BEAUVOIR -

Exercice 2023

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
011	1 047 000,00	995 302,19	78 602,74	916 699,45	130 300,55
012	2 691 000,00	2 473 031,81	33 726,14	2 639 307,67	51 692,33
014	151 542,00	150 886,01		150 886,01	655,99
65	237 350,00	209 807,50		209 807,50	27 542,50
66	95 000,00	74 702,61	1 691,65	71 010,96	23 989,04
67	2 000,00				2 000,00
TOTAL	4 223 892,00	4 103 532,12	116 020,53	3 987 511,59	236 380,41
023	1 149 305,00				1 149 305,00
042	675 744,00	664 384,71	58,60	664 326,11	11 417,89
TOTAL	1 825 049,00	664 384,71	58,60	664 326,11	1 160 722,89
TOTAL GENERAL	6 048 941,00	4 767 916,83	116 079,13	4 651 837,70	1 397 103,30

21/

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION RECETTES DE FONCTIONNEMENT

20700 - MIGNALOUX-BEAUVOIR -

Exercice 2023

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Decision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2
013	Atténuations de charges	5 000,00	4 060,00	9 060,00
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	415 650,00		415 650,00
73	IMPOTS ET TAXES	95 886,00		95 886,00
731	Fiscalité locale	3 105 089,00	80 000,00	3 185 089,00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	787 380,00	30 000,00	817 380,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	60 243,33	19 000,00	79 243,33
76	PRODUITS FINANCIERS	40,00		40,00
77	PRODUITS SPECIFIQUES		255 100,00	255 100,00
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		4 469 288,33	388 160,00	4 857 448,33
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	250 000,00	844,00	250 844,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		250 000,00	644,00	250 644,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	940 848,67		940 848,67
TOTAL GENERAL		5 660 137,00	388 804,00	6 048 941,00

22/

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION RECETTES DE FONCTIONNEMENT

20700 - MIGNALOUX-BEAUVOIR -

Exercice 2023

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
013	9 060,00	28 146,46		28 146,46	-19 086,46
70	415 650,00	462 197,10	271,10	461 926,00	-46 276,00
73	95 886,00	99 470,00		99 470,00	-3 584,00
731	3 185 089,00	3 255 103,78	986,00	3 254 117,78	-69 028,78
74	817 380,00	859 423,38	2 699,00	856 724,38	-39 344,38
75	79 243,33	89 980,48		89 980,48	-10 737,15
76	40,00	77,18		77,18	-37,18
77	255 100,00	255 806,05		255 806,05	-106,05
TOTAL	4 857 448,33	5 050 204,43	3 956,10	5 046 248,33	-188 800,00
042	250 844,00	248 326,28		248 326,28	2 517,72
TOTAL	250 644,00	248 326,28		248 326,28	2 317,72
002	940 848,67				940 848,67
TOTAL GENERAL	6 048 941,00	5 298 530,71	3 956,10	5 294 574,61	754 366,39

22/

Etat de réalisation des opérations

SECTION DEPENSES D'INVESTISSEMENT

20760 - MIGNALOUX-BEAUVOIR -

Exercice 2023

N° Chapitre et Article	Intitule	Emission 1	Annulations 2	Depenses nettes 3 = 1 - 2
1641	Emprunts en euros	252 612,93		252 612,43
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 290,00		1 290,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	253 902,43		253 902,43
2046	Attributions de compensation d'investissement	199 505,00		199 505,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 204	Subventions d'équipement versées	199 505,00		199 505,00
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	453 407,43		453 407,43
Opération n° 20510121	Concessions et droits similaires	3 036,00		3 036,00
Opération n° 21880121	Autres	3 581,00		2 561,00
SOUS-TOTAL OPERATION n° 0121	Opération d'équipement n° 0121	5 597,00		5 597,00
Opération n° 20510122	Concessions et droits similaires	3 036,00		3 036,00
Opération n° 213120122	Bâtiments scolaires	57 689,23	3 036,00	57 689,23
Opération n° 21520122	Installations de voirie	11 822,40		11 822,40
Opération n° 216310122	Matériel informatique scolaire	1 360,93		1 360,93
Opération n° 210410122	Matériel de bureau et mobilier scolaires	262,50		262,50
Opération n° 218480122	Autres matériels de bureau et mobiliers	872,44		872,44
Opération n° 21850122	Matériel de téléphonie	199,00		199,00
Opération n° 21880122	Autres	24 307,60		24 307,60
SOUS-TOTAL OPERATION n° 0122	Opération d'équipement n° 0122	99 550,10	3 036,00	96 514,10
Opération n° 21890129	Autre matériel technique	1 148,81		1 148,81
Opération n° 21890129	Autres installations, matériel et outillage techniques	40 646,38		40 646,38
Opération n° 218280129	Autres matériels de transport	4 646,80		4 646,80
Opération n° 218380129	Autre matériel informatique	51,60		51,60
Opération n° 21880129	Autres	2 845,08		2 845,08
SOUS-TOTAL OPERATION n° 0129	Opération d'équipement n° 0129	49 338,47		49 338,47
Opération n° 21160131	Cimetière	3 150,00		3 150,00
Opération n° 21210131	Plantations d'arbres et d'arbustes	2 283,60		2 283,60
Opération n° 21280131	Autres agencements et aménagements	1 991,51		1 991,51
Opération n° 21320131	Installations de voirie	3 643,42		3 643,42
Opération n° 21880131	Autres	2 432,16		2 432,16
SOUS-TOTAL OPERATION n° 0131	Opération d'équipement n° 0131	19 500,69		19 500,69
Opération n° 218480134	Autres matériels de bureau et mobiliers	306,00		306,00
SOUS-TOTAL OPERATION n° 0134	Opération d'équipement n° 0134	306,00		306,00
Opération n° 213110137	Bâtiments administratifs	7 064,34		7 064,34
Opération n° 213180137	Autres bâtiments publics	23 274,97		23 274,97
Opération n° 213210137	Immeubles de rapport	321,32		321,32
Opération n° 21810137	Installations générales, agencements et aménagements divers	590,63		590,63

23/

Etat de réalisation des opérations

SECTION DEPENSES D'INVESTISSEMENT

20760 - MIGNALOUX-BEAUVOIR -

Exercice 2023

N° Chapitre et Article	Intitule	Emission 1	Annulations 2	Depenses nettes 3 = 1 - 2
Opération n° 218280137	Autres matériels de transport	15 000,00		15 000,00
Opération n° 218480137	Autres matériels de bureau et mobiliers	3 378,00		3 378,00
Opération n° 21880137	Autres	4 486,85		4 486,85
SOUS-TOTAL OPERATION n° 0137	Opération d'équipement n° 0137	54 116,11		54 116,11
Opération n° 21210148	Plantations d'arbres et d'arbustes	1 993,65		1 993,65
Opération n° 218280148	Autres matériels de transport	1 620,60		1 620,60
Opération n° 218380148	Autre matériel informatique	1 267,49		1 267,49
Opération n° 218480148	Autres matériels de bureau et mobiliers	232,51		232,51
Opération n° 21880148	Autres	6 921,60		6 921,60
SOUS-TOTAL OPERATION n° 0148	Opération d'équipement n° 0148	12 035,85		12 035,85
Opération n° 213180157	Autres bâtiments publics	8 241,77		8 241,77
SOUS-TOTAL OPERATION n° 0157	Opération d'équipement n° 0157	8 241,77		8 241,77
Opération n° 23130160	Constructions	1 661 331,09		1 661 331,09
Opération n° 2380160	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	68 745,81		68 745,81
SOUS-TOTAL OPERATION n° 0160	Opération d'équipement n° 0160	1 730 076,90		1 730 076,90
Opération n° 218380163	Autre matériel informatique	2 382,55		2 382,55
Opération n° 218480163	Autres matériels de bureau et mobiliers	719,20		719,20
Opération n° 21880163	Autres	758,98		758,98
SOUS-TOTAL OPERATION n° 0163	Opération d'équipement n° 0163	3 870,73		3 870,73
Opération n° 218380164	Autre matériel informatique	15 280,14		15 280,14
Opération n° 21880164	Autres	509,99		509,99
SOUS-TOTAL OPERATION n° 0164	Opération d'équipement n° 0164	15 770,13		15 770,13
Opération n° 20310166	Frais d'études	25 000,00		25 000,00
SOUS-TOTAL OPERATION n° 0166	Opération d'équipement n° 0166	25 000,00		25 000,00
Opération n° 20310168	Frais d'études	5 340,00		5 340,00
SOUS-TOTAL OPERATION n° 0168	Opération d'équipement n° 0168	5 340,00		5 340,00
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES PAR OPERATION	2 028 743,75	3 036,00	2 025 707,75
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	2 482 151,18	3 036,00	2 479 115,18
13911	État et établissements nationaux	77,00		77,00
13918	Autres	350,00		350,00
192	Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations	644,00		644,00
198	Neutralisation des amortissements	247 255,28		247 255,28
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	248 326,28		248 326,28
2333	Constructions	134 350,91		134 350,91
SOUS-TOTAL OPERATION n° 041	Opérations patrimoniales	134 350,91		134 350,91
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	382 677,19		382 677,19

24/

Etat de réalisation des opérations

SECTION DEPENSES D'INVESTISSEMENT

20760 - MIGNALOUX-BEAUVOIR -

Exercice 2023

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission	Annulations	Dépenses nettes
		1	2	3 = 1 - 2
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2 864 828,37	3 036,00	2 861 792,37

257

Etat de réalisation des opérations

SECTION RECETTES D'INVESTISSEMENT

20760 - MIGNALOUX-BEAUVOIR -

Exercice 2023

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission	Annulations	Recettes nettes
		1	2	3 = 1 - 2
10222	F.C.T.V.A.	53 326,21		53 326,21
10226	Taxe d'aménagement	21 719,08		21 719,08
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	497 278,64		497 278,64
	SOUS-TOTAL CHAPITRE 10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	572 323,93		572 323,93
1323	Départements	101 827,00		101 827,00
13251	GFP de rattachement	87 691,00		87 691,00
1328	Autres	41 195,38		41 195,38
13461	Dotation d'équipement des territoires ruraux	110 473,57		110 473,57
13462	Dotation de soutien à l'investissement local	80 520,00		80 520,00
	SOUS-TOTAL CHAPITRE 13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	421 706,95		421 706,95
1641	Emprunts en euros	1 501 980,00		1 501 980,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 980,00		1 980,00
	SOUS-TOTAL CHAPITRE 16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	1 501 980,00		1 501 980,00
	SOUS-TOTAL CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	2 496 010,88		2 496 010,88
	TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	2 496 010,88		2 496 010,88
192	Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations	72 002,02		72 002,02
2112	Terrains de voirie	3,34		3,34
21316	Autres bâtiments publics	181 194,04		181 194,04
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	0,20		0,20
21828	Autres matériels de transport	2 544,00		2 544,00
28031	Frais d'études	1 654,60		1 654,60
2804132	Bâtiments et installations	4 936,35		4 936,35
28041511	Biens mobiliers, matériel et études	4 333,24		4 333,24
28041512	Bâtiments et installations	1 151,93		1 151,93
28041582	Bâtiments et installations	23 890,10		23 890,10
28046	Attributions de compensation d'investissement	213 043,66		213 043,66
2805	Concessions et droits similaires, brevets, licences, droits et valeurs similaires	11 480,30		11 480,30
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	3 724,92		3 724,92
28128	Autres agencements et aménagements	3 781,08		3 781,08
281318	Autres bâtiments publics	8 173,83		8 173,83
281321	Immeubles de rapport	4 228,96		4 228,96
28152	Installations de voirie	2 821,52		2 821,52
281533	Réseaux câbles	494,30		494,30
281634	Réseaux d'électrification	526,09		526,09
281538	Autres réseaux	427,79		427,79
2815731	Matériel roulant	306,95		306,95

267

Etat de réalisation des opérations

SECTION RECETTES D'INVESTISSEMENT

20760 - MIGNALOUX-BEAUVOIR -

Exercice 2023

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
2815738	Autre matériel et outillage de voirie	1 535,92	58,60	1 476,82
281578	Autre matériel technique	90,11		90,11
28158	Autres installations, matériel et outillage techniques	8 076,80		8 076,80
281728	Autres agencements et aménagements	282,15		282,15
281758	Autres installations, matériel et outillage techniques	410,21		410,21
28181	Installations générales, agencements et aménagements divers	1 051,26		1 051,26
281928	Autres matériels de transport	14 318,93		14 318,93
281931	Matériel informatique scolaire	10 985,19		10 985,19
281938	Autre matériel informatique	9 864,48		9 864,48
281941	Matériel de bureau et mobilier scolaires	3 664,61		3 664,61
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	20 000,42		20 000,42
28188	Autres	53 682,91		53 682,91
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	664 384,71	58,60	664 326,11
2031	Frais d'études	112 874,00		112 874,00
2033	Frais d'insertion	1 457,16		1 457,16
238	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	20 015,75		20 015,75
SOUS-TOTAL OPERATION n° 041	Opérations patrimoniales	134 350,91		134 350,91
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	798 735,62	58,60	798 677,02
	TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	3 294 746,50	58,60	3 294 687,90

277

Etat de réalisation des opérations

SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

20760 - MIGNALOUX-BEAUVOIR -

Exercice 2023

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Depenses nettes 3 = 1 - 2
60611	Eau et assainissement	18 994,28		18 994,28
60612	Energie - Electricité	122 549,77	18 289,20	104 260,57
60622	Carburants	10 674,28		10 674,28
60623	Alimentation	129 984,37	869,55	129 114,82
60628	Autres fournitures non stockées	4 745,81		4 745,81
60621	Fournitures d'entretien	26 229,31		26 229,31
60632	Fournitures de petit équipement	41 035,67	300,00	40 735,67
60633	Fournitures de voirie	2 230,08		2 230,08
60636	Habillement et vêtements de travail	4 251,15		4 251,15
6064	Fournitures administratives	4 297,01		4 297,01
6065	Livres, disques, cassettes ... (bibliothèques et médiathèques)	9 445,31	13,00	9 445,31
6067	Fournitures scolaires	15 326,05	175,48	15 350,57
611	Contrats de prestations de services	59 385,26	3 711,25	55 673,71
61228	Autres	341,44		341,44
61351	Matériel roulant	4 167,99		4 167,99
61358	Autres	19 556,90	6 442,80	13 114,10
614	Charges locatives et de copropriété	1 643,29		1 643,29
61521	Ferrains	21 880,30	1 083,80	20 816,80
615221	Bâtiments publics	38 551,17		38 551,17
615228	Autres bâtiments	144,00		144,00
615231	Voies	37 886,40	350,00	37 539,40
615232	Réseaux	7 498,43		7 498,43
61551	Matériel roulant	12 304,66	1 230,14	11 074,42
61558	Autres biens mobiliers	21 817,11		21 817,11
6195	Maintenance	78 173,17	6 190,88	71 982,29
6261	Multimédias	18 033,26		18 033,26
6182	Documentation générale et technique	4 546,70	270,00	4 278,70
6184	Versements à des organismes de formation	14 507,13		14 507,13
6188	Autres frais divers	8 844,43	460,00	8 384,43
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	513,70		513,70
62268	Autres honoraires, conseils...	345,20		345,20
6227	Frais d'achats et de contentieux	4 962,78		4 962,78
6231	Annoues et insertions	184,27		184,27
6242	Fêtes et cérémonies	36 290,09		36 290,09
6236	Catalogues et imprimés et publications	5 539,16		5 539,16
6238	Divers	4 698,66		4 698,66

287

Etat de réalisation des opérations

SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

20760 - MIGNALOUX-BEAUVOIR -

Exercice 2023

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Depenses nettes 3 = 1 - 2
6243	Transports de personnes extérieures à la collectivité	21 923,57	12 164,49	9 759,08
6247	Transports collectifs du personnel	16 919,59	16 919,59	
6248	Divers	205,48		205,48
6251	Voyages, déplacements et missions	1 053,31		1 053,31
6261	Frais d'affranchissement	4 571,54		4 571,54
6262	Frais de télécommunications	35 260,95		35 260,95
627	Services bancaires et assimilés.	874,99		874,99
6281	Concours divers (cotisations...)	12 062,31		12 062,31
6292	Frais de gardiennage	125,04		125,04
6293	Frais de nettoyage des locaux	55 312,30		55 312,30
6294	Redevance pour services rendus	29 205,95	9 975,16	19 230,79
6298	Autres	18 985,89	177,40	18 808,49
63512	Taxes foncières	6 672,00		6 672,00
6350	Taxes et impôts sur les véhicules	313,76		313,76
SOUS-TOTAL CHAPITRE 011	Charges à caractère général	995 302,19	78 602,74	916 699,45
6218	Autre personnel extérieur	597 506,10	33 700,00	563 806,10
6331	Versement mobilité	23 642,49	2,65	23 639,84
6332	Cotisations versées au F.N.A.I.	1 162,64	0,19	1 162,51
6335	Cotisations au CMPT et au centre de gestion de la fonction publique territoriale	25 521,07	2,95	25 518,12
6338	Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	3 490,16	0,39	3 489,77
64111	Rémunération principale	1 091 751,62		1 091 751,62
64112	Supplément familial de traitement et indemnité de résidence	17 128,29		17 128,29
64113	Mai	7 869,92		7 869,92
64118	Autres indemnités.	289 593,73		289 593,73
64121	Rémunérations	22 340,64		22 340,64
64138	Primes et autres indemnités	9 360,72		9 360,72
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	186 538,81	20,02	186 518,79
6453	Cotisations aux caisses de retraite	343 041,51		343 041,51
6454	Cotisations aux A.G.S., S.D.F.C.	1 276,51		1 276,51
6455	Cotisations pour assurance du personnel	28 127,40		28 127,40
6456	Versement au F.N.C du supplément familial	117,00		117,00
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux.	4 250,00		4 250,00
64731	Versements directement	9 384,31		9 384,31
6474	Versements aux œuvres sociales	6 340,00		6 340,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	4 653,89		4 653,89
SOUS-TOTAL CHAPITRE 012	Charges de personnel et frais assimilés	2 673 033,61	33 726,14	2 639 307,67

29/

Etat de réalisation des opérations

SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

20760 - MIGNALOUX-BEAUVOIR -

Exercice 2023

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Depenses nettes 3 = 1 - 2
7391118	Autres restitutions au titre des dégrèvements sur contributions directes	4 056,00		4 056,00
7391116	Prélèvements au titre de l'article 55 de la loi SRU	29 348,01		29 348,01
739211	Attribution de compensation	117 482,00		117 482,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 014	Atténuations de produits	150 886,01		150 886,01
65311	Indemnités de fonction	108 573,59		108 573,59
65312	Frais de mission et de déplacement	305,90		305,90
65313	Cotisations de retraite	4 559,75		4 559,75
65314	Cotisations de sécurité sociale - part personnelle	5 791,02		5 791,02
653172	Cotisations au fonds de financement de l'allocation de fin de mandat.	37,96		37,96
6541	Créances admises en non-valeur	3 832,76		3 832,76
65468	Autres contributions	1 355,00		1 355,00
657351	CCF de rattachement	31 978,30		31 978,30
657382	CCAS	6 500,00		6 500,00
657381	Autres établissements publics locaux	600,00		600,00
65748	Autres personnes de droit privé	36 289,00		36 289,00
65818	Autres	9 582,62		9 582,62
65868	Autres	1,60		1,60
SOUS-TOTAL CHAPITRE 65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	209 607,50		209 607,50
66111	Intérêts réglés à l'échéance	64 293,33		64 293,33
66112	Intérêts - rattachement des ICME	39 409,26	3 681,65	35 727,61
SOUS-TOTAL CHAPITRE 66	CHARGES FINANCIÈRES	74 702,61	3 691,65	71 010,96
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	4 103 532,12	116 020,53	3 987 511,59
676	Valeurs comptables des immobilisations cédées	183 741,58		183 741,58
6761	Différences sur réalisations (positives) transférées en investissement	72 002,42		72 002,42
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	408 640,71	58,60	408 582,11
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	664 384,71	58,60	664 326,11
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	664 384,71	58,60	664 326,11
TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		4 767 916,83	116 079,13	4 651 837,70

30/

Etat de réalisation des opérations

SECTION RECETTES DE FONCTIONNEMENT

20760 - MIGNALOUX-BEAUVOIR -

Exercice 2023

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	28 142,35		28 142,35
6459	Remboursements sur charges de Sécurité Sociale et de prévoyance.	4,11		4,11
SOUS-TOTAL CHAPITRE 013	Atténuations de charges	28 146,46		28 146,46
70311	Concession dans les cimetières (produit net)	2 654,00		2 654,00
70323	Redevance d'occupation du domaine public	144,00		144,00
70328	Autres droits de stationnement et de location	10 109,57		10 109,57
70632	à caractère de loisir	5 029,50		5 029,50
7064	Redevances et droits des services à caractère social	198 946,76	220,80	198 725,96
7067	Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement	245 311,25	50,30	245 260,95
SOUS-TOTAL CHAPITRE 70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	462 197,10	271,10	461 926,00
73212	Dotation de solidarité communautaire	4 952,00		4 952,00
73221	FNGIR	33 881,00		33 881,00
732221	Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	51 209,00		51 209,00
7332	Taxe additionnelle aux droits de mutation	173,00		173,00
738	Autres impôts et taxes	9 255,00		9 255,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 73	IMPOTS ET TAXES	99 470,00		99 470,00
73111	Impôts directs locaux	2 934 897,00		2 934 897,00
73118	Autres contributions directes	986,00		986,00
73123	Taxe communale additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière	173 965,42		173 965,42
73141	Taxe sur la consommation finale d'électricité	144 269,36		144 269,36
7318	Autres	986,00	986,00	
SOUS-TOTAL CHAPITRE 731	Fiscalité locale	3 255 103,78	986,00	3 254 117,78
74111	Dotation forfaitaire des communes	180 056,00		180 056,00
741121	Dotation de solidarité rurale (DSR) des communes	88 065,00		88 065,00
741127	Dotation nationale de péréquation (DNP) des communes	19 596,00		19 596,00
744	FCVA	9 503,25		9 503,25
7473	Départements	500,00		500,00
74751	GFP de rattachement	10 147,98		10 147,98
747888	Autres	482 168,49		482 168,49
748312	D.C.R.T.P.	14 539,00		14 539,00
748313	Dotation unique des compensations spécifiques à la taxe professionnelle	1 212,00	1 212,00	
74833	État - Compensation au titre des exonérations de taxes foncières	25 934,00		25 934,00
74834	État - compensation au titre des exonérations de taxe d'habitation	1 487,00	1 487,00	
74888	Autres	35 214,56		35 214,56
SOUS-TOTAL CHAPITRE 74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	859 423,38	2 699,00	856 724,38
752	Revenus des Immeubles	28 236,36		28 236,36

31/

Etat de réalisation des opérations

SECTION RECETTES DE FONCTIONNEMENT

20760 - MIGNALOUX-BEAUVOIR -

Exercice 2023

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
754	Libéralités reçues	780,00		780,00
75888	Autres	60 963,52		60 963,52
SOUS-TOTAL CHAPITRE 75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	61 743,52		61 743,52
7698	Autres	77,18		77,18
SOUS-TOTAL CHAPITRE 76	PRODUITS FINANCIERS	77,18		77,18
772	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la échéance quadriennale	706,05		706,05
775	Produits des cessions d'immobilisations	255 100,00		255 100,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 77	PRODUITS SPECIFIQUES	255 806,05		255 806,05
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	5 050 204,43	3 956,10	5 046 248,33
7761	Différences sur réalisations (négatives) reprises au compte de résultat	644,00		644,00
77681	Neutralisation des amortissements	247 255,28		247 255,28
777	Recettes et quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat	427,00		427,00
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	248 326,28		248 326,28
TOTAL	RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	248 326,28		248 326,28
TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		5 298 530,71	3 956,10	5 294 574,61

32/

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

20700 - MIGNALOUX-BEAUVOIR -

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1021	Dotations		1 572 805,23						1 572 805,23		1 572 805,23
10222	F.C.T.V.A.		3 595 322,34				53 324,21		3 648 648,57		3 648 648,57
10224	Taxe d'aménagement		942 103,39				21 715,08		963 822,47		963 822,47
10226	Autres fonds d'investissement		1 264 845,30						1 264 845,30		1 264 845,30
1022	Sous Total compte 1022		5 802 271,05				75 045,29		5 877 316,34		5 877 316,34
102	Sous Total compte 102		7 375 076,28				75 045,29		7 450 121,57		7 450 121,57
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		10 103 473,89				497 278,64		10 600 752,53		10 600 752,53
106	Sous Total compte 106		10 103 473,89				497 278,64		10 600 752,53		10 600 752,53
10	Sous Total compte 10		17 478 550,17				572 323,93		18 050 874,10		18 050 874,10
110	Report à nouveau (solde créditeur)		574 185,11	497 278,64	863 942,20			497 278,64	1 438 127,31		940 848,67
11	Sous Total compte 11		574 185,11	497 278,64	863 942,20			497 278,64	1 438 127,31		940 848,67
12	RESULTAT DE L'EXERCICE (Excédentaire ou)		863 942,20	863 942,20				863 942,20	863 942,20		0,00
12	Sous Total compte 12		863 942,20	863 942,20				863 942,20	863 942,20		0,00
1311	Etat et établissements nationaux		774,42						774,42		774,42
1318	Autres		4 200,00						4 200,00		4 200,00
131	Sous Total compte 131		4 974,42						4 974,42		4 974,42
1321	Etat et établissements nationaux		821 535,90						821 535,90		821 535,90
1322	Régions		767 885,95						767 885,95		767 885,95
1323	Départements		870 602,42				101 827,00		972 429,42		972 429,42

347

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

20700 - MIGNALOUX-BEAUVOIR -

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
13248	Autres communes		60 323,23						60 323,23		60 323,23
1324	Sous Total compte 1324		60 323,23						60 323,23		60 323,23
13291	GFP de rattachement		284 267,07				87 691,00		371 958,07		371 958,07
13298	Autres groupements		154 581,43						154 581,43		154 581,43
1325	Sous Total compte 1325		438 848,50				87 691,00		526 539,50		526 539,50
1326	Autres établissements publics locaux		62 854,75						62 854,75		62 854,75
1328	Autres		690 113,45				41 185,38		731 308,83		731 308,83
132	Sous Total compte 132		3 712 164,20				230 713,38		3 942 877,58		3 942 877,58
1345	Amendes de radars automatiques et amende		180 677,37						180 677,37		180 677,37
13461	Dotation d'équipement des territoires ruraux		896 702,04				110 473,57		1 007 175,61		1 007 175,61
13462	Dotation de soutien à l'investissement						80 520,00		80 520,00		80 520,00
1346	Sous Total compte 1346		896 702,04				190 993,57		1 087 695,61		1 087 695,61
1348	Autres		160,00						160,00		160,00
134	Sous Total compte 134		1 077 539,41				190 993,57		1 268 532,98		1 268 532,98
1388	Autres		95 541,73						95 541,73		95 541,73
138	Sous Total compte 138		95 541,73						95 541,73		95 541,73
13911	Etat et établissements nationaux					77,00			77,00		77,00
13918	Autres					350,00			350,00		350,00
1391	Sous Total compte 1391					427,00			427,00		427,00

357

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

20700 - MIGNALOUX-BEAUVOIR -

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
139	Sous Total compte 139					427,00		427,00			427,00
13	Sous Total compte 13		4 890 219,76			427,00	421 706,95	427,00	5 311 926,71		5 311 499,71
1641	Emprunts en euros	1 455 165,12		0,02	0,02	252 612,43	1 500 000,00	252 612,43	2 955 165,14		2 702 552,69
164	Sous Total compte 164	1 455 165,12		0,02	0,02	252 612,43	1 500 000,00	252 612,43	2 955 165,14		2 702 552,69
165	Impôts et cotisations reçus	2 174,43				1 290,00	1 980,00	1 290,00	4 154,43		2 864,43
16884	Intérêts courus sur emprunts auprès des	3 691,65		3 691,65	10 409,28			3 691,65	14 100,93		10 409,28
1688	Sous Total compte 1688	3 691,65		3 691,65	10 409,28			3 691,65	14 100,93		10 409,28
168	Sous Total compte 168	3 691,65		3 691,65	10 409,28			3 691,65	14 100,93		10 409,28
16	Sous total compte 16	1 461 031,20		3 691,67	10 409,30	253 902,43	1 501 980,00	257 594,10	2 973 420,50		2 715 826,40
192	Plus ou moins-values sur cessions d'immo	106 978,07				644,00	72 002,42	644,00	178 980,49		178 336,49
193	Autres neutralisation et régularisation	28 795,07						28 795,07		28 795,07	
198	Neutralisation des amortissements	197 043,48				247 255,28		444 298,76		444 298,76	
19	Sous Total compte 19	225 838,55	106 978,07			247 899,28	72 002,42	473 737,83	178 980,49	294 757,34	
	Total classe 1	225 838,55	25 374 906,51	1 364 912,51	874 351,50	502 228,71	2 568 013,30	2 092 979,77	28 817 271,31	473 520,83	27 197 812,37
2031	Frais d'études	151 203,25				30 340,00	112 874,00	181 543,29	112 874,00	68 669,29	
2033	Frais d'insertion	1 457,16					1 457,16	1 457,16	1 457,16		0,00
203	Sous Total compte 203	152 660,45				30 340,00	114 331,16	183 000,45	114 331,16	68 669,29	
204132	Bâiments et installations	69 545,37			69 545,37			69 545,37	69 545,37		0,00
20413	Sous Total compte 20413	69 545,37			69 545,37			69 545,37	69 545,37		0,00

367

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

20700 - MIGNALOUX-BEAUVOIR -

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
204101	Biens mobiliers, matériel et études	146 071,00						146 071,00		146 071,00	
2041012	Bâiments et installations	34 558,00						34 558,00		34 558,00	
204151	Sous Total compte 204151	180 629,00						180 629,00		180 629,00	
204158	Bâiments et installations	103 216,00			5 500,00			103 216,00	5 500,00	97 716,00	
204158	Sous Total compte 204158	103 216,00			5 500,00			103 216,00	5 500,00	97 716,00	
20415	Sous Total compte 20415	283 845,00			5 500,00			283 845,00	5 500,00	278 345,00	
2041	Sous Total compte 2041	353 390,37			75 045,37			353 390,37	75 045,37	278 345,00	
2046	Attributions de compensation d'investiss	963 930,00			190 599,00	199 505,00		1 063 444,00	190 599,00	872 845,00	
204	Sous Total compte 204	1 217 329,37			265 644,37	199 505,00		1 416 834,37	265 644,37	1 151 190,00	
2051	Concessions et droits similaires	73 555,37			6 072,00	3 036,00		79 627,37	3 036,00	76 591,37	
205	Sous Total compte 205	73 555,37			6 072,00	3 036,00		79 627,37	3 036,00	76 591,37	
20	Sous Total compte 20	1 443 545,19			265 644,37	235 917,00	117 367,16	1 679 462,19	383 011,53	1 296 450,66	
2111	Terrains nus	58 088,50						58 088,50		58 088,50	
2112	Terrains de voirie	138 722,36					3,34	138 722,36	3,34	138 719,02	
2113	Terrains aménagés autres que voirie	124 997,75						124 997,75		124 997,75	
2115	Terrains bâtis	109 425,62						109 425,62		109 425,62	
2116	Cimetière	126 901,39				3 150,00		130 051,39		130 051,39	
2118	Autres terrains	262 231,71						262 231,71		262 231,71	
211	Sous Total compte 211	820 367,33				3 150,00	3,34	823 517,33	3,34	823 513,99	

377

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

20760 - MIGNALOUX-BEAUVOIR -

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	62 901,19				4 277,29			67 178,40		67 178,40
2128	Autres agencements et aménagements	118 607,81				1 991,51			120 599,12		120 599,12
212	Sous Total compte 212	181 508,76				6 268,76			187 777,52		187 777,52
21311	Bâtiments administratifs	1 921 976,92				7 064,34			1 929 041,26		1 929 041,26
21312	Bâtiments scolaires	4 004 833,74				57 688,23			4 062 522,97		4 062 522,97
21314	Bâtiments culturels et sportifs	32 709,87							32 709,87		32 709,87
21316	Equipements du cimetière	61 782,86							61 782,86		61 782,86
21318	Autres bâtiments publics	7 023 101,06		23 925,94		31 516,74	181 194,04		7 078 543,74	181 194,04	6 897 349,70
2131	Sous Total compte 2131	13 044 404,45		23 925,94		96 270,31	181 194,04		13 164 600,70	181 194,04	12 983 406,66
21321	Immeubles de rapport	324 387,32							324 708,64	23 925,94	300 782,70
2132	Sous Total compte 2132	324 387,32				23 925,94	321,32		324 708,64	23 925,94	300 782,70
21351	Bâtiments publics	47 896,02							47 896,02		47 896,02
2135	Sous Total compte 2135	47 896,02							47 896,02		47 896,02
2138	Autres constructions	25 656,63							25 656,63		25 656,63
213	Sous Total compte 213	13 442 344,42		23 925,94	23 925,94	96 591,63	181 194,04		13 562 861,99	205 119,98	13 357 742,01
2145	Constructions sur sol d'autrui - Install	34 455,30							34 455,30		34 455,30
2148	Constructions sur sol d'autrui - Autres	29 896,82							29 896,82		29 896,82
214	Sous Total compte 214	64 352,12							64 352,12		64 352,12

387

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2151	Réseaux de voirie	6 762 973,03							6 762 973,03		6 762 973,03

387

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

20700 - MIGNALOUX-BEAUVOIR -

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2152	Installations de voirie	438 045,72				21 445,82		459 531,54		459 531,54	
21533	Réseaux câblés	14 218,36						14 218,36		14 218,36	
21534	Réseaux d'alésification	494 608,63						494 608,63		494 608,63	
21538	Autres réseaux	128 573,66						128 573,66		128 573,66	
2153	Sous Total compte 2153	637 400,65						637 400,65		637 400,65	
215731	Matériel roulant	9 414,73						9 414,73		9 414,73	
215738	Autre matériel et outillage de voirie	93 143,07			22 000,00			93 143,07	22 000,00	71 143,07	
21573	Sous Total compte 21573	102 557,80			22 000,00			102 557,80	22 000,00	80 557,80	
21578	Autre matériel technique					1 148,81		1 148,81		1 148,81	
2157	Sous Total compte 2157	102 557,80			22 000,00	1 148,81		103 706,61	22 000,00	81 706,61	
2158	Autres installations, matériel et outill	188 921,07				40 646,18	0,20	228 967,25	0,20	228 967,05	
215	Sous Total compte 215	8 129 318,27			22 000,00	63 260,81	0,20	8 192 579,08	22 000,20	8 170 578,88	
21611	Biens sous-jacents	9 937,80						9 937,80		9 937,80	
2161	Sous Total compte 2161	9 937,80						9 937,80		9 937,80	
216	Sous Total compte 216	9 937,80						9 937,80		9 937,80	
21728	Autres agencements et aménagements	4 232,25						4 232,25		4 232,25	
2172	Sous Total compte 2172	4 232,25						4 232,25		4 232,25	
21758	Autres installations, matériel et outill	586,01						586,01		586,01	
2175	Sous Total compte 2175	586,01						586,01		586,01	

39/

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

20700 - MIGNALOUX-BEAUVOIR -

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
217	Sous Total compte 217	4 818,26						4 818,26		4 818,26	
2181	Installations générales, agencements et	17 001,77				500,63		17 502,40		17 502,40	
21828	Autres matériels de transport	267 081,01				21 267,40	2 544,00	288 348,41	2 544,00	285 804,41	
2182	Sous Total compte 2182	267 081,01				21 267,40	2 544,00	288 348,41	2 544,00	285 804,41	
21831	Matériel informatique scolaire	93 926,12				1 380,93		95 287,05		95 287,05	
21838	Autre matériel informatique	80 013,10				18 971,78		108 984,88		108 984,88	
2183	Sous Total compte 2183	183 939,22				20 332,71		204 271,93		204 271,93	
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaires	88 773,00			570,16	262,50		89 035,50	570,16	88 465,34	
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	421 011,44		570,16		5 508,15		427 089,75		427 089,75	
2184	Sous Total compte 2184	509 784,44		570,16	570,16	5 770,65		516 125,25	570,16	515 555,09	
2185	Matériel de téléphonie					199,00		199,00		199,00	
2186	Cheriel	913,32						913,32		913,32	
2188	Autre	1 047 885,15				44 823,26		1 092 608,41		1 092 608,41	
218	Sous Total compte 218	2 026 704,91		570,16	570,16	92 983,65	2 544,00	2 120 258,72	3 114,16	2 117 144,56	
21	Sous Total compte 21	24 679 151,87		24 496,10	46 496,10	262 254,85	183 741,58	24 965 902,82	230 237,68	24 735 665,14	
2313	Constructions	365 070,26		2 448,00	2 448,00	1 795 682,00		2 163 200,26	2 448,00	2 160 752,26	
231	Sous Total compte 231	365 070,26		2 448,00	2 448,00	1 795 682,00		2 163 200,26	2 448,00	2 160 752,26	
238	Avances versées sur commandes d'immobil					68 745,81	20 019,75	68 745,81	20 019,75	48 726,06	
23	Sous Total compte 23	365 070,26		2 448,00	2 448,00	1 864 427,81	20 019,75	2 231 946,07	22 467,75	2 209 478,32	

40/

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

20760 - MIGNALOUX-BEAUVOIR -

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
244	Immobilisations mises en affectation à v	45 172,68						45 172,68		45 172,68	
24	Sous Total compte 24	45 172,68						45 172,68		45 172,68	
271	Titres immobilisés (droits de propriété)	2 835,00						2 835,00		2 835,00	
275	Dépôts et cautionnements versés	792,73						792,73		792,73	
27	Sous Total compte 27	3 627,73						3 627,73		3 627,73	
28031	Frais d'études		368,04				1 654,60		2 022,64		2 022,64
2803	Sous Total compte 2803		368,04				1 654,60		2 022,64		2 022,64
280413	Régimes et installations	64 909,02		69 545,37			4 636,35	69 545,37	69 545,37		0,00
280413	Sous Total compte 280413	64 909,02		69 545,37			4 636,35	69 545,37	69 545,37		0,00
804151	Biens mobiliers, matériel et études	32 740,06					4 533,24		37 273,30		37 273,30
804151	Bâtiments et installations		2 303,06				1 151,93		3 455,79		3 455,79
2804151	Sous Total compte 2804151		35 043,92				5 685,17		40 729,09		40 729,09
804158	Bâtiments et installations	43 792,10		5 500,00			23 890,10	5 500,00	67 682,20		62 182,20
2804158	Sous Total compte 2804158	43 792,10		5 500,00			23 890,10	5 500,00	67 682,20		62 182,20
280415	Sous Total compte 280415	78 836,02		5 500,00			29 575,27	5 500,00	108 411,29		102 911,29
28041	Sous Total compte 28041	143 745,04		75 045,37			34 211,62	75 045,37	177 956,66		102 911,29
28046	Attributions de compensation d'investiss	54 627,42		190 599,00			213 043,66	190 599,00	267 671,08		17 072,08
2804	Sous Total compte 2804	198 372,46		265 644,37			247 255,28	265 644,37	445 627,74		179 983,37

41/

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2805	Concessions et droits similaires, brevets		60 597,96				11 480,30		72 078,26		72 078,26

41/

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

20700 - MIGNALOUX-BEAUVOIR -

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
280	Sous Total compte 280		259 338,46	265 644,37			260 390,18	265 644,37	519 728,64		254 084,27
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes		23 980,90	304,46	304,46		3 726,92	304,46	28 010,28		27 705,82
28128	Autres agencements et aménagements		23 100,56				3 781,08		26 881,62		26 881,62
2812	Sous Total compte 2812		47 081,44	304,46	304,46		7 506,00	304,46	54 891,90		54 587,44
281318	Autres bâtiments publics		197 723,84				8 173,83		205 897,67		205 897,67
28131	Sous Total compte 28131		197 723,84				8 173,83		205 897,67		205 897,67
281321	Immeubles de rapport		58 800,22				4 228,96		63 029,18		63 029,18
28132	Sous Total compte 28132		58 800,22				4 228,96		63 029,18		63 029,18
2813	Sous total compte 2813		256 524,06				12 402,79		268 926,85		268 926,85
28152	Installations de voirie		153 482,76				2 621,52		156 104,28		156 104,28
281533	Réseaux câbles		1 979,60				494,90		2 474,50		2 474,50
281534	Réseaux d'électrification		2 903,93				526,89		3 430,02		3 430,02
281536	Autres réseaux		855,98				427,79		1 283,37		1 283,37
28153	Sous Total compte 28153		5 739,11				1 448,78		7 187,89		7 187,89
281573	Matériel roulant		1 534,75				306,93		1 841,70		1 841,70
2815738	Autre matériel et outillage de voirie		88 217,05	22 000,00		58,60	1 535,42		89 752,47		67 693,87
281573	Sous Total compte 281573		89 751,80	22 000,00		58,60	1 842,37		91 594,17		69 535,57
281576	Autre matériel technique						90,11		90,11		90,11
28157	Sous Total compte 28157		89 751,80	22 000,00		58,60	1 932,48		91 684,28		69 625,68

42/

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

20700 - MIGNALOUX-BEAUVOIR -

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
28156	Autres installations, matériel et outill		103 380,95				8 076,80		111 457,75		111 457,75
2815	Sous Total compte 2815		352 354,62	22 000,00		58,60	14 079,58		366 434,20		344 375,60
281726	Autres agencements et aménagements		1 600,00				282,15		1 882,15		1 882,15
28172	Sous Total compte 28172		1 600,00				282,15		1 882,15		1 882,15
281758	Autres installations, matériel et outill		175,80				410,21		586,01		586,01
28175	Sous Total compte 28175		175,80				410,21		586,01		586,01
2817	Sous Total compte 2817		1 775,80				692,36		2 468,16		2 468,16
28181	Installations générales, agencements et autres matériels de transport		11 931,40				1 051,26		12 982,66		12 982,66
281828	Autres matériels de transport		219 402,28				14 318,93		232 721,21		232 721,21
28182	Sous Total compte 28182		218 402,28				14 318,93		232 721,21		232 721,21
281831	Matériel informatique scolaire		67 422,93				10 985,19		78 408,12		78 408,12
281838	Autre matériel informatique		66 041,63				9 866,48		75 908,01		75 908,01
28183	Sous Total compte 28183		133 464,46				20 851,67		154 316,13		154 316,13
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaires		62 336,32				3 668,61		66 000,93		66 000,93
281846	Autres matériels de bureau et mobiliers		310 215,45	333,87	333,87		20 000,42	333,87	330 549,74		330 215,87
28184	Sous Total compte 28184		372 551,77	333,87	333,87		23 665,03	333,87	396 550,67		396 216,80
28186	Chapital		913,32						913,32		913,32

43/

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
28186	Autres		797 812,64				53 682,91		851 495,55		851 495,55
2818	Sous Total compte 2818		1 535 075,87	333,97	333,87		113 569,80	333,87	1 648 979,54		1 648 645,67

43/

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

20700 - MIGNALOUX-BEAUVOIR -

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
281	Sous Total compte 281		2 192 811,79	22 638,33	638,33	58,60	148 250,53	22 696,93	2 341 700,65		2 319 003,72
28	Sous Total compte 28		2 452 150,25	288 282,70	638,33	58,60	408 640,71	288 341,30	2 861 429,29		2 573 087,99
	Total classe 2	26 536 567,73	2 452 150,25	315 226,80	315 226,80	2 362 658,26	729 769,20	29 214 452,79	3 497 146,25	28 290 394,53	2 573 087,99
4011	Fournisseurs		87 860,74	1 400 223,65	1 381 407,10			1 400 223,65	1 469 267,84		69 044,19
401	Sous Total compte 401		87 860,74	1 400 223,65	1 381 407,10			1 400 223,65	1 469 267,84		69 044,19
4041	Fournisseurs d'immobilisati		1 255,80	2 034 167,82	2 032 812,02			2 034 167,82	2 034 167,82		0,00
40471	Fournisseurs d'immobilisati - Retenue				2 278,16				2 278,16		2 278,16
40472	Fournisseurs d'immobilisati - Cession			4 116,68	4 116,68			4 116,68	4 116,68		0,00
4047	Sous Total compte 4047			4 116,68	6 394,84			4 116,68	6 394,84		2 278,16
404	Sous Total compte 404		1 255,80	2 038 284,50	2 039 306,86			2 038 284,50	2 040 562,66		2 278,16
408	Fournisseurs - Factures non parvenues		85 362,03	85 362,03	100 303,33			85 362,03	185 665,36		100 303,33
40	Sous Total compte 40		174 478,57	3 523 870,18	3 521 017,29			3 523 870,18	3 695 495,86		171 625,68
411	Redevables	135 226,83		462 804,35	509 213,11			598 031,18	509 213,11	88 818,07	
414	Locataires-acquéreurs et locataires	3 757,41		32 906,46	31 379,27			36 663,87	31 379,27	5 284,60	
4161	Créances douteuses	11 292,51		37 215,16	15 984,74			48 507,67	15 984,74	32 522,93	
416	Sous Total compte 416	11 292,51		37 215,16	15 984,74			48 507,67	15 984,74	32 522,93	
41	Sous Total compte 41	150 276,75		532 925,97	556 577,12			683 202,72	556 577,12	126 625,60	
421	Personnel - Rémunérations dues			1 789 628,04	1 789 628,04			1 789 628,04	1 789 628,04		0,00
427	Personnel - Oppositions			6 130,70	6 130,70			6 130,70	6 130,70		0,00

44/

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

20700 - MIGNALOUX-BEAUVOIR -

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
42	Sous Total compte 42			1 795 758,74	1 795 758,74			1 795 758,74	1 795 758,74		0,00
431	Sécurité sociale			142 646,00	142 646,00			142 646,00	142 646,00		0,00
437	Autres organismes sociaux			231 776,53	231 776,53			231 776,53	231 776,53		0,00
4386	Autres charges à payer				4 000,00				4 000,00		4 000,00
438	Sous Total compte 438				4 000,00				4 000,00		4 000,00
43	Sous Total compte 43			374 422,53	378 422,53			374 422,53	378 422,53		4 000,00
4411	Subventions à recevoir - Amiable	16 853,44			16 853,44			16 853,44	16 853,44		0,00
441	Sous Total compte 441	16 853,44			16 853,44			16 853,44	16 853,44		0,00
4421	Prélèvement à la source - Impôt sur le r			32 576,10	32 576,10			32 576,10	32 576,10		0,00
442	Sous Total compte 442			32 576,10	32 576,10			32 576,10	32 576,10		0,00
44311	Dépenses Recettes - Amiable			33 404,01	33 404,01			33 404,01	33 404,01		0,00
44312				986,00	986,00			986,00	986,00		0,00
4431	Sous Total compte 4431			34 390,01	34 390,01			34 390,01	34 390,01		0,00
44341	Dépenses			59 146,00	59 146,00			59 146,00	59 146,00		0,00
4434	Sous Total compte 4434			59 146,00	59 146,00			59 146,00	59 146,00		0,00
44351	Dépenses			294 595,03	294 595,03			294 595,03	294 595,03		0,00
4435	Sous Total compte 4435			294 595,03	294 595,03			294 595,03	294 595,03		0,00
44371	Dépenses			6 500,00	6 500,00			6 500,00	6 500,00		0,00
4437	Sous Total compte 4437			6 500,00	6 500,00			6 500,00	6 500,00		0,00



457

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

20700 - MIGNALOUX-BEAUVOIR -

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
44391	Dépenses			54 528,85	54 528,85			54 528,85	54 528,85		0,00
4438	Sous Total compte 4438			54 528,85	54 528,85			54 528,85	54 528,85		0,00
443	Sous Total compte 443			449 159,89	449 159,89			449 159,89	449 159,89		0,00
44551	T.V.A. à décaisser		75,00	2 618,00	2 845,00			2 618,00	2 920,00		302,00
4455	Sous Total compte 4455		75,00	2 618,00	2 845,00			2 618,00	2 920,00		302,00
44571	T.V.A. collectée			2 846,14	2 846,14			2 846,14	2 846,14		0,00
4457	Sous Total compte 4457			2 846,14	2 846,14			2 846,14	2 846,14		0,00
445	Sous Total compte 445		75,00	5 464,14	5 691,14			5 464,14	5 766,14		302,00
447	Autres impôts, taxes et versements assimil			313,76	313,76			313,76	313,76		0,00
4486	Autres charges à payer		9 779,14	9 779,14	9 100,00			9 779,14	18 879,14		9 100,00
448	Sous Total compte 448		9 779,14	9 779,14	9 100,00			9 779,14	18 879,14		9 100,00
44	Sous Total compte 44	16 853,44	9 854,14	497 293,03	513 694,33			514 146,47	523 548,47		9 402,00
4621	Créances sur cessions d'immobilisations			255 100,00	253 440,00			255 100,00	253 440,00	1 660,00	
462	Sous Total compte 462			255 100,00	253 440,00			255 100,00	253 440,00	1 660,00	
466	Excédents de versement		91,72	2 071,83	2 202,66			2 071,83	2 294,41		222,58
46711	Autres comptes créditeurs		180,00	41 002,20	41 147,10			41 002,20	41 327,10		324,90
4671	Sous Total compte 4671		180,00	41 002,20	41 147,10			41 002,20	41 327,10		324,90
46721	Débiteurs divers - Amiable	10 940,04		96 127,24	96 996,88			97 067,28	96 996,88	70,40	
46726	Débiteurs divers - Contentieux	1 500,00						1 500,00		1 500,00	



467

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

20700 - MIGNALOUX-BEAUVOIR -

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4672	Sous Total compte 4672	12 440,04		86 127,24	96 996,88			98 567,28	96 996,88	1 570,40	
467	Sous Total compte 467	12 440,04	180,00	127 129,44	138 143,98			139 569,48	138 323,98	1 245,50	
46	Sous Total compte 46	12 440,04	271,75	384 301,27	393 786,64			396 741,31	394 058,39	2 682,92	
4711	Versements des régisseurs			5 029,50	5 029,50			5 029,50	5 029,50		0,00
4712	Virements réimputés			1 116,54	1 116,54			1 116,54	1 116,54		0,00
47131	Versements sur contributions directes			3 028 985,00	3 028 985,00			3 028 985,00	3 028 985,00		0,00
47132	Versements sur dotation globale de fonctionnement			338 926,00	338 926,00			338 926,00	338 926,00		0,00
47133	Fonds d'emprunt subventionnés			1 500 000,00	1 500 000,00			1 500 000,00	1 500 000,00		0,00
47134	Autres			623 241,04	623 241,04			623 241,04	623 241,04		0,00
47136	Autres			1 071 627,50	1 071 627,50			1 071 627,50	1 071 627,50		0,00
4713	Sous Total compte 4713			6 562 779,54	6 562 779,54			6 562 779,54	6 562 779,54		0,00
471411	Excédent à réimputer - Personnes physiques		487,20	4 894,72	4 647,17			4 894,72	5 134,37		239,65
471412	Excédent à réimputer - Personnes morales			5 379,00	5 379,00			5 379,00	5 379,00		0,00
47141	Sous Total compte 47141		487,20	10 273,72	10 026,17			10 273,72	10 513,37		239,65
4714	Sous Total compte 4714		487,20	10 273,72	10 026,17			10 273,72	10 513,37		239,65
4718	Autres recettes à régulariser			51,59	51,59			51,59	51,59		0,00
471	Sous Total compte 471		487,20	6 579 250,89	6 579 003,34			6 579 250,89	6 579 490,54		239,65
47211	Remboursement d'amortissement d'emprunt			316 905,76	316 905,76			316 905,76	316 905,76		0,00
47216	Autres dépenses			50 139,00	50 139,00			50 139,00	50 139,00		0,00

477

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

20700 - MIGNALOUX-BEAUVOIR -

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4721	Sous Total compte 4721			367 044,76	367 044,76			367 044,76	367 044,76		0,00
4722	Commissions bancaires en instance de man			827,63	827,63			827,63	827,63		0,00
4728	Autres dépenses à régulariser			1 331,30	1 331,30			1 331,30	1 331,30		0,00
472	Sous Total compte 472			369 203,69	369 203,69			369 203,69	369 203,69		0,00
4781	Frais de poursuite rattachés		20,76						20,76		20,76
4784	Arrodis sur déclaration de TVA				1,14				1,14		1,14
478	Sous Total compte 478		20,76		1,14				21,90		21,90
47	Sous Total compte 47		507,96	6 948 454,58	6 948 208,17			6 948 454,58	6 948 716,13		261,55
486	Charges constatées d'avance			3 535,63				3 535,63		3 535,63	
48	Sous Total compte 48			3 535,63				3 535,63		3 535,63	
4912	Dépréciations des comptes de radevables		2 100,00						2 100,00		2 100,00
491	Sous Total compte 491		2 100,00						2 100,00		2 100,00
49	Sous Total compte 49		2 100,00						2 100,00		2 100,00
	Total classe 4	179 570,23	187 212,42	14 050 561,93	14 107 464,82			14 240 132,16	14 294 677,24	133 391,63	187 936,71
5113	Titres spéciaux de paiement	2 471,00		12 930,25	10 347,00			15 401,25	10 347,00	5 054,25	
5115	Cartes bancaires à l'encaissement			214 585,58	214 585,58			214 585,58	214 585,58		0,00
5118	Autres valeurs à l'encaissement			26 058,29	26 058,29			26 058,29	26 058,29		0,00
511	Sous Total compte 511	2 471,00		253 574,12	250 990,87			256 045,12	250 990,87	5 054,25	

487

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
515	Compte au Trésor	1 069 421,67		7 040 761,13	6 411 370,06			8 110 182,80	6 411 370,06	1 698 812,74	

48/

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

20700 - MIGNALOUX-BEAUVOIR -

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
51	Sous Total compte 51	1 071 992,67		7 294 335,25	6 662 360,93			8 366 227,92	6 662 360,93	1 703 866,99	
5411	Régisseurs d'avances (avances)	400,00		580,16	580,16			980,16	580,16	400,00	
541	Sous Total compte 541	400,00		580,16	580,16			980,16	580,16	400,00	
54	Sous Total compte 54	400,00		580,16	580,16			980,16	580,16	400,00	
580	Opérations d'ordre budgétaires			1 047 120,50	1 047 120,50			1 047 120,50	1 047 120,50		0,00
584	Recassement par lecture optique			79 157,65	79 157,65			79 157,65	79 157,65		0,00
5872	Compte pivot - Admission en non valeur			3 832,76	3 832,76			3 832,76	3 832,76		0,00
587	Sous Total compte 587			3 832,76	3 832,76			3 832,76	3 832,76		0,00
588	Autres vivements internes			1 738,69	1 738,69			1 738,69	1 738,69		0,00
58	Sous Total compte 58			1 131 849,60	1 131 849,60			1 131 849,60	1 131 849,60		0,00
	Total classe 5	1 072 292,67		8 426 765,01	7 794 790,69			9 499 057,68	7 794 790,69	1 704 266,99	
60611	Eau et assainissement					18 994,28		18 994,28		18 994,28	
60612	Energie - Electricité					122 549,77	18 289,20	122 549,77	18 289,20	104 260,57	
6061	Sous Total compte 6061					141 544,05	18 289,20	141 544,05	18 289,20	123 254,85	
60622	Carburants					10 674,29		10 674,29		10 674,29	
60623	Alimentation					129 984,37	869,55	129 984,37	869,55	129 114,82	
60628	Autres fournitures non stockées					4 745,81		4 745,81		4 745,81	
6062	Sous Total compte 6062					145 404,46	869,55	145 404,46	869,55	144 534,91	
60631	Fournitures d'entretien					26 229,31		26 229,31		26 229,31	

49/

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

20700 - MIGNALOUX-BEAUVOIR -

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
60632	Fournitures de petit équipement					41 055,67	300,00	41 055,67	300,00	40 755,67	
60633	Fournitures de voirie					2 230,08		2 230,08		2 230,08	
60634	Habillement et vêtements de travail					4 251,15		4 251,15		4 251,15	
6063	Sous Total compte 6063					73 766,21	300,00	73 766,21	300,00	73 466,21	
6064	Fournitures administratives					4 297,01		4 297,01		4 297,01	
6065	Livres, disques, cassettes ... (biblioth)					9 458,31	13,00	9 458,31	13,00	9 445,31	
6067	Fournitures scolaires					15 526,05	175,48	15 526,05	175,48	15 350,57	
606	Sous Total compte 606					389 996,09	19 647,23	389 996,09	19 647,23	370 348,86	
60	Sous Total compte 60					389 996,09	19 647,23	389 996,09	19 647,23	370 348,86	
611	Contrats de prestations de services					59 385,26	3 711,55	59 385,26	3 711,55	55 673,71	
61228	Autres					341,44		341,44		341,44	
6122	Sous Total compte 6122					341,44		341,44		341,44	
612	Sous Total compte 612					341,44		341,44		341,44	
61351	Matériel roulant					4 167,99		4 167,99		4 167,99	
61358	Autres					18 556,90	6 442,80	19 556,90	6 442,80	13 114,10	
6135	Sous Total compte 6135					23 724,89	6 442,80	23 724,89	6 442,80	17 282,09	
613	Sous Total compte 613					23 724,89	6 442,80	23 724,89	6 442,80	17 282,09	
614	Charges locatives et de copropriété					1 643,29		1 643,29		1 643,29	
61521	Terres					21 880,30	1 063,50	21 880,30	1 063,50	20 816,80	



50/

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

20700 - MIGNALOUX-BEAUVOIR -

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
615221	Bâtiments publics					38 551,17		38 551,17		38 551,17	
615228	Autres bâtiments					144,00		144,00		144,00	
61522	Sous Total compte 61522					38 695,17		38 695,17		38 695,17	
615231	Voitures					37 888,40	350,00	37 888,40	350,00	37 538,40	
615232	Reseaux					7 498,43		7 498,43		7 498,43	
61523	Sous Total compte 61523					45 386,83	350,00	45 386,83	350,00	45 036,83	
6152	Sous Total compte 6152					105 962,30	1 413,50	105 962,30	1 413,50	104 548,80	
61551	Matériel roulant					12 304,56	1 230,14	12 304,56	1 230,14	11 074,42	
61558	Autres biens mobiliers					21 817,11		21 817,11		21 817,11	
6155	Sous Total compte 6155					34 121,67	1 230,14	34 121,67	1 230,14	32 891,53	
6156	Maintenance					78 173,17	6 190,88	78 173,17	6 190,88	71 982,29	
615	Sous Total compte 615					218 257,14	8 834,52	218 257,14	8 834,52	209 422,62	
6161	Miscelanees					18 033,26		18 033,26		18 033,26	
616	Sous Total compte 616					18 033,26		18 033,26		18 033,26	
6182	Documentation générale et technique					4 548,70	270,00	4 548,70	270,00	4 278,70	
6184	Versements à des organismes de formation					14 507,13		14 507,13		14 507,13	
6188	Autres frais divers					8 844,43	460,00	8 844,43	460,00	8 384,43	
618	Sous Total compte 618					27 900,26	730,00	27 900,26	730,00	27 170,26	
61	Sous Total compte 61					349 285,54	19 718,87	349 285,54	19 718,87	329 566,67	



51/

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

20700 - MIGNALOUX-BEAUVOIR -

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6218	Autre personnel extérieur					597 506,10	33 700,00	597 506,10	33 700,00	563 806,10	
621	Sous Total compte 621					597 506,10	33 700,00	597 506,10	33 700,00	563 806,10	
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux					513,70		513,70		513,70	
62268	Autres honoraires, conseils...					345,20		345,20		345,20	
6226	Sous Total compte 6226					858,90		858,90		858,90	
6227	Frais d'actes et de contentieux					4 962,78		4 962,78		4 962,78	
622	Sous Total compte 622					5 821,68		5 821,68		5 821,68	
6231	Adresses et insertions					184,27		184,27		184,27	
6232	Fêtes et cérémonies					36 290,09		36 290,09		36 290,09	
6236	Catalogues et imprimés et publications					5 539,16		5 539,16		5 539,16	
6238	Divers					4 698,66		4 698,66		4 698,66	
623	Sous Total compte 623					46 712,18		46 712,18		46 712,18	
6245	Transports de personnes extérieures à la					21 923,57	12 164,49	21 923,57	12 164,49	9 759,08	
6247	Transports collectifs du personnel					16 919,59	16 919,59	16 919,59	16 919,59		0,00
6248	Divers					205,48		205,48		205,48	
624	Sous Total compte 624					39 048,64	29 084,08	39 048,64	29 084,08	9 964,56	
6251	Voyages, déplacements et missions					1 053,31		1 053,31		1 053,31	
625	Sous Total compte 625					1 053,31		1 053,31		1 053,31	
6261	Frais d'affranchissement					4 571,54		4 571,54		4 571,54	

52/

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

20700 - MIGNALOUX-BEAUVOIR -

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6262	Frais de télécommunication					39 260,99		39 260,99		39 260,99	
626	Sous Total compte 626					39 832,49		39 832,49		39 832,49	
627	Services bancaires et assimilés					874,99		874,99		874,99	
6281	Concours divers (cotisations...)					12 062,31		12 062,31		12 062,31	
6282	Frais de gardiennage					125,06		125,06		125,06	
6283	Frais de nettoyage des locaux					55 312,30		55 312,30		55 312,30	
6284	Redevance pour services rendus					29 205,95	9 975,16	29 205,95	9 975,16	19 230,79	
6288	Autres					18 985,89	177,40	18 985,89	177,40	18 808,49	
628	Sous Total compte 628					115 691,51	10 152,56	115 691,51	10 152,56	105 538,95	
62	Sous Total compte 62					846 540,90	72 936,64	846 540,90	72 936,64	773 604,26	
6331	Versement mobilité					23 642,49	2,65	23 642,49	2,65	23 639,84	
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.					1 162,64	0,13	1 162,64	0,13	1 162,51	
6336	Cotisations au CNFPT et au centre de ges					25 521,07	2,95	25 521,07	2,95	25 518,12	
6338	Autres impôts, taxes et versements assm					3 490,16	0,39	3 490,16	0,39	3 489,77	
633	Sous Total compte 633					53 816,36	6,12	53 816,36	6,12	53 810,24	
63512	Taxes foncières					6 672,00		6 672,00		6 672,00	
6351	Sous Total compte 6351					6 672,00		6 672,00		6 672,00	
6355	Taxes et impôts sur les véhicules					313,76		313,76		313,76	

53/

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
635	Sous Total compte 635					6 985,76		6 985,76		6 985,76	



BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
63	Sous Total compte 63					60 802,12	6,12	60 802,12	6,12	60 796,00	
64111	Rémunération principale					1 091 751,62		1 091 751,62		1 091 751,62	
64112	Supplément familial de traitement et ind					17 128,29		17 128,29		17 128,29	
64113	NEI					7 869,92		7 869,92		7 869,92	
64118	Autres indemnités					289 553,73		289 553,73		289 553,73	
6411	Sous Total compte 6411					1 406 303,56		1 406 303,56		1 406 303,56	
64131	Rémunérations et autres indemnités					22 340,64		22 340,64		22 340,64	
64138	Primes					9 360,72		9 360,72		9 360,72	
6413	Sous Total compte 6413					31 701,36		31 701,36		31 701,36	
6419	Remboursements sur rémunérations de pers						28 142,35		28 142,35		28 142,35
641	Sous Total compte 641					1 438 004,92	28 142,35	1 438 004,92	28 142,35	1 409 862,57	
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.					186 535,81	20,02	186 535,81	20,02	186 515,79	
6453	Cotisations aux caisses de retraite					343 041,51		343 041,51		343 041,51	
6454	Cotisations aux A.S.S.E.B.I.C					1 276,51		1 276,51		1 276,51	
6455	Cotisations pour assurance du personnel					28 127,40		28 127,40		28 127,40	
6456	Versement au F.N.C du supplément familial					117,00		117,00		117,00	
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux					4 250,00		4 250,00		4 250,00	



Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6459	Remboursements sur charges de Sécurité S						4,11		4,11		4,11
645	Sous Total compte 645					563 348,23	24,13	563 348,23	24,13	563 324,10	



BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
64731	Versees directement					9 364,31		9 364,31		9 364,31	
6473	Sous Total compte 6473					9 364,31		9 364,31		9 364,31	
6474	Versements aux oeuvres sociales					6 340,00		6 340,00		6 340,00	
6475	Medecine du travail, pharmacie					4 653,89		4 653,89		4 653,89	
647	Sous Total compte 647					20 358,20		20 358,20		20 358,20	
64	Sous Total compte 64					2 021 711,35	28 166,48	2 021 711,35	28 166,48	1 993 544,87	
65311	Indemnités de fonction					108 573,59		108 573,59		108 573,59	
65312	Frais de mission et de déplacement					505,90		505,90		505,90	
65313	Cotisations de retraite					4 559,75		4 559,75		4 559,75	
65314	Cotisations de sécurité sociale - part E					5 791,02		5 791,02		5 791,02	
653172	Cotisations au fonds de financement de l					37,96		37,96		37,96	
65317	Sous Total compte 65317					37,96		37,96		37,96	
6531	Sous Total compte 6531					119 468,22		119 468,22		119 468,22	
653	Sous Total compte 653					119 468,22		119 468,22		119 468,22	
6541	Créances admises en non-valeur					3 832,76		3 832,76		3 832,76	
654	Sous Total compte 654					3 832,76		3 832,76		3 832,76	
65568	Autres contributions					1 355,00		1 355,00		1 355,00	
6556	Sous Total compte 6556					1 355,00		1 355,00		1 355,00	



Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
655	Sous Total compte 655					1 355,00		1 355,00		1 355,00	



BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
65735	GFP de rattachement					31 978,30		31 978,30		31 978,30	
65735	Sous Total compte 65735					31 978,30		31 978,30		31 978,30	
65736	CCAS					6 500,00		6 500,00		6 500,00	
65736	Sous Total compte 65736					6 500,00		6 500,00		6 500,00	
65738	Autres établissements publics locaux					600,00		600,00		600,00	
65738	Sous Total compte 65738					600,00		600,00		600,00	
6573	Sous Total compte 6573					39 078,30		39 078,30		39 078,30	
6574	Autres personnes de droit privé					36 289,00		36 289,00		36 289,00	
6574	Sous Total compte 6574					36 289,00		36 289,00		36 289,00	
657	Sous Total compte 657					75 367,30		75 367,30		75 367,30	
6581	Autres					9 582,62		9 582,62		9 582,62	
6581	Sous Total compte 6581					9 582,62		9 582,62		9 582,62	
6588	Autres				1,60					1,60	
6588	Sous Total compte 6588				1,60					1,60	
658	Sous Total compte 658					9 584,22		9 584,22		9 584,22	
65	Sous Total compte 65					209 607,50		209 607,50		209 607,50	
6611	Intérêts réglés à l'échéance					64 293,33		64 293,33		64 293,33	
6611	Sous Total compte 6611					64 293,33		64 293,33		64 293,33	
6612	Intérêts - rattachement des ICNR					10 409,28	3 691,65	10 409,28	3 691,65	6 717,63	
6612	Sous Total compte 6612					10 409,28	3 691,65	10 409,28	3 691,65	6 717,63	
6611	Sous Total compte 6611					74 702,61	3 691,65	74 702,61	3 691,65	71 010,96	



BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

20700 - MIGNALOUX-BEAUVOIR -

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
661	Sous Total compte 661					74 702,61	3 691,65	74 702,61	3 691,65	71 010,96	
66	Sous Total compte 66					74 702,61	3 691,65	74 702,61	3 691,65	71 010,96	
675	Valeurs comptables des immobilisations					183 741,58		183 741,58		183 741,58	
6761	Différences sur réalisations (positives)					72 002,42		72 002,42		72 002,42	
676	Sous Total compte 676					72 002,42		72 002,42		72 002,42	
67	Sous Total compte 67					255 744,00		255 744,00		255 744,00	
6811	Dotations aux amortissements des immobil					408 640,71	58,60	408 640,71	58,60	408 582,11	
681	Sous Total compte 681					408 640,71	58,60	408 640,71	58,60	408 582,11	
68	Sous Total compte 68					408 640,71	58,60	408 640,71	58,60	408 582,11	
	Total classe 6					4 617 030,82	144 225,59	4 617 030,82	144 225,59	4 500 951,69	28 146,46
70311	Concession dans les cimetières (produit)						2 654,00		2 654,00		2 654,00
7031	Sous Total compte 7031						2 654,00		2 654,00		2 654,00
70323	Redevance d'occupation de domaine public						144,00		144,00		144,00
70328	Autres droits de stationnement et de loc						10 109,57		10 109,57		10 109,57
7032	Sous Total compte 7032						10 253,57		10 253,57		10 253,57
703	Sous Total compte 703						12 907,57		12 907,57		12 907,57
70632	À caractère de loisirs						5 029,50		5 029,50		5 029,50

577

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
7063	Sous Total compte 7063						5 029,50		5 029,50		5 029,50
7066	Redevances et droits des services à cara					220,80	198 948,78	220,80	198 948,78		198 727,98

577

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

20700 - MIGNALOUX-BEAUVOIR -

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
7067	Redevances et droits des services périsse					50,30	245 311,25	50,30	245 311,25		245 260,95
706	Sous Total compte 706					271,10	449 289,53	271,10	449 289,53		449 018,43
70	Sous Total compte 70					271,10	462 197,10	271,10	462 197,10		461 926,00
73111	Impôts directs locaux						2 934 897,00		2 934 897,00		2 934 897,00
73118	Autres contributions directes						986,00		986,00		986,00
7311	Sous Total compte 7311						2 935 883,00		2 935 883,00		2 935 883,00
73123	Taxe communale additionnelle aux droits						173 965,42		173 965,42		173 965,42
7312	Sous Total compte 7312						173 965,42		173 965,42		173 965,42
73141	Taxe sur la consommation finale d'électricité						144 269,36		144 269,36		144 269,36
7314	Sous Total compte 7314						144 269,36		144 269,36		144 269,36
7318	Autres					986,00	986,00	986,00	986,00		0,00
731	Sous Total compte 731					986,00	3 255 103,78	986,00	3 255 103,78		3 254 117,78
73212	Dotation de solidarité communautaire						4 952,00		4 952,00		4 952,00
7321	Sous Total compte 7321						4 952,00		4 952,00		4 952,00
73221	FMSIR						33 881,00		33 881,00		33 881,00
732221	Fonds de péréquation des ressources comm						51 209,00		51 209,00		51 209,00
73222	Sous Total compte 73222						51 209,00		51 209,00		51 209,00
7322	Sous Total compte 7322						85 090,00		85 090,00		85 090,00
732	Sous Total compte 732						90 042,00		90 042,00		90 042,00

58/

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

20700 - MIGNALOUX-BEAUVOIR -

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
7332	Taxe additionnelle aux droits de mutation						173,00		173,00		173,00
733	Sous Total compte 733						173,00		173,00		173,00
738	Autres impôts et taxes						9 255,00		9 255,00		9 255,00
739111	Autres restrictions au titre des dégrèvements					4 056,00		4 056,00		4 056,00	
739111	Sous Total compte 739111					4 056,00		4 056,00		4 056,00	
739116	Prélèvements au titre de l'article 55 de					29 348,01		29 348,01		29 348,01	
73911	Sous Total compte 73911					33 404,01		33 404,01		33 404,01	
7391	Sous Total compte 7391					33 404,01		33 404,01		33 404,01	
739211	Attribution de compensation						117 482,00		117 482,00		117 482,00
73921	Sous Total compte 73921						117 482,00		117 482,00		117 482,00
7392	Sous Total compte 7392						117 482,00		117 482,00		117 482,00
739	Sous Total compte 739						150 886,01		150 886,01		150 886,01
73	Sous Total compte 73						151 872,01		3 354 573,78		3 202 701,77
74111	Dotation forfaitaire des communes						180 056,00		180 056,00		180 056,00
741121	Dotation de solidarité rurale (DSR) des						88 065,00		88 065,00		88 065,00
741121	Dotation nationale de péréquation (DNP)						19 596,00		19 596,00		19 596,00
74112	Sous Total compte 74112						107 661,00		107 661,00		107 661,00

59/

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
7411	Sous Total compte 7411						287 717,00		287 717,00		287 717,00
741	Sous Total compte 741						287 717,00		287 717,00		287 717,00



BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
744	ECTVA					9 503,33		9 503,33			9 503,33
7473	Départements					500,00		500,00			500,00
74751	GFP de rattachement					10 147,98		10 147,98			10 147,98
7475	Sous Total compte 7475					10 147,98		10 147,98			10 147,98
74788	Autres					482 168,49		482 168,49			482 168,49
74788	Sous Total compte 74788					482 168,49		482 168,49			482 168,49
7478	Sous Total compte 7478					482 168,49		482 168,49			482 168,49
747	Sous Total compte 747					492 816,47		492 816,47			492 816,47
748312	D.C.R.T.P.					14 539,00		14 539,00			14 539,00
748313	Notation unique des compensations spécif			1 212,00		1 212,00		1 212,00	1 212,00		0,00
74831	Sous Total compte 74831			1 212,00		1 212,00		1 212,00	1 212,00		14 539,00
74833	Etat - Compensation au titre des exonérés					25 934,00		25 934,00			25 934,00
74834	Etat - compensation au titre des exonérés			1 487,00		1 487,00		1 487,00	1 487,00		0,00
7483	Sous Total compte 7483			2 699,00		43 172,00		2 699,00	43 172,00		40 473,00
74888	Autres					26 214,56		26 214,56			26 214,56
7488	Sous Total compte 7488					26 214,56		26 214,56			26 214,56
748	Sous Total compte 748			2 699,00		69 386,56		2 699,00	69 386,56		66 687,56
74	Sous Total compte 74			2 699,00		859 423,38		2 699,00	859 423,38		856 724,38
752	Revenus des immeubles					28 236,96		28 236,96			28 236,96



BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

20700 - MIGNALOUX-BEAUVOIR -

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
756	Libéralités reçues						780,00		780,00		780,00
75898	Autres					60 963,52		60 963,52		60 963,52	
7588	Sous Total compte 7588					60 963,52		60 963,52		60 963,52	
758	Sous Total compte 758					60 963,52		60 963,52		60 963,52	
75	Sous Total compte 75					89 980,48		89 980,48		89 980,48	
7688	Autres					77,18		77,18		77,18	
768	Sous Total compte 768					77,18		77,18		77,18	
76	Sous Total compte 76					77,18		77,18		77,18	
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs)						706,05	706,05		706,05	
775	Produits des cessions d'immobilisations					255 100,00		255 100,00		255 100,00	
7761	Différences sur réalisations (négatives)					644,00		644,00		644,00	
77681	Neutralisation des amortissements					247 255,28		247 255,28		247 255,28	
7768	Sous Total compte 7768					247 255,28		247 255,28		247 255,28	
776	Sous Total compte 776					247 899,28		247 899,28		247 899,28	
777	Recettes et quote-part des subventions d'					427,00		427,00		427,00	
77	Sous Total compte 77					504 132,33		504 132,33		504 132,33	
	Total classe 7					154 842,11	5 270 384,25	154 842,11	5 270 384,25	150 886,01	5 266 428,15
	Total général	28 014 269,18	28 014 269,18	24 167 466,25	23 091 833,81	7 636 759,90	8 712 392,34	59 818 495,33	59 818 495,33	35 253 411,68	35 253 411,68

61/

BALANCE DES VALEURS INACTIVES

Arrêtée à la date du 31/12/2023

20700 - MIGNALOUX-BEAUVOIR -

Exercice 2023

DESIGNATION DES COMPTES N° intitulés	DEBIT			CREDIT			SOLDES	
	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Débiteurs	Créditeurs
861 Portefeuille NEANT								
Sous Total compte 861								
862 Correspondant NEANT								
Sous Total compte 862								
863 Prise en charge titre et valeur NEANT								
Sous Total compte 863								
TOTAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

62/

Page des signatures

20760 - MIGNALOUX-BEAUVOIR -

Exercice 2023

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :

PELICOT Joel (1013994745-0), Inspecteur des Finances Publiques

A DDFIP DE POITOU-CHAR. ET DEP..., le 06/02/2024

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de MIGNALOUX-BEAUVOIR - pendant l'année 2023 et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

PARCHEMIN Regine (1006822980-0), CSC des Finances Publiques de 3ème catégorie

A POITIERS, le 14/02/2024

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le ... par l'organe délibérant.

A , le



ANNEXE 2 – Compte Administratif 2023 et note de synthèse

Mairie de Mignaloux-Beauvoir
CA 2023

VUE D'ENSEMBLE DU FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Année 2021				Année 2022				Année 2023			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.
011 - Charges à caractère général	961 500,00	831 109,58	130 390,42	86	1 050 215,00	861 365,90	188 849,10	82	1 047 000,00	916 699,45	130 300,55	88
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	358 195,00	355 817,80	2 377,20	99	391 810,00	358 735,15	33 074,85	91	428 065,00	370 348,88	57 716,14	87
61 - SERVICES EXTERIEURS	328 555,00	265 462,75	63 092,25	80	417 410,00	301 900,00	115 510,00	72	366 950,00	329 566,67	37 383,33	90
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	267 850,00	199 726,03	68 123,97	74	234 295,00	194 392,75	39 902,25	82	244 785,00	209 798,16	34 986,84	86
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIM	6 900,00	10 103,00	-3 203,00	148	6 700,00	8 338,00	362,00	94	7 200,00	6 965,76	214,24	97
012 - Charges de personnel et frais assimilés	2 385 000,00	2 324 408,18	60 591,82	97	2 540 000,00	2 428 361,00	111 638,91	95	2 601 000,00	2 639 307,67	61 692,33	98
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	405 000,00	470 273,22	-65 273,22	116	515 000,00	561 362,42	-46 362,42	109	541 615,00	563 805,10	-22 191,10	104
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIM	46 715,00	44 261,34	2 453,66	94	54 160,00	47 576,90	6 583,10	87	55 615,00	53 810,24	1 804,76	97
64 - CHARGES DE PERSONNEL	1 933 285,00	1 809 873,52	123 411,38	93	1 970 840,00	1 817 421,77	153 418,23	92	2 093 770,00	2 021 691,33	72 078,67	97
014 - Atténuations de produits	113 715,00	113 715,00	0,00	100	115 599,00	115 599,00	0,00	100	101 542,00	150 886,01	655,99	100
65 - Autres charges de gestion courante	187 150,00	155 931,06	31 218,94	83	185 100,00	163 740,07	21 359,93	88	237 350,00	209 607,50	27 742,50	88
66 - Charges financières	35 000,00	28 171,18	6 828,82	80	30 000,00	25 123,73	4 876,27	83	95 000,00	71 010,98	23 989,04	75
67 - Charges spécifiques	3 000,00	32,88	2 967,20	1	3 000,00	194,66	2 805,34	6	2 000,00		2 000,00	0
Total dépenses réelles	3 735 365,00	3 453 367,80	281 997,20	92	3 938 914,00	3 592 384,45	346 529,55	91	4 223 892,00	3 987 511,59	236 380,41	94
Total dépenses d'ordre	957 641,61	242 918,95	714 722,66	25	909 467,11	234 560,41	674 906,70	25	1 569 305,00	664 326,11	904 978,89	42
Total dépenses de fonctionnement	4 693 006,61	3 696 286,75	996 719,86	78	4 848 381,11	3 826 944,86	1 021 436,25	78	5 793 197,00	4 651 837,70	1 141 359,30	80

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Année 2021				Année 2022				Année 2023			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.
70 - Produits des services, domaine et vente	406 819,00	408 545,56	-1 726,56	100	409 150,00	403 311,77	5 838,23	98	415 650,00	461 926,00	-46 276,00	111
73 - Impôts et taxes	2 699 701,00	2 778 199,71	-78 498,71	102	2 956 755,00	3 187 364,91	-230 609,91	107	95 086,00	99 470,00	-3 584,00	104
74 - Impositions directes									3 185 089,00	3 254 117,78	-69 028,78	102
74 - Dotations et participations	773 206,00	823 158,97	-49 952,97	108	800 910,00	949 470,37	-148 560,37	118	817 380,00	856 724,38	-39 344,38	105
75 - Autres produits de gestion courante	33 560,00	32 299,38	1 260,62	96	9 900,00	16 216,93	-6 316,93	174	79 243,33	89 980,48	-10 737,15	114
76 - Produits financiers	50,00	40,99	9,01	81	50,00	39,02	10,98	78	40,00	77,18	-37,18	193
77 - Produits spécifiques	3 500,00	3 582,75	-82,75	102	2 000,00	28 750,03	-24 750,03	999		255 806,05	-255 806,05	0
013 - Atténuations de charges	33 996,76	69 878,02	-35 881,26	264	25 000,00	35 960,57	-10 960,57	143	9 000,00	28 146,46	-19 146,46	311
002 - Excédent de fonctionnement reporté	675 653,85	675 653,85	0,00	100	574 185,11	574 185,11	0,00	100	940 848,67	940 848,67	0,00	100
Total recettes réelles	4 626 486,61	4 811 359,23	-184 872,62	103	4 776 461,11	5 193 296,71	-416 835,60	108	5 543 197,00	5 987 097,00	-443 900,00	108
Total recettes d'ordre	66 520,00	66 486,65	33,35	99	71 920,00	71 773,46	146,54	99	250 000,00	248 326,28	1 673,72	99
Total recettes de fonctionnement	4 693 006,61	4 877 845,88	-184 839,27	103	4 848 381,11	5 265 072,17	-416 691,06	108	5 793 197,00	6 235 423,28	-442 226,28	108

SOLDE DE FONCTIONNEMENT	Année 2021				Année 2022				Année 2023			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.
Solde de fonctionnement	0,00	1 181 559,13	-1 181 559,13	-999	0,00	1 438 127,31	-1 438 127,31	-999		1 583 585,58	-1 583 585,58	0

Page 1 de 1

Mairie de Mignaloux-Beauvoir
CA 2023

DETAIL DU FONCTIONNEMENT - DEPENSES

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	Année 2021				Année 2022				Année 2023			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.
011 - Charges à caractère général	961 500,00	831 109,58	130 390,42	86	1 050 215,00	861 365,90	188 849,10	82	1 047 000,00	916 699,45	130 300,55	88
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	358 195,00	355 817,80	2 377,20	99	391 810,00	358 735,15	33 074,85	91	428 065,00	370 348,88	57 716,14	87
60611 - Eau et assainissement	12 740,00	14 026,18	-1 286,18	110	15 950,00	12 086,12	3 863,88	76	15 700,00	18 994,28	-3 294,28	121
60612 - Energie - Electricite	100 000,00	119 611,00	-19 611,00	119	121 000,00	114 573,22	6 426,78	94	155 000,00	104 260,57	50 739,43	87
60622 - Carburants	7 800,00	8 332,95	-532,95	108	9 920,00	11 067,72	-1 147,72	111	10 125,00	10 674,28	-549,28	105
60623 - Alimentation	111 590,00	104 206,54	7 383,46	93	114 690,00	115 488,91	-898,91	100	124 560,00	129 114,62	-4 554,82	104
60629 - Autres fournitures non stockées	20 100,00	6 920,40	13 179,60	34	15 290,00	5 748,07	9 541,93	37	7 700,00	4 745,81	2 954,19	62
60631 - Fournitures d'entretien	31 100,00	29 958,18	1 141,82	96	31 800,00	28 531,44	3 268,56	83	28 600,00	28 229,31	2 370,69	92
60632 - Fournitures de petit équipement	36 800,00	35 484,19	1 315,81	96	41 480,00	37 430,12	4 049,88	90	48 110,00	40 755,67	7 354,33	85
60633 - Fournitures de voirie	1 000,00	3 539,69	-2 539,69	353	2 000,00	1 703,48	296,52	85	3 000,00	2 230,08	769,92	74
60636 - Habillement et vêtements de travail	4 100,00	3 276,20	823,80	79	4 100,00	3 336,92	763,08	81	4 400,00	4 251,15	148,85	97
6064 - Fournitures administratives	6 690,00	5 350,07	1 339,93	79	6 560,00	3 647,66	2 912,34	55	5 500,00	4 297,01	1 202,99	78
6065 - Livres, disques, cassettes, bibllothèque, méd	10 400,00	9 063,97	1 336,03	87	13 415,00	11 856,48	1 558,52	88	9 600,00	9 445,31	154,69	98
6067 - Fournitures scolaires	15 875,00	15 058,47	816,53	101	15 785,00	15 263,01	521,99	96	15 470,00	15 350,57	119,43	99
61 - SERVICES EXTERIEURS	328 555,00	265 462,75	63 092,25	80	417 410,00	301 900,00	115 510,00	72	366 950,00	329 566,67	37 383,33	90
611 - Contrats de prestations de services	70 785,00	54 170,49	16 614,51	76	77 715,00	62 031,35	15 683,65	79	63 050,00	55 673,71	7 376,29	88
61228 - Autres										341,44	-341,44	0
6135 - Locations mobilières	12 670,00	9 984,78	2 685,24	78	12 275,00	10 547,92	1 727,08	85				
61351 - Matériel roulant									4 165,00	4 167,99	-2,99	100
61358 - Autres									13 185,00	13 114,70	70,90	100
614 - Charges locatives et de copropriété					2 050,00	-2 050,00	0		1 000,00	1 643,29	-643,29	164
61521 - Terrains	54 000,00	31 449,05	22 550,95	58	64 000,00	29 489,24	34 510,76	46	33 500,00	20 816,80	12 683,20	62
615221 - Bâtiments publics	15 000,00	14 517,35	482,65	96	78 000,00	29 882,97	48 117,03	38	45 600,00	38 551,17	7 048,83	85
615228 - Autres bâtiments	2 000,00	633,11	1 366,89	48	2 000,00	2 294,45	-294,45	114	2 000,00	144,00	1 856,00	7
615231 - Voiries	43 820,00	43 010,24	809,76	98	45 530,00	47 825,65	-2 295,65	105	45 530,00	37 538,40	7 991,60	82
615232 - Réseaux									2 860,00	7 468,43	-4 608,43	282
61551 - Matériel roulant	12 000,00	11 844,00	156,00	98	12 000,00	9 360,14	2 639,86	78	11 500,00	11 074,42	425,58	96
61558 - Autres biens mobiliers	16 960,00	11 755,61	4 804,39	79	17 460,00	10 712,08	6 747,92	61	17 630,00	21 817,11	-4 187,11	124
6156 - Maintenance	66 805,00	61 946,90	4 858,10	92	69 150,00	64 643,54	4 506,46	93	78 260,00	71 882,28	4 277,71	94
6161 - Multirisques	14 000,00	12 424,58	1 575,41	88	14 000,00	12 633,23	1 366,77	90	18 000,00	18 033,26	-33,26	100
6182 - Documentation générale et technique	10 450,00	8 677,31	2 372,69	77	9 750,00	7 985,15	1 764,85	81	4 980,00	4 278,70	701,30	86
6184 - Versements à des organismes de forma	10 000,00	4 674,84	5 325,36	48	14 845,00	11 262,76	3 582,24	75	18 000,00	14 507,13	3 492,87	81
6188 - Autres frais divers	885,00	674,70	210,30	98	885,00	1 181,20	-296,20	122	9 680,00	9 384,43	1 305,57	87
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	267 850,00	199 726,03	68 123,97	74	234 295,00	194 392,75	39 902,25	82	244 785,00	209 798,16	34 986,84	86
6226 - Honoraires	6 060,00	1 483,00	4 577,00	24	6 060,00	2 969,28	3 090,72	48				
62261 - Honoraires médicaux et paramédicaux									1 050,00</			

DETAIL DU FONCTIONNEMENT - DEPENSES

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	Année 2021				Année 2022				Année 2023			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.
6226 - Divers	3 500,00	2 484,30	1 015,70	70					2 000,00		2 000,00	0
6231 - Annonces et insertions	2 960,00	1 204,50	1 755,50	40	2 960,00		2 960,00	0	2 000,00	164,27	1 835,73	9
6232 - Fêtes et cérémonies	35 200,00	23 833,25	11 366,75	67	36 555,00	28 377,42	8 177,58	77	45 625,00	38 290,09	7 334,91	80
6236 - Catalogues et imprimés et publications	6 500,00	3 568,19	2 931,81	41	6 950,00	5 186,63	1 763,37	74	9 450,00	5 539,16	3 910,84	59
6237 - Publications	4 000,00	3 562,55	437,45	87	4 000,00	208,80	3 791,20	5				0
6238 - Divers	5 110,00	3 496,00	1 614,00	58	6 000,00	9 960,37	-3 960,37	116	4 970,00	4 696,66	273,34	95
6245 - Transports de personnes extér. à la col									9 380,00	9 759,08	-379,08	104
6247 - Transports collectifs du personnel	54 450,00	33 869,99	20 580,01	52	25 000,00	20 472,81	4 527,19	81				0
6248 - Divers		3,90	-3,90		50,00	29,09	20,91	59	155,00	205,48	-10,48	105
6251 - Voyages, déplacements et missions	1 750,00	771,04	978,96	44	1 770,00	859,48	910,52	48	1 200,00	1 053,31	146,69	88
6261 - Frais d'affranchissement	7 000,00	7 812,98	-812,98	111	7 000,00	5 595,52	1 404,48	79	6 000,00	4 571,54	1 428,46	76
6262 - Frais de télécommunications	37 000,00	34 667,82	2 332,18	93	38 880,00	34 976,48	3 903,52	89	35 000,00	35 260,95	-260,95	101
627 - Services bancaires et assimilés	700,00	614,07	85,93	118	900,00	765,49	134,51	85	600,00	874,99	-274,99	97
6281 - Concours divers (cotisations...)	9 825,00	9 285,70	539,30	94	9 825,00	11 013,24	-1 188,24	112	11 240,00	12 062,31	-822,31	107
6282 - Frais de gardiennage	125,00		125,00		125,00		125,00	0	125,00	125,06	-0,06	100
6283 - Frais de nettoyage des locaux	50 000,00	46 197,82	3 802,18	92	51 300,00	47 179,55	4 120,45	91	58 455,00	55 312,30	3 142,70	95
6284 - Redevance pour services rendus	26 600,00	19 085,51	7 514,49	71	23 300,00	22 522,17	777,83	96	23 000,00	19 230,79	3 769,21	84
62876 - Au GFP de rattachement	250,00		250,00									0
6288 - Autres	12 820,00	7 622,42	5 197,58	59	11 820,00	7 274,22	4 545,78	62	21 195,00	18 808,49	2 386,51	89
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIM	6 900,00	10 163,00	-3 263,00	146	6 700,00	6 338,00	362,00	94	7 200,00	6 985,76	214,24	97
6312 - Taxes foncières	5 500,00	5 627,00	-127,00	107	6 500,00	6 338,00	162,00	97	6 800,00	6 672,00	128,00	98
6355 - Taxes et impôts sur les véhicules	200,00		200,00		200,00		200,00	0	400,00	313,76	86,24	78
637 - Autres impôts, taxes & vers. assimilés (aut	1 200,00	4 176,00	-2 976,00	348								0
012 - Charges de personnel et frais assimilés	2 385 000,00	2 324 406,16	60 593,84	97	2 540 000,00	2 428 361,09	111 638,91	95	2 691 000,00	2 639 367,67	51 632,33	98
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	405 000,00	470 273,22	-65 273,22	116	515 000,00	561 362,42	-46 362,42	109	541 615,00	563 806,10	-22 191,10	104
6218 - Autre personnel extérieur	405 000,00	470 273,22	-65 273,22	116	515 000,00	561 362,42	-46 362,42	109	541 615,00	563 806,10	-22 191,10	104
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIM	46 715,00	44 261,34	2 453,66	94	54 160,00	47 576,90	6 583,10	87	55 615,00	53 810,34	1 804,66	97
631 - Versement mobilité	14 100,00	13 323,94	776,06	94	19 800,00	18 546,31	1 253,69	93	23 620,00	23 639,84	-19,84	100
632 - Cotisations versées au FNAL	6 550,00	5 174,23	1 375,77	93	6 960,00	2 176,26	4 783,74	36	1 310,00	1 162,51	147,49	89
6336 - Cotisations au centre national et CNFP	23 785,00	22 668,27	1 116,73	95	24 700,00	23 700,80	999,20	95	28 915,00	25 618,12	3 296,88	95
6338 - Autres impôts, taxes & vers. assimilés sur	3 300,00	3 104,90	195,10	94	3 600,00	3 163,63	436,37	87	3 770,00	3 469,77	300,23	93
64 - CHARGES DE PERSONNEL	1 933 285,00	1 809 873,62	123 411,38	93	1 970 840,00	1 817 421,77	153 418,23	92	2 093 770,00	2 021 691,33	72 078,67	97
64111 - Rémunération principale	1 039 030,00	969 194,38	69 835,62	93	1 076 000,00	993 894,59	82 105,41	92	1 148 400,00	1 091 751,62	56 648,38	95
64112 - Supp. fam. de traite. & indemnité de ré	17 965,00	17 329,69	635,31	97	22 600,00	19 180,31	3 419,69	84	18 080,00	17 128,29	951,71	95
64113 - NBI					4 000,00		4 000,00	100	7 010,00	7 869,92	-859,92	112
64114 - Indemnité inflation												0
64119 - Autres indemnités	232 470,00	221 649,15	10 820,85	95	263 160,00	230 787,07	32 372,93	87	278 040,00	289 553,73	-11 513,73	104
64131 - Rémunérations	32 000,00	28 767,91	3 232,09	89	24 000,00	21 179,61	2 820,39	88	22 500,00	22 340,64	159,36	99

DETAIL DU FONCTIONNEMENT - DEPENSES

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	Année 2021				Année 2022				Année 2023				
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	
64134 - Indemnité inflation					100,00	100,00	0,00	100					0
64138 - Primes et autres indemnités	9 400,00	9 519,25	-119,25	101	11 000,00	9 562,96	1 437,04	77	8 800,00	9 360,72	-560,72	106	
64168 - Autres emplois aidés	920,00	917,99	2,01	99									0
6451 - Cotisations à l'URSSAF	182 960,00	188 540,88	-5 580,88	92	183 140,00	167 207,74	15 932,26	91	200 900,00	189 515,79	11 384,21	93	
6453 - Cotisations aux caisses de retraite	324 800,00	310 462,00	14 338,00	95	322 600,00	314 920,22	7 679,78	97	343 430,00	343 041,57	388,43	100	
6454 - Cotisations aux ASSÉDIC	1 700,00	1 570,88	129,12	92	1 400,00	1 198,97	2 201,03	85	1 300,00	1 275,51	24,49	98	
6455 - Cotisations pour assurance du personne	63 000,00	60 287,25	2 712,75	95	32 000,00	30 605,02	1 394,98	95	30 000,00	28 127,40	1 872,60	94	
6456 - Versement au FNC du supplément fami	5 500,00	5 081,00	419,00	92	5 900,00	3 051,00	2 849,00	59	4 000,00	117,00	3 883,00	3	
6458 - Cotisations aux organismes sociaux									4 470,00	4 250,00	220,00	95	
64731 - Versées directement		4 050,44	-4 050,44		15 000,00	13 826,64	1 173,36	92	14 500,00	9 364,31	5 135,69	65	
6474 - Versements aux œuvres sociales	6 340,00	6 340,00	0,00	100	6 340,00	6 340,00	0,00	100	6 340,00	6 340,00	0,00	100	
6475 - Médecine du travail, pharmacie	7 300,00	6 162,83	1 137,17	84	4 000,00	2 564,64	1 435,36	64	6 000,00	4 653,89	1 346,11	78	
6476 - Autres charges sociales diverses	10 000,00		10 000,00									0	
014 - Atténuations de produits	113 715,00	113 715,00	0,00	100	115 599,00	115 599,00	0,00	100	151 542,00	150 886,01	655,99	100	
7391118 - Autres restit. titre dégrév. sur contri									4 060,00	4 066,00	-6,00	100	
739119 - Prélèvement sur titre de l'article 55 de									30 000,00	29 348,01	651,99	98	
739211 - Attributions de compensation	113 715,00	113 715,00	0,00	100	115 599,00	115 599,00	0,00	100	117 482,00	117 482,00	0,00	100	
65 - Autres charges de gestion courante	187 150,00	155 931,06	31 218,94	83	185 100,00	163 740,07	21 359,93	88	237 350,00	209 607,50	27 742,50	88	
6531 - Indemnités, frais de mission et de forma	110 000,00	107 038,81	2 961,19	97	110 000,00	109 750,84	249,16	99				0	
65311 - Indemnités de fonction									115 000,00	109 573,59	5 426,41	94	
65312 - Frais de mission et de déplacement									1 500,00	505,90	994,10	34	
65313 - Cotisations de retraite									5 000,00	4 559,75	440,25	91	
65314 - Cotisations de sécurité sociale - part pa									6 000,00	5 791,02	208,98	97	
65315 - Formation									8 000,00		8 000,00	0	
65316 - Frais de représentation du maire									500,00		500,00	0	
653172 - Coûts. fonds financement alloc. fin de									100,00	37,96	62,04	38	
6532 - Indem. membres Conseil - section éco.	1 500,00		1 500,00		1 500,00		1 500,00	0				0	
6533 - Indem. membres Conseil - section cult	4 700,00	4 571,19	128,81	97	5 000,00	4 567,92	432,08	91				0	
6534 - Cotisations de sécurité sociale - part pat					5 100,00	5 184,47	-84,47	101				0	
6536 - Formation	8 000,00	116,00	7 884,00	1	8 000,00		8 000,00	0				0	
6536 - Frais de représentation du maire	500,00		500,00		500,00		500,00	0				0	
65372 - Coûts. au fond de financ. de l'alloc. fin m						37,04	-37,04	0				0	
6541 - Créances admises en non-valeur	3 500,00	3 435,39	64,61	98	2 500,00	50,48	2 449,52	2	3 500,00	3 832,76	-332,76	110	
6542 - Créances éteintes	3 000,00	1 786,21	1 213,79	59	1 000,00	248,11	751,89	24	1 500,00		1 500,00	0	
6548 - Autres contributions	1 400,00	1 355,00	45,00	98	1 400,00	1 355,00	45,00	98				0	
6558 - Autres contributions										1 355,00	-1 355,00	0	
6568 - Autres participations									1 400,00		1 400,00	0	
657351 - GFP de rattachement									32 000,00	31 978,30	21,70	100	

DETAIL DU FONCTIONNEMENT - DEPENSES

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	Année 2021				Année 2022				Année 2023			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.
667362 - CCAS	6 500,00	9 500,00	-3 000,00	148	10 000,00	10 000,00	0,00	100	6 500,00	6 500,00	0,00	100
667361 - Autres établissements publics locaux									600,00		-600,00	0
6574 - Subv.fonct. aux asso.&autres pers. de dr	48 000,00	28 125,00	19 875,00	58	40 000,00	33 545,00	6 455,00	83				
65748 - Autres personnes de droit privé									45 000,00	38 289,00	8 711,00	87
65818 - Autres									10 000,00	9 582,62	417,38	96
65888 - Autres	50,00	4,46	45,54	8	100,00	1,21	98,79	1	1 350,00	1,50	1 348,40	0
66 - Charges financières	35 000,00	28 171,18	6 828,82	80	30 000,00	25 123,73	4 876,27	83	95 000,00	71 010,96	23 989,04	75
66111 - Intérêts réglés à l'échéance	36 400,00	30 044,91	6 355,09	82	30 690,00	25 547,33	5 102,67	83	94 110,00	64 293,33	29 816,67	68
661121 - ICNE de l'exercice N	5 000,00	4 244,14	755,86	84	3 300,00	3 691,65	-191,65	109	4 600,00	10 409,28	-5 809,28	226
661122 - ICNE de l'exercice N-1	-6 400,00	-6 388,98	-11,02	99	-4 300,00	-4 244,14	-55,86	98	-3 710,00	-3 691,65	-18,35	100
6688 - Autres		271,11	-271,11		150,00	126,89	21,11	85				
67 - Charges spécifiques	3 000,00	32,60	2 967,20	1	3 000,00	194,66	2 805,34	6	2 000,00		2 000,00	0
6718 - Autres charges exceptionnelles sur op.d	2 000,00		2 000,00		2 000,00		2 000,00	0				
673 - Titres émis pour exercices antérieurs	1 000,00	32,60	967,20	3	1 000,00	194,66	805,34	19	2 000,00		2 000,00	0
Total dépenses réelles	3 735 365,00	3 453 367,86	281 997,20	92	3 938 914,00	3 592 384,45	346 529,55	91	4 223 892,00	3 987 511,59	236 380,41	94

DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	Année 2021				Année 2022				Année 2023			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.
023 - Virement à la sect. d'investissement	708 341,61		708 341,61		669 167,11		669 167,11	0	1 149 305,00		1 149 305,00	0
042 - Op. d'ordre de transfert entre sections	249 300,00	242 918,95	6 381,05	97	240 300,00	234 560,41	5 739,59	97	420 000,00	664 326,11	-244 326,11	158
675 - Valeurs comptables des immobilisations c		330,71	-330,71			1 185,00	-1 185,00	0		183 741,58	-183 741,58	0
6761 - Diff. sur réalisations (positives) transf. e		704,58	-704,58							72 002,42	-72 002,42	0
6811 - Dot aux amort.des immo.incorporeelles &	248 700,00	241 283,68	7 416,34	97	240 000,00	233 075,41	6 924,59	97	420 000,00	408 582,11	11 417,89	97
6817 - Dot aux prov. pour dépréci. des actifs cir	600,00	600,00	0,00	100	300,00	300,00	0,00	100				
Total dépenses d'ordre	957 641,61	242 918,95	714 722,66	25	909 467,11	234 560,41	674 906,70	25	1 569 305,00	664 326,11	904 978,89	42

TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Année 2021				Année 2022				Année 2023			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.
Total dépenses de fonctionnement	4 693 006,61	3 696 286,75	996 719,86	78	4 848 381,11	3 826 944,86	1 021 436,25	78	5 793 197,00	4 651 837,70	1 141 359,30	80

DETAIL DU FONCTIONNEMENT - RECETTES

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	Année 2021				Année 2022				Année 2023			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.
70 - Produits des services, domaine et vente	406 819,00	408 545,56	-1 726,56	100	409 150,00	403 311,77	5 838,23	98	415 650,00	461 926,00	-46 276,00	111
70311 - Concession dans les cimetières (prod	2 500,00	5 320,00	-2 820,00	212	3 000,00	2 900,00	100,00	96	3 000,00	2 654,00	346,00	88
70323 - Relevance d'occupation du domaine p										144,00	-144,00	0
70328 - Autres droits de stationnement et de lo	6 019,00	6 468,50	-449,50	107	8 950,00	8 713,96	236,04	100	9 750,00	10 109,57	-359,57	104
70332 - A caractère de loisirs	1 500,00	2 637,50	-1 137,50	175	2 500,00	2 597,00	-97,00	103	3 700,00	5 029,50	-1 329,50	136
7065 - Relevance&droits des services à cara	154 500,00	160 339,90	-5 839,90	103	160 000,00	160 207,19	-207,19	100	165 200,00	199 727,98	-33 527,98	120
7067 - Redev.&droits des serv.péri-scolaire&e	242 300,00	233 764,66	8 535,34	96	235 000,00	228 893,62	6 106,38	97	234 000,00	245 260,95	-11 260,95	105
70678 - par des tiers		15,00	-15,00									
73 - Impôts et taxes	2 899 701,00	2 778 196,71	1 203 504,29	102	2 956 758,00	3 187 364,91	-230 606,91	107	95 886,00	99 470,00	-3 584,00	104
73111 - Impôts directs locaux	2 438 913,00	2 493 603,00	-54 690,00	102	2 620 000,00	2 665 816,00	-45 816,00	101				
7318 - Autres		2 112,00	-2 112,00			2 020,00	-2 020,00	0				
73212 - Dotation de solidarité communautaire	4 200,00	4 591,00	-391,00	109	4 500,00	5 051,00	-551,00	112	5 051,00	4 962,00	89,00	96
73221 - FNIGR	33 881,00	33 881,00	0,00	100	33 881,00	33 881,00	0,00	100	33 881,00	33 881,00	0,00	100
732221 - Fonds de péréquation ressources com									51 954,00	51 209,00	745,00	98
73223 - Fds dép des DMO pour les com de - 5	48 377,00	48 377,00	0,00	100	48 377,00	51 954,00	-3 577,00	107				
73224 - Fonds péréq. cotis. valeur ajoutée entr					88 000,00	88 722,40	-722,40	100				
7332 - Taxe additionnelle aux droits de mutalio										173,00	-173,00	0
7361 - Fraction compensatoire de la TFPP. tax	100 000,00	109 178,32	-9 178,32	109	100 000,00	115 558,51	-15 558,51	115				
738 - Autres impôts et taxes									5 000,00	9 255,00	-4 255,00	185
7381 - Taxe addit.aux droits de mul.ou taxe pub	65 000,00	67 927,38	-2 927,38	104	45 000,00	203 258,00	-158 258,00	451				
7388 - Autres taxes diverses	9 330,00	18 530,00	-9 200,00	198	17 000,00	21 106,00	-4 106,00	124				
731 - Impositions directes									3 185 089,00	3 254 117,78	-69 028,78	102
73111 - Impôts directs locaux									2 885 089,00	2 934 897,00	-49 808,00	102
73118 - Autres contributions directes										968,00	-968,00	0
73123 - Taxe commun.addit.droits mutation tax									160 000,00	173 965,42	-13 965,42	106
73141 - Taxe sur la consommation finale d'éle									140 000,00	144 269,36	-4 269,36	103
74 - Dotations et participations	773 206,00	823 158,97	-49 952,97	106	800 018,00	949 470,37	-149 452,37	118	817 380,00	856 724,38	-39 344,38	105
7411 - DCF communes & établ.publics coop.in	177 208,00	177 208,00	0,00	100	180 000,00	179 787,00	213,00	99				
74111 - Dotation forfaitaire des communes									180 000,00	180 056,00	-56,00	100
741121 - Dotation de solidarité rurale (DSR) de									75 000,00	88 065,00	-13 065,00	117
741122 - Dotation nationale de péréquation (DN									18 500,00	19 588,00	-1 088,00	119
74121 - Dotation forfaitaire des départements	68 216,00	68 216,00	0,00	100	70 000,00	73 887,00	-3 887,00	105				
74127 - Dotation nationale de péréquation	13 608,00	13 608,00	0,00	100	15 000,00	16 330,00	-1 330,00	108				
744 - FCTVA	6 000,00	5 039,00	961,00	100	6 500,00	9 205,20	-2 705,20	141	12 000,00	9 503,35	2 496,65	79
74718 - Autres	400,00	2 224,95	-1 824,95	558	1 800,00	2 146,78	-366,78	119				
7473 - Départements						650,00	-650,00	0	1 000,00	500,00	500,00	50
74751 - GFP de rattachement	30 000,00	25 563,41	4 436,59	85	7 500,00	8 085,00	-585,00	107	7 500,00	10 147,98	-2 647,98	135
7476 - Autres organismes	425 000,00	473 605,61	-48 605,61	111	458 515,00	593 019,96	-134 504,96	129				

DETAIL DU FONCTIONNEMENT - RECETTES

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	Année 2021				Année 2022				Année 2023			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.
74788 - Autres									465 000,00	482 168,49	-17 168,49	104
748312 - D.C.R.T.P.									14 539,00	14 539,00	-9,00	100
748313 - Dotation unique compensations spéc	14 539,00	14 539,00	0,00	100	14 539,00	14 534,00	5,00	99				0
74834 - Etat-Compens.au titre exonérations ta									24 000,00	23 934,00	-1 934,00	106
74834 - Etat-Compens.au titre exonérations ta	23 235,00	23 235,00	0,00	100	24 414,00	24 414,00	0,00	100				0
7488 - Autres attributions et participations	15 000,00	17 720,00	-2 720,00	118	21 750,00	27 411,43	-5 661,43	126				0
74889 - Autres									21 850,00	26 214,56	-4 364,56	120
75 - Autres produits de gestion courante	33 560,00	32 299,38	1 260,62	96	9 300,00	18 216,93	-6 916,93	174	79 243,33	89 980,48	-10 737,15	114
752 - Revenus des immeubles	32 670,00	31 415,70	1 254,30	98	9 200,00	15 390,52	-6 190,52	167	28 400,00	28 236,98	163,04	99
756 - Libéralités reçues										780,00	-780,00	0
7588 - Autres produits divers de gestion coura	890,00	883,68	6,32	99	100,00	826,41	-726,41	826				0
75889 - Autres									50 643,33	60 963,52	-10 120,19	120
76 - Produits financiers	50,00	40,99	9,01	81	50,00	39,02	10,98	78	40,00	77,18	-37,18	193
761 - Produits de participations	40,00		40,00									
7688 - Autres	10,00	40,99	-30,99	409	50,00	39,02	10,98	78	40,00	77,18	-37,18	193
77 - Produits spécifiques	3 500,00	3 982,75	-82,75	102	2 000,00	26 750,03	-24 750,03	999		255 806,05	-255 806,05	0
7714 - Recouvrement sur créances admises e		24,57	-24,57									
7718 - Autres produits exceptionnels sur op. d	2 000,00	30,82	1 969,18	1	1 000,00	1 698,55	-698,55	169				0
773 - Mandats annulés ou atteints dechéance q		1 090,38	-1 090,38			11 980,37	-11 980,37	0		706,05	-706,05	0
775 - Produits des cessions d'immobilisations		916,00	-916,00			1 185,00	-1 185,00	0		255 100,00	-255 100,00	0
7788 - Produits exceptionnels divers	1 500,00	1 521,00	-21,00	101	1 000,00	11 886,11	-10 886,11	999				0
013 - Atténuations de charges	33 996,76	89 878,02	-55 881,26	264	25 000,00	35 960,57	-10 960,57	143	9 000,00	28 146,46	-19 086,46	311
6419 - Remboursements sur rémunérations e	33 996,76	89 878,02	-55 881,26	264	25 000,00	30 575,03	-5 575,03	122	9 000,00	28 142,95	-19 082,95	311
6459 - Remb. sur charges Sécurité Sociale et P						5 385,54	-5 385,54	0		4,11	-4,11	0
002 - Excédent de fonctionnement reporté	675 653,85	675 653,85	0,00	100	574 185,11	574 185,11	0,00	100	940 848,67	940 848,67	-0,00	100
Total recettes réelles	4 626 486,61	4 811 359,23	-184 872,62	103	4 776 461,11	5 193 296,71	-416 835,60	108	5 543 197,00	5 987 097,00	-443 900,00	108

RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	Année 2021				Année 2022				Année 2023			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.
042 - Op. d'ordre de transfert entre sections	66 520,00	66 486,65	33,35	99	71 920,00	71 773,46	146,54	99	250 000,00	248 326,28	1 673,72	99
7761 - Diff sur réalisations (-) transférées en in		119,29	-119,29							644,00	-644,00	0
7768 - Neutralisation des amort. dépréc. & pro	65 900,00	65 751,36	148,64	99	71 300,00	71 156,29	143,71	99				0
77681 - Neutralisation des amortissements									249 000,00	247 255,28	1 744,72	99
777 - Quote-part des subv.d'inv.transf.au opte d	620,00	616,00	4,00	99	620,00	617,17	2,83	99	1 000,00	427,00	573,00	43
Total recettes d'ordre	66 520,00	66 486,65	33,35	99	71 920,00	71 773,46	146,54	99	250 000,00	248 326,28	1 673,72	99

DETAIL DU FONCTIONNEMENT - RECETTES

TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Année 2021				Année 2022				Année 2023			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.
Total recettes de fonctionnement	4 693 006,61	4 877 845,88	-184 839,27	103	4 848 381,11	5 265 072,17	-416 691,06	108	5 793 197,00	6 235 423,28	-442 226,28	108

VUE D'ENSEMBLE DE L'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Année 2021				Année 2022				Année 2023			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.
001 - Déficit d'investissement reporté	131 880,73	131 880,73	0,00	100	477 146,25	477 146,25	0,00	100	375 068,48	375 068,48		100
10 - Dotations, fonds divers et réserves	14 252,78	14 252,78	0,00	100								
16 - Emprunts et dettes assimilés	295 000,00	287 263,42	7 736,58	97	235 000,00	228 407,46	6 592,54	97	315 000,00	253 902,43	61 097,57	81
234 - Subventions d'équipement versées	238 143,00	181 693,00	56 450,00	78	242 051,00	193 099,00	48 952,00	81	244 507,00	199 505,00	45 002,00	82
Total dépenses réelles hors opérations	679 276,49	615 109,91	64 166,58	90	954 197,25	801 652,71	152 544,54	84	934 575,48	828 475,91	106 099,57	89
D121 - MAIRIE SALLES	20 909,24	14 599,29	6 209,98	70	2 450,32	830,76	1 619,56	33	18 000,00	5 597,00	12 403,00	31
D122 - ECOLES CANTINE	46 594,60	25 508,89	20 085,75	56	65 431,86	47 953,96	17 477,90	73	119 153,71	96 514,10	22 639,61	81
D129 - ATELIERS	2 636,51	1 149,09	1 487,45	43	59 593,36	20 899,41	38 693,95	35	59 638,00	49 338,47	9 299,53	84
D131 - CADRE DE VIE	86 971,64	79 320,51	7 651,13	91	37 589,85	31 973,27	5 616,58	85	29 735,80	19 500,69	10 235,11	66
D134 - BIBLIOTHEQUE	2 500,00	2 433,31	66,69	97	1 250,00	426,00	824,00	34	1 400,00	306,00	1 094,00	22
D137 - AUTRES BATIMENTS	73 895,05	46 177,97	27 717,08	62	92 875,04	77 348,93	15 526,11	83	66 777,80	54 116,11	12 661,69	81
D144 - ESPACE JEUNES	168,00		168,00	100	168,00		168,00	100				
D148 - DEVELOPPEMENT DURABLE	14 694,31	5 260,11	9 434,20	38	17 248,01	11 797,52	5 450,49	68	21 630,40	12 035,65	9 594,75	56
D156 - MISE EN ACCESSIBILITE DES BATIMEN	10 000,00		10 000,00	100	15 171,89	5 171,89	10 000,00	34				
D157 - POLE PETITE ENFANCE	2 000,00		2 000,00	100	9 700,00	8 339,27	1 360,73	86	11 000,00	8 241,77	2 758,23	75
D160 - REORGANISATION DES POLES EDUCAT	200 000,00	185 663,94	14 336,06	93	215 000,00	154 780,73	60 219,27	71	2 250 000,00	1 730 075,90	519 924,10	77
D162 - EQUIPEMENTS SPORTIFS	5 000,00		5 000,00	100	5 749,44	1 162,87	4 586,57	20				
D163 - SERVICES JEUNESSE	10 000,00	5 471,44	4 528,56	54	7 500,00	4 526,45	2 973,55	60	13 892,55	3 870,73	10 021,82	28
D164 - INFORMATIQUE	30 000,00	22 197,01	7 802,99	73	10 000,00	8 652,45	1 347,55	86	30 539,90	15 770,13	14 769,77	52
D165 - MOBILITES	20 000,00		20 000,00	100	55 000,00	44 340,90	10 659,10	80	50 000,00		50 000,00	0
D166 - REVITALISATION CENTRE BOURG	25 000,00		25 000,00	100	25 000,00		25 000,00	0	50 000,00	25 000,00	25 000,00	50
D167 - REHABILITATION RESTAURANT SCOLA	14 000,00	13 235,00	765,00	94								
D168 - RESEAU DE CHAUFFAGE URBAIN					8 000,00	270,00	7 730,00	3	18 600,00	5 340,00	13 260,00	29
D169 - EQUIPEMENT NOUVEL OFFICE RESTAU							100 000,00				100 000,00	0
D170 - AMENAG. ACC. DE LOISIRS SITE ANC							50 000,00		50 000,00		50 000,00	0
Total dépenses opérations d'invest.	564 269,35	362 046,46	182 222,89	67	627 687,77	416 634,41	211 053,36	66	2 889 268,16	2 025 707,75	863 560,41	70
Total dépenses d'ordre	66 520,00	66 486,65	33,35	99	73 482,40	73 335,86	146,54	99	445 511,58	392 677,19	62 834,39	86
Total dépenses d'investissement	1 310 055,84	1 063 643,02	246 422,82	81	1 655 367,42	1 391 622,98	263 744,44	84	4 269 355,22	3 236 860,95	1 032 494,37	76

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Année 2021				Année 2022				Année 2023			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.
024 - Produits des cessions d'immobilisations									120 000,00		120 000,00	0
10 - Dotations, fonds divers et réserves	176 149,56	193 533,54	-17 383,98	109	682 374,02	690 624,65	-8 250,63	101	570 278,84	572 323,93	-2 045,09	100
13 - Subventions d'investissement reçues	40 200,00		40 200,00	100	40 200,00	28 140,00	12 060,00	70	52 260,00	78 455,43	-24 195,43	146
16 - Emprunts et dettes assimilés						1 658,98	-1 658,98	0		1 980,00	-1 980,00	0
Total recettes réelles hors opérations	216 349,56	193 533,54	22 816,02	89	722 574,02	720 421,63	2 152,39	99	742 538,64	650 759,36	91 779,28	88
D122 - ECOLES CANTINE						774,42	-774,42	0				

Page 1 de 2

VUE D'ENSEMBLE DE L'INVESTISSEMENT

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Année 2021				Année 2022				Année 2023			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.
D131 - CADRE DE VIE	9 234,00	49 425,00	-40 191,00	535								
D137 - AUTRES BATIMENTS	81 116,52	83 107,61	-1 991,09	102	9 462,00	9 462,00	0,00	100				
D159 - ATTRACTIVITE DU PATRIMOINE	2 000,00	2 000,00	0,00	100								
D160 - REORGANISATION DES POLES EDUCAT	50 000,00	15 511,87	34 488,13	31	25 500,00	34 488,33	-8 988,33	135	1 762 000,00	1 845 251,52	-83 251,52	105
D163 - SERVICES JEUNESSE	4 840,00		4 840,00	100	2 912,50	2 912,50	0,00	100				
D164 - INFORMATIQUE					1 287,50	1 287,50	0,00	100				
D165 - MOBILITES					11 000,00	11 085,31	-85,31	100				
Total recettes opérations d'invest.	146 990,52	150 944,28	-3 053,76	102	50 162,00	60 010,06	-9 848,06	119	1 762 000,00	1 845 251,52	-83 251,52	105
Total recettes d'ordre	967 641,61	242 918,99	714 722,66	25	911 029,51	236 122,81	674 906,70	25	1 764 816,58	798 677,02	966 139,56	45
Total recettes d'investissement	1 320 981,69	586 496,77	734 484,92	44	1 683 765,53	1 016 554,50	667 211,03	60	4 209 355,22	3 294 687,90	974 667,32	77

SOLDE D'INVESTISSEMENT	Année 2021				Année 2022				Année 2023			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.
Solde d'investissement	10 915,85	-477 146,25	488 062,10	-999	28 398,11	-375 068,48	403 466,59	-999		57 827,05	-57 827,05	0

Page 2 de 2

DETAIL DE L'INVESTISSEMENT HORS OPERATIONS

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	Année 2021				Année 2022				Année 2023			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.
001 - Déficit d'investissement reporté	131 886,73	131 886,73	0,00	100	477 146,25	477 146,25	0,00	100	375 068,48	375 068,48		100
10 - Dotations, fonds divers et réserves	14 252,76	14 252,76	0,00	100								
1006 - Excédents de fonctionnement capitaux	14 252,76	14 252,76	0,00	100								
16 - Emprunts et dettes assimilés	295 000,00	287 283,42	7 716,58	97	235 000,00	228 407,46	6 592,54	97	315 000,00	253 902,43	61 097,57	81
1641 - Emprunts en euros	295 000,00	283 935,22	11 064,78	96	229 950,00	223 119,18	6 530,82	97	313 000,00	252 612,43	60 387,57	81
165 - Dépôts et cautionnements reçus					2 000,00	1 940,08	59,92	97	2 000,00	1 290,00	710,00	65
16876 - Autres établissements publics locaux		3 348,20	-3 348,20		3 350,00	3 348,20	1,80	99				0
204 - Subventions d'équipement versées	238 143,00	181 693,00	56 450,00	76	242 051,00	198 099,00	45 952,00	81	244 507,00	199 505,00	45 002,00	82
2041582 - Bâtiments et installations									45 002,00		45 002,00	0
204172 - SNCF Réseau	56 450,00		56 450,00		51 452,00	5 500,00	45 952,00	10				0
2046 - Attributions de compensation d'investis	181 693,00	181 693,00	0,00	100	190 599,00	190 599,00	0,00	100	199 505,00	199 505,00		100
Total dépenses réelles hors opérations	679 276,49	615 109,91	64 166,58	90	954 197,25	901 652,71	52 544,54	94	934 575,48	828 475,91	106 099,57	89

DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	Année 2021				Année 2022				Année 2023			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.
040 - Op. d'ordre de transfert entre sections	66 520,00	66 486,65	33,35	99	71 920,00	71 773,46	146,54	99	250 000,00	248 326,28	1 673,72	99
13911 - Etat et établissements nationaux									1 000,00	77,00	923,00	8
13918 - Autres	620,00	616,00	4,00	99	620,00	617,17	2,83	99		350,00	-350,00	0
192 - Plus ou moins-values sur cessions d'imm		119,29	-119,29							644,00	-644,00	0
198 - Neutralisations des amortissements	65 900,00	65 751,38	148,62	99	71 300,00	71 155,29	144,71	99	249 000,00	247 255,28	1 744,72	99
041 - Opérations patrimoniales					1 582,40	1 582,40	0,00	100	195 511,58	134 350,91	61 160,67	68
21318 - Autres bâtiments publics					1 582,40	1 582,40	0,00	100				0
2313 - Constructions									195 511,58	134 350,91	61 160,67	68
Total dépenses d'ordre	66 520,00	66 486,65	33,35	99	73 482,40	73 335,96	146,44	99	445 511,58	382 677,19	62 834,39	86

TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Année 2021				Année 2022				Année 2023			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.
Total dépenses hors opérations	745 796,49	681 596,56	64 199,93	91	1 027 679,65	974 988,67	52 690,98	94	1 380 087,06	1 211 153,10	168 933,96	88

DETAIL DE L'INVESTISSEMENT HORS OPERATIONS

RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	Année 2021				Année 2022				Année 2023			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.
024 - Produits des cessions d'immobilisation									120 000,00		120 000,00	0
024 - Produits des cessions d'immobilisations									120 000,00		120 000,00	0
10 - Dotations, fonds divers et réserves	176 149,56	193 533,54	-17 383,98	109	682 374,02	690 624,65	-8 250,63	101	570 278,64	572 323,93	-2 045,29	100
10222 - FCTVA	40 400,00	48 423,00	-8 023,00	119	45 000,00	48 081,72	-3 081,72	102	53 000,00	53 326,21	-326,21	101
10228 - Taxe d'aménagement	30 000,00	39 360,98	-9 360,98	131	30 000,00	37 168,91	-7 168,91	123	20 000,00	21 719,08	-1 719,08	109
1066 - Excédents de fonctionnement capitaux	105 749,56	105 749,56	0,00	100	607 374,02	607 374,02	0,00	100	497 278,64	497 278,64		100
13 - Subventions d'investissement reçues	40 200,00		40 200,00		40 200,00	28 140,00	12 060,00	70	52 260,00	78 455,43	-24 195,43	148
1323 - Départements	40 200,00		40 200,00		40 200,00	28 140,00	12 060,00	70	52 260,00	34 320,00	17 940,00	66
13461 - Dotation d'équipement des territoires r										42 135,43	-42 135,43	0
16 - Emprunts et dettes assimilés					1 656,98	-1 656,98	0		1 980,00	-1 980,00	0	
165 - Dépôts et cautionnements reçus					1 656,98	-1 656,98	0		1 980,00	-1 980,00	0	
Total recettes réelles hors opérations	216 349,56	193 533,54	22 816,02	89	722 574,02	720 421,63	2 152,39	99	742 538,64	850 759,36	91 779,28	88

RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	Année 2021				Année 2022				Année 2023			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.
021 - Virement de la sect. de fonctionnement	708 341,61		708 341,61	0	669 167,11		669 167,11	0	1 149 305,00		1 149 305,00	0
040 - Op. d'ordre de transfert entre sections	249 300,00	242 918,95	6 381,05	97	240 300,00	234 560,41	5 739,59	97	420 000,00	664 326,11	-244 326,11	158
192 - Plus ou moins-values sur cessions d'imm		704,58	-704,58							72 002,42	-72 002,42	0
2111 - Terrains nus						1 185,00	-1 185,00	0				0
2112 - Terrains de voirie		11,42	-11,42							3,34	-3,34	0
21318 - Autres bâtiments publics										181 194,04	-181 194,04	0
2158 - Autres install., matériel et outillage tech										0,20	-0,20	0
21828 - Autres matériels de transport										2 544,00	-2 544,00	0
2188 - Autres immobilisations corporelles		319,29	-319,29									0
28031 - Frais d'études	300,00	300,00	0,00	100	400,00	368,04	31,96	92	1 700,00	1 664,60	35,40	97
2804132 - Bâtiments et installations	4 650,00	4 636,39	13,61	99	4 700,00	4 636,36	63,64	98	4 650,00	4 636,35	13,65	100
28041511 - Biens mobiliers, matériel et études	4 550,00	4 533,24	16,76	99	4 800,00	4 633,24	166,76	98	4 650,00	4 633,24	16,76	100
28041512 - Bâtiments et installations	1 200,00	1 151,93	48,07	95	1 200,00	1 151,93	48,07	95	1 200,00	1 151,93	48,07	96
28041562 - Bâtiments et installations									23 900,00	23 890,70	9,30	100
2804172 - SNCF Réseau	39 100,00	39 041,60	58,40	99	39 000,00	38 390,10	609,90	98				0
28046 - Attributions de compensation d'invest	16 400,00	16 368,23	31,77	99	23 200,00	22 444,66	755,34	96	214 700,00	213 043,66	1 656,34	99
2805 - Concessions & droits similaires,brevet									8 200,00	11 480,30	-3 280,30	140
28051 - Concessions et droits similaires	4 000,00	2 536,50	1 463,50	63	8 000,00	7 908,41	91,59	98				0
28121 - Plantations d'arbres et arbustes	3 000,00	2 965,78	34,22	98	3 200,00	3 164,33	35,67	98	4 200,00	3 724,92	475,08	89
28128 - Autres agencements et aménagement	3 800,00	3 781,06	18,94	99	3 800,00	3 781,06	18,94	99	3 800,00	3 781,08	18,92	100
281318 - Autres bâtiments publics	8 200,00	8 173,83	26,17	99	8 500,00	8 173,83	326,17	96	8 200,00	8 173,83	26,17	100
28132 - Bâtiments privés	4 300,00	4 228,96	71,04	98	4 300,00	4 228,96	71,04	98				0
281321 - Immeubles de rapport									6 900,00	4 228,96	1 671,04	72

DETAIL DE L'INVESTISSEMENT HORS OPERATIONS

RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	Année 2021				Année 2022				Année 2023			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.
28152 - Installations de voirie	2 500,00	2 441,84	58,16	97	2 200,00	2 045,67	154,33	92	2 200,00	2 621,52	-421,52	119
281533 - Réseaux câbles	500,00	494,90	5,10	98	500,00	494,90	5,10	98	500,00	494,90	5,10	98
281534 - Réseaux d'électrification	550,00	526,09	23,91	95	600,00	526,09	73,91	87	550,00	526,09	23,91	96
281538 - Autres réseaux	500,00	427,79	72,21	85	500,00	427,79	72,21	85	450,00	427,79	22,21	95
281571 - Matériel ferroviaire	350,00	306,95	43,05	87	400,00	306,95	93,05	76				0
2815731 - Matériel roulant									350,00	306,95	43,05	88
2815736 - Autre matériel et outillage de voirie									1 550,00	1 475,62	73,18	95
281578 - Autre matériel technique	4 200,00	4 153,10	46,90	98	3 900,00	3 636,42	51,58	98		90,11	-90,11	0
28158 - Autres install., matériel et outillage tec	5 700,00	5 624,26	76,74	98	6 300,00	5 632,00	668,00	89	10 000,00	8 076,93	1 923,20	81
281729 - Autres agencements et aménagement	300,00	282,15	17,85	94	300,00	282,15	17,85	94	300,00	282,15	17,85	94
281758 - Autres install., matériel et outillage te	100,00	58,60	41,40	58	100,00	58,60	41,40	58		410,21	-410,21	0
28181 - Install générales, agencement & aména	500,00	444,47	55,53	88	500,00	444,47	55,53	88	500,00	1 051,26	-551,26	210
28182 - Matériel de transport	37 000,00	36 699,48	308,54	89	25 000,00	24 453,18	546,81	97				0
281828 - Autres matériels de transport									14 000,00	14 318,93	-318,93	102
28183 - Matériel informatique	22 000,00	20 537,05	1 462,95	93	21 000,00	20 510,77	489,23	97				0
281831 - Matériel informatique scolaire									12 000,00	10 985,19	1 014,81	92
281838 - Autre matériel informatique									12 000,00	9 866,48	2 133,62	82
28184 - Matériel de bureau et mobilier	25 000,00	23 948,30	1 051,70	95	23 800,00	23 156,26	643,74	97				0
281841 - Matériel de bureau et mobilier scolar									4 000,00	3 064,61	335,39	92
281848 - Autres matériels de bureau et mobili									22 000,00	20 000,42	1 999,58	91
28188 - Autres	60 000,00	57 601,21	2 398,79	96	54 000,00	52 117,23	1 882,77	96	58 600,00	53 682,91	4 917,09	92
4912 - Dépréciation des comptes de redevable	600,00	600,00	0,00	100	300,00	300,00	0,00	100				0
041 - Opérations patrimoniales					1 562,40	1 562,40	0,00	100	195 511,58	134 350,91	61 160,67	69
2031 - Frais d'études					1 562,40	1 562,40	0,00	100	129 425,29	112 874,00	16 551,29	87
2033 - Frais d'insertion									1 457,16	1 457,16		0
238 - Avances versées sur comm immo. corporel									64 629,13	20 019,75	44 609,38	31
Total recettes d'ordre	957 641,61	242 918,95	714 722,66	25	911 029,51	236 122,81	674 906,70	25	1 764 816,58	798 677,02	966 139,56	45

TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	Année 2021				Année 2022				Année 2023			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.
Total recettes hors opérations	1 173 991,17	436 452,49	737 538,68	37	1 633 693,53	956 544,44	677 059,09	58	2 507 355,22	1 449 436,38	1 057 918,84	58

DETAIL DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT
OPERATION N° 0121 - MAIRIE SALLES

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Année 2021				Année 2022				Année 2023			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.
2031 - Frais d'études		841,50	-841,50	0				0				0
2051 - Concessions et droits similaires	3 270,48	2 512,42	758,06	76	758,06		758,06	0	4 000,00	3 036,00	964,00	76
21311 - Bâtiments administratifs	4 000,00		4 000,00	0				0				0
2183 - Matériel informatique	677,26	677,26	0,00	100				0				0
2184 - Matériel de bureau et mobilier	4 000,00	1 637,50	2 362,50	40	830,76	830,76	0,00	100				0
2188 - Autres immobilisations corporelles	8 861,50	6 930,56	-1 930,94	100	861,50		861,50	0	14 000,00	2 561,00	11 439,00	18
Total Dépenses	20 809,24	14 599,26	6 209,98		2 450,32	830,76	1 619,56		18 000,00	5 597,00	12 403,00	
Solde de l'opération	-20 809,24	-14 599,26	-6 209,98		-2 450,32	-830,76	-1 619,56		-18 000,00	-5 597,00	-12 403,00	

DETAIL DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT
OPERATION N° 0122 - ECOLES CANTINE

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Année 2021				Année 2022				Année 2023			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.
2051 - Concessions et droits similaires	1 800,00	1 800,00	0,00	100								
21312 - Bâtiments scolaires	22 828,23	10 004,77	12 823,46	43	40 234,04	32 184,25	8 049,79	79	65 401,03	57 686,23	-2 288,20	104
2152 - Installations de voirie				0				0	20 000,00	11 822,40	8 177,60	59
2183 - Matériel informatique	9 600,00	8 563,57	1 036,43	89	6 040,00	6 024,00	16,00	99				0
21831 - Matériel informatique scolaire				0				0	1 900,00	1 360,93	530,07	72
2184 - Matériel de bureau et mobilier	12 366,37	3 868,32	8 498,05	31	17 157,82	6 887,49	10 270,33	40				0
21841 - Matériel de bureau et mobilier scolaire				0				0	1 500,00	262,50	1 237,50	18
21848 - Autres matériels de bureau et mobili				0				0	952,68	872,44	80,24	92
2185 - Matériel de téléphonie				0				0		198,00	-199,00	0
2188 - Autres immobilisations corporelles		2 272,19	-2 272,19	0	2 000,00	2 856,22	-856,22	142	29 550,00	24 307,50	5 242,40	82
2312 - Agencements et aménagements de ter				0				0	9 850,00		9 850,00	0
Total Dépenses	46 594,60	26 508,85	20 085,75		65 431,86	47 953,96	17 477,90		119 153,71	96 514,10	22 639,61	

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Année 2021				Année 2022				Année 2023			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.
1311 - Etat et établissements nationaux				0		774,42	-774,42	0				
Total Recettes	0,00	0,00	0,00		0,00	774,42	-774,42		0,00	0,00	0,00	

Solde de l'opération	-46 594,60	-26 508,85	-20 085,75		-65 431,86	-47 179,54	-18 252,32		-119 153,71	-96 514,10	-22 639,61	
-----------------------------	-------------------	-------------------	-------------------	--	-------------------	-------------------	-------------------	--	--------------------	-------------------	-------------------	--

Page 2 de 21

DETAIL DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT
OPERATION N° 0129 - ATELIERS

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Année 2021				Année 2022				Année 2023			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.
21318 - Autres bâtiments publics				0	17 300,00	8 957,69	8 342,31	51				
215738 - Autre matériel et outillage de voirie				0				0	5 000,00		5 000,00	0
21578 - Autre matériel technique				0				0		1 148,81	-1 148,81	0
2158 - Autres install., matériel et outillage tech	2 636,51	985,12	1 651,39	37		1 266,35	-1 266,36	0	38 138,00	40 646,18	-2 508,18	107
2182 - Matériel de transport				0	34 950,00		34 950,00	0				0
21828 - Autres matériels de transport				0				0	14 300,00	4 646,60	9 653,20	33
2183 - Matériel informatique		163,94	-163,94	0				0				0
21838 - Autre matériel informatique				0				0		51,60	-51,60	0
2188 - Autres immobilisations corporelles				0	7 303,36	10 866,36	-3 562,00	146	1 200,00	2 845,08	-1 645,08	237
Total Dépenses	2 636,51	1 149,06	1 487,45		59 553,36	20 889,41	38 663,95		58 638,00	49 338,47	9 299,53	

Solde de l'opération	-2 636,51	-1 149,06	-1 487,45		-59 553,36	-20 889,41	-38 663,95		-58 638,00	-49 338,47	-9 299,53	
-----------------------------	------------------	------------------	------------------	--	-------------------	-------------------	-------------------	--	-------------------	-------------------	------------------	--

Page 3 de 21

DETAIL DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT
OPERATION N° 0131 - CADRE DE VIE

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Année 2021				Année 2022				Année 2023			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.
2031 - Frais d'études	2 000,00	1 840,20	159,80	92				0				0
2112 - Terrains de voirie				0		480,00	-480,00	0				0
2113 - Terrains aménagés autres que voirie	10 215,00	10 215,00	0,00	100	1 944,00	1 944,00	0,00	100				0
2116 - Cimetière				0	9 825,00	1 475,00	8 150,00	15	3 150,00	3 150,00		100
2121 - Plantations d'arbres et d'arbustes	1 775,04	3 971,08	-2 196,04	223	11 160,27	6 522,24	4 638,03	58	5 500,00	2 263,60	3 216,40	42
2128 - Autres agencements et aménagement	57 138,00	40 209,12	16 928,88	70	6 336,18	7 239,05	-902,87	114	7 400,00	1 991,51	5 408,49	27
21316 - Equipements du cimetière	11 460,00	11 460,00	0,00	100	2 850,00	5 610,00	-2 750,00	198				0
2151 - Réseaux de voirie	2 800,00	2 708,40	91,60	98				0				0
2152 - Installations de voirie		2 078,30	-2 078,30	0		2 134,62	-2 134,62	0	9 500,00	9 643,42	-143,42	102
21538 - Autres réseaux		1 032,61	-1 032,61	0				0				0
2158 - Autres install., matériel et outillage tech				0		1 302,35	-1 302,35	0				0
2184 - Matériel de bureau et mobilier		855,00	-855,00	0				0				0
2188 - Autres immobilisations corporelles	1 585,60	4 950,80	-3 365,20	312	5 674,40	5 266,01	408,39	92	4 185,80	2 432,16	1 753,64	58
Total Dépenses	86 971,64	79 320,51	7 651,13		37 589,85	31 973,27	5 616,58		29 735,80	19 506,69	10 235,11	

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Année 2021				Année 2022				Année 2023			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.
1323 - Départements		40 200,00	-40 200,00	0				0				0
1341 - Dotations à l'équipement	9 234,00	9 225,00	9,00	99				0				0
Total Recettes	9 234,00	49 425,00	-40 191,00		0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	

Solde de l'opération	-77 737,64	-29 895,51	-47 842,13		-37 589,85	-31 973,27	-5 616,58		-29 735,80	-19 506,69	-10 235,11	
-----------------------------	-------------------	-------------------	-------------------	--	-------------------	-------------------	------------------	--	-------------------	-------------------	-------------------	--

DETAIL DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT
OPERATION N° 0134 - BIBLIOTHEQUE

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Année 2021				Année 2022				Année 2023			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.
2184 - Matériel de bureau et mobilier	2 500,00	2 433,31	66,69	97	1 250,00	428,00	822,00	34	1 400,00	306,00	1 094,00	22
21848 - Autres matériels de bureau et mobili				0				0				0
Total Dépenses	2 500,00	2 433,31	66,69		1 250,00	428,00	822,00		1 400,00	306,00	1 094,00	

Solde de l'opération	-2 500,00	-2 433,31	-66,69		-1 250,00	-428,00	-822,00		-1 400,00	-306,00	-1 094,00	
-----------------------------	------------------	------------------	---------------	--	------------------	----------------	----------------	--	------------------	----------------	------------------	--

DETAIL DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT
OPERATION N° 0137 - AUTRES BATIMENTS

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Année 2021				Année 2022				Année 2023			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.
21311 - Bâtiments administratifs	4 000,00		4 000,00	0	10 237,44	526,12	9 709,32	5	26 921,45	7 064,34	19 857,11	26
21312 - Bâtiments scolaires				0	9 187,52	3 287,52	5 900,00	35				0
21316 - Equipements du cimetière	11 814,00	11 814,00	0,00	100				0				0
21318 - Autres bâtiments publics	58 081,05	26 102,81	31 978,24	44	34 442,22	28 074,09	6 368,13	79	32 233,76	23 274,97	8 958,79	72
2132 - Bâtiments privés				0	541,44	23 925,94	-23 384,50	999				0
21321 - Immeubles de rapport				0				0	541,44	321,32	220,12	58
2138 - Autres constructions				0	19 640,00	4 746,84	14 893,16	24				0
2181 - Install. générales, agencement & aménag.				0				0		590,63	-590,63	0
21828 - Autres matériels de transport				0				0		15 000,00	-15 000,00	0
2184 - Matériel de bureau et mobilier				0	1 400,00	1 360,80	39,20	97				0
21848 - Autres matériels de bureau et mobili				0				0	3 000,00	3 376,00	-376,00	113
2188 - Autres immobilisations corporelles		8 261,16	-8 261,16	0	17 426,42	17 425,62	0,80	99	4 081,15	4 486,85	-405,70	110
Total Dépenses	73 895,05	46 177,97	27 717,08		92 875,04	77 348,93	15 526,11		66 777,80	54 116,11	12 661,69	

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Année 2021				Année 2022				Année 2023			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.
1328 - Autres				0	9 462,00	9 462,00	0,00	100				0
1341 - Dotations à l'équipement	81 116,52	83 107,61	-1 991,09	102				0				0
Total Recettes	81 116,52	83 107,61	-1 991,09		9 462,00	9 462,00	0,00		0,00	0,00	0,00	

Solde de l'opération	7 221,47	36 929,64	-29 708,17		-83 413,04	-67 886,93	-15 526,11		-66 777,80	-54 116,11	-12 661,69	
-----------------------------	-----------------	------------------	-------------------	--	-------------------	-------------------	-------------------	--	-------------------	-------------------	-------------------	--

DETAIL DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT
OPERATION N° 0144 - ESPACE JEUNES

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Année 2021				Année 2022				Année 2023			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.
21318 - Autres bâtiments publics	168,00		168,00	0	168,00	168,00	0,00	100				0
Total Dépenses	168,00	0,00	168,00		168,00	168,00	0,00		0,00	0,00	0,00	

Solde de l'opération	-168,00	0,00	-168,00		-168,00	-168,00	0,00		0,00	0,00	0,00	
-----------------------------	----------------	-------------	----------------	--	----------------	----------------	-------------	--	-------------	-------------	-------------	--

DETAIL DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT
OPERATION N° 0148 - DEVELOPPEMENT DURABLE

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Année 2021				Année 2022				Année 2023			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.
2113 - Terrains aménagés autres que voirie				0	2 200,00		2 200,00	0				0
2121 - Plantations d'arbres et d'arbustes				0	6 544,00	4 271,48	2 272,52	65	3 300,00	1 993,85	1 306,15	60
2129 - Autres agencements et aménagement	6 000,00		6 000,00	0		1 255,80	-1 255,80	0				0
21311 - Bâtiments administratifs	577,80	577,80	0,00	100	500,00		500,00	0				0
2138 - Autres constructions				0	2 388,00	2 388,00	0,00	100				0
2158 - Autres install., matériel et outillage tach				0	258,00	258,00	0,00	100				0
21829 - Autres matériels de transport				0				0	7 200,00	1 620,50	5 579,40	23
2183 - Matériel informatique				0		1 383,91	-1 383,91	0				0
21839 - Autre matériel informatique				0				0		1 267,49	-1 267,49	0
2184 - Matériel de bureau et mobilier	1 078,19	1 068,79	-89,60	182	494,41	709,72	-215,31	143				0
21849 - Autres matériels de bureau et mobili				0				0		232,51	-232,51	0
2188 - Autres immobilisations corporelles	7 038,32	2 743,52	4 294,80	38	4 863,60	1 530,61	3 332,99	31	11 030,40	6 921,80	4 108,60	63
Total Dépenses	14 694,31	5 290,11	9 404,20		17 248,01	11 797,52	5 450,49		21 530,40	12 035,85	9 494,55	
Solde de l'opération	-14 694,31	-5 290,11	-9 404,20		-17 248,01	-11 797,52	-5 450,49		-21 530,40	-12 035,85	-9 494,55	

Page 8 de 21

DETAIL DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT
OPERATION N° 0156 - MISE EN ACCESSIBILITE DES BATIMENTS

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Année 2021				Année 2022				Année 2023			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.
21318 - Autres bâtiments publics	10 000,00		10 000,00	0	10 000,00		10 000,00	0				0
2135 - Instal.géné. agencements, aménagement				0	5 171,89	5 171,89	0,00	100				0
Total Dépenses	10 000,00	0,00	10 000,00		15 171,89	5 171,89	10 000,00		0,00	0,00	0,00	
Solde de l'opération	-10 000,00	0,00	-10 000,00		-15 171,89	-5 171,89	-10 000,00		0,00	0,00	0,00	

Page 9 de 21

DETAIL DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT
OPERATION N° 0157 - POLE PETITE ENFANCE

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Année 2021				Année 2022				Année 2023			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.
21318 - Autres bâtiments publics	2 000,00		2 000,00	0	3 700,00	1 282,08	2 417,92	34	11 000,00	8 241,77	2 758,23	75
2184 - Matériel de bureau et mobilier			0			114,99	-114,99	0				0
2188 - Autres immobilisations corporelles			0		6 000,00	4 942,20	1 057,80	82				0
Total Dépenses	2 000,00	0,00	2 000,00		9 700,00	6 339,27	3 360,73		11 000,00	8 241,77	2 758,23	
Solde de l'opération	-2 000,00	0,00	-2 000,00		-9 700,00	-6 339,27	-3 360,73		-11 000,00	-8 241,77	-2 758,23	

DETAIL DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT
OPERATION N° 0159 - ATTRACTIVITE DU PATRIMOINE

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Année 2021				Année 2022				Année 2023			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.
1328 - Autres	2 000,00	2 000,00	0,00	100				0				0
Total Recettes	2 000,00	2 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	

DETAIL DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT
OPERATION N° 0160 - REORGANISATION DES POLES EDUCATIFS

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Année 2021				Année 2022				Année 2023			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.
2031 - Frais d'études		12 960,00	-12 960,00	0				0				0
2313 - Constructions	200 000,00	152 703,94	47 296,06	76	215 000,00	154 780,73	60 219,27	71	2 250 000,00	1 661 331,09	588 668,91	74
238 - Avances versées sur comm.immo.corpore				0				0		68 745,81	-68 745,81	0
Total Dépenses	200 000,00	165 663,94	34 336,06		215 000,00	154 780,73	60 219,27		2 250 000,00	1 730 076,90	519 923,10	

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Année 2021				Année 2022				Année 2023			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.
1323 - Départements				0				0	40 000,00	67 507,00	-27 507,00	169
13251 - GFP de rattachement	50 000,00	15 511,67	34 488,33	31	25 500,00	34 488,33	-8 988,33	135	10 000,00	87 691,00	-77 691,00	877
1326 - Autres établissements publics locaux				0				0	10 000,00		10 000,00	0
1328 - Autres				0				0		41 195,38	-41 195,38	0
13461 - Dotation d'équipement des territoires r				0				0	97 000,00	68 336,14	28 663,86	71
13462 - Dotation de soutien à l'investisamen				0				0	105 000,00	80 520,00	24 480,00	77
1641 - Emprunts en euros				0				0	1 500 000,00	1 500 000,00		100
Total Recettes	50 000,00	15 511,67	34 488,33		25 500,00	34 488,33	-8 988,33		1 762 000,00	1 845 251,52	-83 251,52	

Solde de l'opération	-150 000,00	-150 152,27	152,27		-189 500,00	-120 292,48	-69 207,60		-488 000,00	115 174,62	-603 174,62	
-----------------------------	--------------------	--------------------	---------------	--	--------------------	--------------------	-------------------	--	--------------------	-------------------	--------------------	--

Page 12 de 21

DETAIL DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT
OPERATION N° 0162 - EQUIPEMENTS SPORTIFS

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Année 2021				Année 2022				Année 2023			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.
2129 - Autres agencements et aménagement	5 000,00		5 000,00	0	4 049,44	432,00	3 617,44	10				
2188 - Autres immobilisations corporelles				0	1 700,00	730,57	969,43	42				
Total Dépenses	5 000,00	0,00	5 000,00		5 749,44	1 162,57	4 586,87		0,00	0,00	0,00	

Solde de l'opération	-5 000,00	0,00	-5 000,00		-5 749,44	-1 162,57	-4 586,87		0,00	0,00	0,00	
-----------------------------	------------------	-------------	------------------	--	------------------	------------------	------------------	--	-------------	-------------	-------------	--

Page 13 de 21

DETAIL DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT
OPERATION N° 0163 - SERVICES JEUNESSE

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Année 2021				Année 2022				Année 2023			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.
2051 - Concessions et droits similaires				0				0	8 800,00		8 800,00	0
2183 - Matériel informatique				0	2 500,00		2 500,00	0				
2183B - Autre matériel informatique				0				0	2 382,55	2 382,55		100
2184 - Matériel de bureau et mobilier	6 200,00	1 680,88	-4 519,12	27	3 450,00	3 328,60	-121,40	96				
2184B - Autres matériels de bureau et mobili				0				0	800,00	719,20	-80,80	90
2188 - Autres immobilisations corporelles	3 800,00	3 790,56	-9,44	99	1 550,00	1 197,85	-352,15	77	1 900,00	758,98	-1 141,02	40
Total Dépenses	10 000,00	5 471,44	-4 528,56		7 500,00	4 526,45	-2 973,55		13 892,55	3 870,73	-10 021,82	

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Année 2021				Année 2022				Année 2023			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.
1318 - Autres				0	2 912,50	2 912,50	0,00	100				
1328 - Autres	4 640,00		-4 640,00	0				0				
Total Recettes	4 640,00	0,00	-4 640,00		2 912,50	2 912,50	0,00		0,00	0,00	0,00	

Solde de l'opération	-5 360,00	-5 471,44	111,44		-4 587,50	-1 613,95	-2 973,55		-13 892,55	-3 870,73	-10 021,82	
-----------------------------	------------------	------------------	---------------	--	------------------	------------------	------------------	--	-------------------	------------------	-------------------	--

DETAIL DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT
OPERATION N° 0164 - INFORMATIQUE

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Année 2021				Année 2022				Année 2023			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.
2051 - Concessions et droits similaires	15 000,00	13 544,40	-1 455,60	90								
2183 - Matériel informatique	15 000,00	6 608,83	-8 391,17	44	8 200,00	6 396,85	-1 803,14	78				
2183B - Autre matériel informatique				0				0	30 539,90	15 260,14	-15 279,76	50
2188 - Autres immobilisations corporelles		2 043,75	-2 043,75	0	1 800,00	2 255,59	-455,59	125		506,99	-509,99	0
Total Dépenses	30 000,00	22 197,01	-7 802,99		10 000,00	8 652,45	-1 347,55		30 539,90	15 770,13	-14 769,77	

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Année 2021				Année 2022				Année 2023			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.
1318 - Autres				0	1 287,50	1 287,50	0,00	100				
Total Recettes	0,00	0,00	0,00		1 287,50	1 287,50	0,00		0,00	0,00	0,00	

Solde de l'opération	-30 000,00	-22 197,01	-7 802,99		-8 712,50	-7 364,95	-1 347,55		-30 539,90	-15 770,13	-14 769,77	
-----------------------------	-------------------	-------------------	------------------	--	------------------	------------------	------------------	--	-------------------	-------------------	-------------------	--

DETAIL DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT
OPERATION N° 0165 - MOBILITES

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Année 2021				Année 2022				Année 2023			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.
2112 - Terrains de voirie	20 000,00		20 000,00	0	55 000,00	44 340,90	10 659,10	80	50 000,00		50 000,00	0
Total Dépenses	20 000,00	0,00	20 000,00		55 000,00	44 340,90	10 659,10		50 000,00	0,00	50 000,00	

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Année 2021				Année 2022				Année 2023			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.
1341 - Dotations à l'équipement				0	11 000,00	11 085,31	-85,31	100				0
Total Recettes	0,00	0,00	0,00		11 000,00	11 085,31	-85,31		0,00	0,00	0,00	

Solde de l'opération	-20 000,00	0,00	-20 000,00		-44 000,00	-33 255,59	-10 744,41		-50 000,00	0,00	-50 000,00	
-----------------------------	-------------------	-------------	-------------------	--	-------------------	-------------------	-------------------	--	-------------------	-------------	-------------------	--

DETAIL DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT
OPERATION N° 0166 - REVITALISATION CENTRE BOURG

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Année 2021				Année 2022				Année 2023			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.
2031 - Frais d'études	25 000,00		25 000,00	0	25 000,00		25 000,00	0	50 000,00	25 000,00	25 000,00	50
Total Dépenses	25 000,00	0,00	25 000,00		25 000,00	0,00	25 000,00		50 000,00	25 000,00	25 000,00	

Solde de l'opération	-25 000,00	0,00	-25 000,00		-25 000,00	0,00	-25 000,00		-50 000,00	-25 000,00	-25 000,00	
-----------------------------	-------------------	-------------	-------------------	--	-------------------	-------------	-------------------	--	-------------------	-------------------	-------------------	--

DETAIL DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT
OPERATION N° 0167 - REHABILITATION RESTAURANT SCOLAIRE

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Année 2021				Année 2022				Année 2023			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.
2031 - Frais d'études	14 000,00	13 235,00	765,00	94								
Total Dépenses	14 000,00	13 235,00	765,00		0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	
Solde de l'opération	-14 000,00	-13 235,00	-765,00		0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	

Page 18 de 21

DETAIL DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT
OPERATION N° 0168 - RESEAU DE CHAUFFAGE URBAIN

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Année 2021				Année 2022				Année 2023			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.
2031 - Frais d'études				0	8 000,00	270,00	7 730,00	3	18 600,00	5 340,00	13 260,00	29
Total Dépenses	0,00	0,00	0,00		8 000,00	270,00	7 730,00		18 600,00	5 340,00	13 260,00	
Solde de l'opération	0,00	0,00	0,00		-8 000,00	-270,00	-7 730,00		-18 600,00	-5 340,00	-13 260,00	

Page 19 de 21

DETAIL DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT
OPERATION N° 0169 - EQUIPEMENT NOUVEL OFFICE RESTAURATION

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Année 2021				Année 2022				Année 2023			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.
2188 - Autres immobilisations corporelles				0					100 000,00		100 000,00	0
Total Dépenses	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00		100 000,00	0,00	100 000,00	
Solde de l'opération	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00		-100 000,00	0,00	-100 000,00	

Page 20 de 21

DETAIL DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT
OPERATION N° 0170 - AMENAG. ACC. DE LOISIRS SITE ANC. ECOLE

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Année 2021				Année 2022				Année 2023			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.
2031 - Frais d'études				0					50 000,00		50 000,00	0
Total Dépenses	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00		50 000,00	0,00	50 000,00	
Solde de l'opération	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00		-50 000,00	0,00	-50 000,00	

Page 21 de 21

TABLEAU SYNTHETIQUE DE L'INVESTISSEMENT

Dépenses	Budget	Réalisé	Solde	Recettes	Budget	Réalisé	Solde
0121 - MAIRIE SALLES	18 000,00	5 587,00	12 403,00		0,00	0,00	0,00
2051 - Concessions et droits similaires	4 000,00	3 036,00	964,00				
2188 - Autres immobilisations corporelle	14 000,00	2 561,00	11 439,00				
0122 - ECOLES CANTINE	119 153,71	96 514,10	22 639,61		0,00	0,00	0,00
21312 - Bâtiments scolaires	55 401,03	57 689,23	-2 288,20				
2152 - Installations de voirie	20 000,00	11 822,40	8 177,60				
21831 - Matériel informatique scolaire	1 900,00	1 360,93	539,07				
21841 - Matériel de bureau et mobilier s	1 500,00	262,50	1 237,50				
21848 - Autres matériels de bureau et mo	952,68	872,44	80,24				
2185 - Matériel de téléphonie		199,00	-199,00				
2188 - Autres immobilisations corporelle	29 550,00	24 307,60	5 242,40				
2312 - Agencements et aménagements d	9 850,00		9 850,00				
0129 - ATELIERS	58 638,00	49 338,47	9 299,53		0,00	0,00	0,00
215738 - Autre matériel et outillage de v	5 000,00		5 000,00				
21578 - Autre matériel technique		1 148,81	-1 148,81				
2158 - Autres install., matériel et outillag	38 138,00	40 646,16	-2 508,16				
21828 - Autres matériels de transport	14 300,00	4 646,80	9 653,20				
21838 - Autre matériel informatique		51,80	-51,80				
2188 - Autres immobilisations corporelle	1 200,00	2 845,06	-1 645,06				
0131 - CADRE DE VIE	29 735,80	19 500,69	10 235,11		0,00	0,00	0,00
2116 - Cimetière	3 150,00	3 150,00					
2121 - Plantations d'arbres et d'arbustes	5 500,00	2 283,60	3 216,40				
2128 - Autres agencements et aménagement	7 400,00	1 981,51	5 408,49				
2152 - Installations de voirie	9 500,00	9 643,42	-143,42				
2188 - Autres immobilisations corporelle	4 185,80	2 432,16	1 753,64				
0134 - BIBLIOTHEQUE	1 400,00	306,00	1 094,00		0,00	0,00	0,00
21848 - Autres matériels de bureau et mo	1 400,00	306,00	1 094,00				
0137 - AUTRES BATIMENTS	66 777,80	54 116,11	12 661,69		0,00	0,00	0,00
21311 - Bâtiments administratifs	26 921,45	7 064,34	19 857,11				
21318 - Autres bâtiments publics	32 233,76	23 274,97	8 958,79				
21321 - Immeubles de rapport	541,44	321,32	220,12				
2181 - Install.général.es,agencement & a		590,63	-590,63				
21828 - Autres matériels de transport		15 000,00	-15 000,00				
21848 - Autres matériels de bureau et mo	3 000,00	3 378,00	-378,00				
2188 - Autres immobilisations corporelle	4 081,15	4 486,85	-405,70				
0148 - DEVELOPPEMENT DURABLE	21 530,40	12 035,85	9 494,55		0,00	0,00	0,00

Page 1 de 4

TABLEAU SYNTHETIQUE DE L'INVESTISSEMENT

Dépenses	Budget	Réalisé	Solde	Recettes	Budget	Réalisé	Solde
2121 - Plantations d'arbres et d'arbustes	3 300,00	1 993,65	1 306,35				
21828 - Autres matériels de transport	7 200,00	1 620,80	5 579,20				
21838 - Autre matériel informatique		1 267,49	-1 267,49				
21848 - Autres matériels de bureau et mo		232,51	-232,51				
2188 - Autres immobilisations corporelle	11 030,40	6 921,60	4 108,80				
0157 - POLE PETITE ENFANCE	11 000,00	8 241,77	2 758,23		0,00	0,00	0,00
21318 - Autres bâtiments publics	11 000,00	8 241,77	2 758,23				
0160 - REORGANISATION DES POLES	2 250 000,00	1 730 076,90	519 923,10		1 762 000,00	1 845 251,52	-83 251,52
2313 - Constructions	2 250 000,00	1 661 331,05	588 668,91	1323 - Départements	40 000,00	67 507,00	-27 507,00
238 - Avances versées sur comm.immo.cor		68 745,81	-68 745,81	13251 - GFP de rattachement	10 000,00	87 691,00	-77 691,00
				1326 - Autres établissements publics loc	10 000,00		10 000,00
				1328 - Autres		41 195,36	-41 195,36
				13461 - Dotation d'équipement des terr	97 000,00	68 336,14	28 661,86
				13462 - Dotation de soutien à l'investiss	105 000,00	80 520,00	24 480,00
				1641 - Emprunts en euros	1 500 000,00	1 500 000,00	
0163 - SERVICES JEUNESSE	13 892,55	3 870,73	10 021,82		0,00	0,00	0,00
2051 - Concessions et droits similaires	8 800,00		8 800,00				
21838 - Autre matériel informatique	2 392,55	2 392,55					
21848 - Autres matériels de bureau et mo	800,00	719,20	80,80				
2188 - Autres immobilisations corporelle	1 900,00	758,98	1 141,02				
0164 - INFORMATIQUE	30 539,90	15 770,13	14 769,77		0,00	0,00	0,00
21838 - Autre matériel informatique	30 539,90	15 260,14	15 279,76				
2188 - Autres immobilisations corporelle		509,99	-509,99				
0165 - MOBILITES	50 000,00	0,00	50 000,00		0,00	0,00	0,00
2112 - Terrains de voirie	50 000,00		50 000,00				
0166 - REVITALISATION CENTRE BOU	50 000,00	25 000,00	25 000,00		0,00	0,00	0,00
2031 - Frais d'études	50 000,00	25 000,00	25 000,00				
0168 - RESEAU DE CHAUFFAGE URBAI	18 600,00	5 340,00	13 260,00		0,00	0,00	0,00
2031 - Frais d'études	18 600,00	5 340,00	13 260,00				
0169 - EQUIPEMENT NOUVEL OFFICE	100 000,00	0,00	100 000,00		0,00	0,00	0,00
2188 - Autres immobilisations corporelle	100 000,00		100 000,00				
0170 - AMENAG. ACC. DE LOISIRS SI	50 000,00	0,00	50 000,00		0,00	0,00	0,00
2031 - Frais d'études	50 000,00		50 000,00				
TOTAL OPERATIONS	2 889 268,16	2 025 707,75	863 560,41	TOTAL RECETTES AFFECTEES	1 762 000,00	1 845 251,52	-83 251,52
2041582 - Bâtiments et installations	45 002,00		45 002,00	1323 - Départements	52 260,00	34 320,00	17 940,00

Page 2 de 4

TABLEAU SYNTHETIQUE DE L'INVESTISSEMENT

Dépenses	Budget	Réalisé	Solde	Recettes	Budget	Réalisé	Solde
2046 - Attributions de compensation d'	199 505,00	199 505,00		13461 - Dotation d'équipement des terr		42 135,43	-42 135,43
2313 - Constructions	195 511,56	134 350,91	61 160,65	2031 - Frais d'études	129 425,29	112 874,00	16 551,29
				2033 - Frais d'insertion	1 457,16	1 457,16	
				2112 - Terrains de voirie		3,34	-3,34
				21318 - Autres bâtiments publics		181 194,04	-181 194,04
				2158 - Autres install., matériel et outillage		0,20	-0,20
				21828 - Autres matériels de transport		2 544,00	-2 544,00
				238 - Avances versées sur comm.immo.cor	64 629,13	20 019,75	44 609,38
TOTAL NON INDIVIDUALISE	440 018,58	333 855,91	106 162,67	TOTAL RECETTES	247 771,58	394 547,92	-146 776,34
TOTAL EQUIPEMENT (20,21,23)	3 329 286,74	2 359 563,66	969 723,08	TOTAL RECETTES AFFECTEES A L'EQ	2 009 771,58	2 239 799,44	-230 027,86
001 - Déficit d'investissement reporté	375 068,48	375 068,48		021 - Virement de la section de fonctionne	1 149 305,00		1 149 305,00
13911 - Etat et établissements nationaux	1 000,00	77,00	923,00	024 - Produits des cessions d'immobilisat	120 000,00		120 000,00
13918 - Autres		350,00	-350,00	10222 - FCTVA	53 000,00	53 326,21	-326,21
1641 - Emprunts en euros	313 000,00	252 612,43	60 387,57	10226 - Taxe d'aménagement	20 000,00	21 719,06	-1 719,06
165 - Dépôts et cautionnements reçus	2 000,00	1 290,00	710,00	1068 - Excédants de fonctionnement cap	497 278,64	497 278,64	
192 - Plus ou moins-values sur cessions d'		644,00	-644,00	165 - Dépôts et cautionnements reçus		1 980,00	-1 980,00
198 - Neutralisations des amortissement	249 000,00	247 255,26	1 744,72	192 - Plus ou moins-values sur cessions d'		72 002,42	-72 002,42
				28031 - Frais d'études	1 700,00	1 654,66	45,34
				2804132 - Bâtiments et installations	4 650,00	4 636,35	13,65
				28041511 - Biens mobiliers, matériel et é	4 550,00	4 533,24	16,76
				28041512 - Bâtiments et installations	1 200,00	1 151,93	48,07
				28041582 - Bâtiments et installations	23 900,00	23 890,10	9,90
				28046 - Attributions de compensation d'	214 700,00	213 043,66	1 656,34
				2805 - Concessions & droits similaires,b	8 200,00	11 480,30	-3 280,30
				28121 - Plantations d'arbres et arbustes	4 200,00	3 724,92	475,08
				28128 - Autres agencements et aménagement	3 800,00	3 781,06	18,92
				281318 - Autres bâtiments publics	8 200,00	8 173,83	26,17
				281321 - Immeubles de rapport	5 900,00	4 228,96	1 671,04
				28152 - Installations de voirie	2 200,00	2 621,52	-421,52
				281533 - Réseaux câblés	500,00	494,90	5,10
				281534 - Réseaux d'électrification	550,00	526,05	23,91
				281538 - Autres réseaux	450,00	427,79	22,21
				2815731 - Matériel roulant	350,00	306,95	43,05
				2815738 - Autre matériel et outillage de v	1 550,00	1 476,82	73,18
				281578 - Autre matériel technique		90,11	-90,11
				28158 - Autres install., matériel et outill	10 000,00	8 076,80	1 923,20

Page 3 de 4

TABLEAU SYNTHETIQUE DE L'INVESTISSEMENT

Dépenses	Budget	Réalisé	Solde	Recettes	Budget	Réalisé	Solde
				281728 - Autres agencements et aménage	300,00	282,15	17,85
				281758 - Autres install., matériel et outi		410,21	-410,21
				28181 - Install.généraltes.agencement & a	500,00	1 051,26	-551,26
				281828 - Autres matériels de transport	14 000,00	14 318,93	-318,93
				281831 - Matériel informatique scolaire	12 000,00	10 985,15	1 014,81
				281838 - Autre matériel informatique	12 000,00	9 866,46	2 133,52
				281841 - Matériel de bureau et mobilier s	4 000,00	3 664,61	335,39
				281848 - Autres matériels de bureau et m	22 000,00	20 000,42	1 999,58
				28188 - Autres	58 600,00	53 682,91	4 917,09
TOTAL DEPENSES FINANCIERES	940 068,48	877 297,19	62 771,29	TOTAL RECETTES FINANCIERES	2 259 583,64	1 054 888,46	1 204 695,18
TOTAL INVESTISSEMENT	4 269 355,22	3 236 860,85	1 032 494,37	TOTAL INVESTISSEMENT	4 269 355,22	3 294 687,90	974 667,32

Excédent de réalisation de l'investissement : (Réal + Ordre)	57 827,05
---	-----------

Page 4 de 4

ETAT DES SUBVENTIONS

Subventions	Année 2021				Année 2022				Année 2023			
	Budget	Réalisé	Solde	% Réal.	Budget	Réalisé	Solde	% Réal.	Budget	Réalisé	Solde	% Réal.
65548 - Autres contributions	1 355,00	1 355,00	0,00	100	1 355,00	1 355,00	0,00	100	0,00	0,00	0,00	
CONSERVATOIRE BOTANIQUE SU	1 355,00	1 355,00	0,00	100	1 355,00	1 355,00	0,00	100	0,00	0,00	0,00	
CONTRIBUTION ANNUELLE	1 355,00	1 355,00		100	1 355,00	1 355,00		100				
65568 - Autres contributions	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00		2 710,00	1 355,00	1 355,00	50
CONSERVATOIRE BOTANIQUE SU	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00		2 710,00	1 355,00	1 355,00	50
CONTRIBUTION ANNUELLE									2 710,00	1 355,00	1 355,00	50
657362 - CCAS	9 500,00	9 500,00	0,00	100	10 000,00	10 000,00	0,00	100	6 500,00	6 500,00	0,00	100
CENTRE COMMUNAL D'ACTIIONS S	9 500,00	9 500,00	0,00	100	10 000,00	10 000,00	0,00	100	6 500,00	6 500,00	0,00	100
SUBVENTION ANNUELLE	9 500,00	9 500,00		100	10 000,00	10 000,00		100	6 500,00	6 500,00		100
6574 - Subv.fonct.aux asso.&autres p	26 675,00	26 675,00	0,00	100	33 987,00	31 745,00	2 242,00	93	0,00	0,00	0,00	
ACCA MIGNALOUX-BEAUVOIR	260,00	260,00	0,00	100	260,00	260,00	0,00	100	0,00	0,00	0,00	
SUBVENTION ANNUELLE	260,00	260,00		100	260,00	260,00		100				
AFM TELETHON	100,00	100,00	0,00	100	100,00	100,00	0,00	100	0,00	0,00	0,00	
SUBVENTION ANNUELLE	100,00	100,00		100	100,00	100,00		100				
AREVENEMENTS ASSOC	250,00	250,00	0,00	100	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	
SUBVENTION ANNUELLE	250,00	250,00		100								
ASM CYCLOS	280,00	280,00	0,00	100	280,00	280,00	0,00	100	0,00	0,00	0,00	
SUBVENTION ANNUELLE	280,00	280,00		100	280,00	280,00		100				
ASM FOOTBALL	7 500,00	7 500,00	0,00	100	7 500,00	7 500,00	0,00	100	0,00	0,00	0,00	
SUBVENTION ANNUELLE	7 500,00	7 500,00		100	7 500,00	7 500,00		100				
ASM GYMNASTIQUE	450,00	450,00	0,00	100	450,00	450,00	0,00	100	0,00	0,00	0,00	
SUBVENTION ANNUELLE	450,00	450,00		100	450,00	450,00		100				
ASM TENNIS	1 500,00	1 500,00	0,00	100	1 500,00	1 500,00	0,00	100	0,00	0,00	0,00	
SUBVENTION ANNUELLE	1 500,00	1 500,00		100	1 500,00	1 500,00		100				
ASSHAV	50,00	50,00	0,00	100	50,00	50,00	0,00	100	0,00	0,00	0,00	
SUBVENTION ANNUELLE	50,00	50,00		100	50,00	50,00		100				
ASSOCIATION ALTERNATIF 147	150,00	150,00	0,00	100	150,00	0,00	150,00	0	0,00	0,00	0,00	
SUBVENTION	150,00	150,00		100			150,00	0				
SUBVENTION ANNUELLE					150,00		150,00	0				
ASSOCIATION APE DES ECOLES P	950,00	950,00	0,00	100	950,00	950,00	0,00	100	0,00	0,00	0,00	
SUBVENTION ANNUELLE	950,00	950,00		100	950,00	950,00		100				
ASSOCIATION DECAPE	150,00	150,00	0,00	100	150,00	150,00	0,00	100	0,00	0,00	0,00	
SUBVENTION ANNUELLE	150,00	150,00		100	150,00	150,00		100				

Page 1 de 6

ETAT DES SUBVENTIONS

Subventions	Année 2021				Année 2022				Année 2023			
	Budget	Réalisé	Solde	% Réal.	Budget	Réalisé	Solde	% Réal.	Budget	Réalisé	Solde	% Réal.
ASSOCIATION DEPARTEMENTAL	80,00	80,00	0,00	100	80,00	80,00	0,00	100	0,00	0,00	0,00	
SUBVENTION ANNUELLE	80,00	80,00		100	80,00	80,00		100				
ASSOCIATION DES COMMERCES D	500,00	500,00	0,00	100	500,00	500,00	0,00	100	0,00	0,00	0,00	
SUBVENTION ANNUELLE	500,00	500,00		100	500,00	500,00		100				
ASSOCIATION EQUIPAIX	150,00	150,00	0,00	100	150,00	150,00	0,00	100	0,00	0,00	0,00	
SUBVENTION ANNUELLE	150,00	150,00		100	150,00	150,00		100				
CENTRAL PARC	150,00	150,00	0,00	100	150,00	150,00	0,00	100	0,00	0,00	0,00	
SUBVENTION ANNUELLE	150,00	150,00		100	150,00	150,00		100				
CLUB DES ALPHA TROIS	450,00	450,00	0,00	100	450,00	450,00	0,00	100	0,00	0,00	0,00	
SUBVENTION ANNUELLE	450,00	450,00		100	450,00	450,00		100				
COLLECTIF ECOLE	0,00	0,00	0,00		3 200,00	3 200,00	0,00	100	0,00	0,00	0,00	
SUBVENTION ANNUELLE					3 200,00	3 200,00		100				
COOP SCOLAIRE ECOLE MATERNEL	1 280,00	1 280,00	0,00	100	1 410,00	1 410,00	0,00	100	0,00	0,00	0,00	
SUBVENTION ANNUELLE	1 280,00	1 280,00		100								
SUBVENTION ANNUELLE					1 410,00	1 410,00		100				
CREA COUTURE	240,00	240,00	0,00	100	240,00	240,00	0,00	100	0,00	0,00	0,00	
SUBVENTION ANNUELLE	240,00	240,00		100	240,00	240,00		100				
CROCS' PASSION	0,00	0,00	0,00		150,00	150,00	0,00	100	0,00	0,00	0,00	
SUBVENTION ANNUELLE					150,00	150,00		100				
CROQ ARTS	0,00	0,00	0,00		250,00	250,00	0,00	100	0,00	0,00	0,00	
SUBVENTION ANNUELLE					250,00	250,00		100				
DE FIL EN AIGUILLE	200,00	200,00	0,00	100	200,00	200,00	0,00	100	0,00	0,00	0,00	
SUBVENTION ANNUELLE	200,00	200,00		100	200,00	200,00		100				
HBCMB HANDBALL CLUB MIGNALOU	4 000,00	4 000,00	0,00	100	4 000,00	4 000,00	0,00	100	0,00	0,00	0,00	
SUBVENTION ANNUELLE	4 000,00	4 000,00		100	4 000,00	4 000,00		100				
HOPS 86 HANDICAP OBJECTIFS PR	150,00	150,00	0,00	100	150,00	150,00	0,00	100	0,00	0,00	0,00	
SUBVENTION ANNUELLE	150,00	150,00		100	150,00	150,00		100				
JAD MIGNALOUX BEAUVOIR	470,00	470,00	0,00	100	470,00	470,00	0,00	100	0,00	0,00	0,00	
SUBVENTION ANNUELLE	470,00	470,00		100	470,00	470,00		100				
L AMICALE DE L ENERGIE SOLAIRE	300,00	300,00	0,00	100	550,00	550,00	0,00	100	0,00	0,00	0,00	
SUBVENTION ANNUELLE	300,00	300,00		100	300,00	300,00		100				
SUBVENTION EXCEPTIONNELLE					250,00	250,00		100				
LAWN TENNIS CLUB 86	510,00	510,00	0,00	100	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	

Page 2 de 6

ETAT DES SUBVENTIONS

Subventions	Année 2021				Année 2022				Année 2023			
	Budget	Réalisé	Solde	% Réal.	Budget	Réalisé	Solde	% Réal.	Budget	Réalisé	Solde	% Réal.
SUBVENTION ANNUELLE	510,00	510,00		100								
LES CROQUEURS DE POMMES D	100,00	100,00	0,00	100	100,00	100,00	0,00	100	0,00	0,00	0,00	
SUBVENTION ANNUELLE	100,00	100,00		100	100,00	100,00		100				
LES FOULEES DE MIGNALOUX	500,00	500,00	0,00	100	500,00	500,00	0,00	100	0,00	0,00	0,00	
SUBVENTION ANNUELLE	500,00	500,00		100	500,00	500,00		100				
LIGUE ENSEIGNEMENT FOL VIENN	120,00	120,00	0,00	100	120,00	120,00	0,00	100	0,00	0,00	0,00	
SUBVENTION ANNUELLE	120,00	120,00		100	120,00	120,00		100				
LOISIRS ANIMATIONS A MIGNALOU	3 400,00	3 400,00	0,00	100	3 400,00	3 400,00	0,00	100	0,00	0,00	0,00	
SUBVENTION ANNUELLE	3 400,00	3 400,00		100	3 400,00	3 400,00		100				
MIGNALOUX SOLIDARITE	300,00	300,00	0,00	100	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	
SUBVENTION ANNUELLE	300,00	300,00		100								
NOUAGES ET PAPOTAGE	0,00	0,00	0,00		300,00	300,00	0,00	100	0,00	0,00	0,00	
SUBVENTION ANNUELLE					300,00	300,00		100				
OBJECTIF JUMELAGES	0,00	0,00	0,00		2 092,00	0,00	2 092,00	0	0,00	0,00	0,00	
SUBVENTION ANNUELLE					2 092,00		2 092,00	0				
OSEC NOTRE DAME ESPERANCE	0,00	0,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	100	0,00	0,00	0,00	
SUBVENTION DISPOSITIF ULIS					1 000,00	1 000,00		100				
PREVENTION ROUTIERE	50,00	50,00	0,00	100	50,00	50,00	0,00	100	0,00	0,00	0,00	
SUBVENTION ANNUELLE	50,00	50,00		100	50,00	50,00		100				
PROTECTION CIVILE	0,00	0,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	100	0,00	0,00	0,00	
AIDE EXCEPTIONNELLE UKRAIN					1 000,00	1 000,00		100				
SPA	260,00	260,00	0,00	100	260,00	260,00	0,00	100	0,00	0,00	0,00	
SUBVENTION ANNUELLE	260,00	260,00		100	260,00	260,00		100				
TWIRLING CLUB MIGNALOUX-BEAUVO	275,00	275,00	0,00	100	275,00	275,00	0,00	100	0,00	0,00	0,00	
SUBVENTION ANNUELLE	275,00	275,00		100	275,00	275,00		100				
UN HOPITAL POUR LES ENFANTS	150,00	150,00	0,00	100	150,00	150,00	0,00	100	0,00	0,00	0,00	
SUBVENTION ANNUELLE	150,00	150,00		100	150,00	150,00		100				
VIET VO DAO MIGNALOUX	400,00	400,00	0,00	100	400,00	400,00	0,00	100	0,00	0,00	0,00	
SUBVENTION ANNUELLE	400,00	400,00		100	400,00	400,00		100				
WERSY GEOFFREY	1 000,00	1 000,00	0,00	100	1 000,00	1 000,00	0,00	100	0,00	0,00	0,00	
SUBVENTION ANNUELLE	1 000,00	1 000,00		100	1 000,00	1 000,00		100				
65748 - Autres personnes de droit pr	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00		36 969,00	32 789,00	4 180,00	88
ACCA MIGNALOUX-BEAUVOIR	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00		260,00	260,00	0,00	100

Page 3 de 6

ETAT DES SUBVENTIONS

Subventions	Année 2021				Année 2022				Année 2023			
	Budget	Réalisé	Solde	% Réal.	Budget	Réalisé	Solde	% Réal.	Budget	Réalisé	Solde	% Réal.
SUBVENTION ANNUELLE									260,00	260,00		100
AFM TELETHON	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00		100,00	100,00	0,00	100
SUBVENTION ANNUELLE									100,00	100,00		100
ASM CYCLOS	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00		280,00	0,00	280,00	0
SUBVENTION ANNUELLE									280,00		280,00	0
ASM FOOTBALL	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00		7 500,00	7 500,00	0,00	100
SUBVENTION ANNUELLE									7 500,00	7 500,00		100
ASM GYMNASTIQUE	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00		450,00	450,00	0,00	100
SUBVENTION ANNUELLE									450,00	450,00		100
ASM TENNIS	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00		1 500,00	1 500,00	0,00	100
SUBVENTION ANNUELLE									1 500,00	1 500,00		100
ASSHAV	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00		50,00	0,00	50,00	0
SUBVENTION ANNUELLE									50,00		50,00	0
ASSOCIATION ALTERNATIF 147	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00		150,00	0,00	150,00	0
SUBVENTION ANNUELLE									150,00		150,00	0
ASSOCIATION APE DES ECOLES P	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00		950,00	950,00	0,00	100
SUBVENTION ANNUELLE									950,00	950,00		100
ASSOCIATION DECAPE	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00		150,00	150,00	0,00	100
SUBVENTION ANNUELLE									150,00	150,00		100
ASSOCIATION DEPARTEMENTAL	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00		80,00	80,00	0,00	100
SUBVENTION ANNUELLE									80,00	80,00		100
ASSOCIATION DES COMMERCES D	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00		500,00	500,00	0,00	100
SUBVENTION ANNUELLE									500,00	500,00		100
ASSOCIATION EQUIPAIX	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00		150,00	150,00	0,00	100
SUBVENTION ANNUELLE									150,00	150,00		100
CENTRAL PARC	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00		150,00	150,00	0,00	100
SUBVENTION ANNUELLE									150,00	150,00		100
CLUB DES ALPHA TROIS	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00		450,00	450,00	0,00	100
SUBVENTION ANNUELLE									450,00	450,00		100
COLLECTIF ECOLE	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00		3 200,00	3 200,00	0,00	100
SUBVENTION ANNUELLE									3 200,00	3 200,00		100
COOP SCOLAIRE ECOLE MATERNEL	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00		1 280,00	1 280,00	0,00	100
SUBVENTION ANNUELLE									1 280,00	1 280,00		100

Page 4 de 6

ETAT DES SUBVENTIONS

Subventions	Année 2021				Année 2022				Année 2023			
	Budget	Réalisé	Solde	% Réal.	Budget	Réalisé	Solde	% Réal.	Budget	Réalisé	Solde	% Réal.
CREA COUTURE	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00		240,00	240,00	0,00	100
SUBVENTION ANNUELLE									240,00	240,00		100
CROCS' PASSION	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00		150,00	150,00	0,00	100
SUBVENTION ANNUELLE									150,00	150,00		100
CROO ARTS	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00		500,00	500,00	0,00	100
SUBVENTION ANNUELLE									500,00	500,00		100
DE FIL EN AIGUILLE	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00		200,00	200,00	0,00	100
SUBVENTION ANNUELLE									200,00	200,00		100
HBCMB HANDBALL CLUB MIGNALOU	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	100
SUBVENTION ANNUELLE									5 000,00	5 000,00		100
HOPS 86 HANDICAP OBJECTIFS PR	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00		150,00	0,00	150,00	0
SUBVENTION ANNUELLE									150,00		150,00	0
JAD MIGNALOUX BEAUVOIR	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00		470,00	470,00	0,00	100
SUBVENTION ANNUELLE									470,00	470,00		100
L AMICALE DE L ENERGIE SOLAIRE	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00		550,00	300,00	250,00	54
SUBVENTION ANNUELLE									300,00	300,00		100
SUBVENTION EXCEPTIONNELLE									250,00		250,00	0
LES CROQUEURS DE POMMES D	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00		100,00	100,00	0,00	100
SUBVENTION ANNUELLE									100,00	100,00		100
LES FOULEES DE MIGNALOUX	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00		500,00	0,00	500,00	0
SUBVENTION ANNUELLE									500,00		500,00	0
LIGUE ENSEIGNEMENT FOL VIENN	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00		120,00	120,00	0,00	100
SUBVENTION ANNUELLE									120,00	120,00		100
LOISIRS ANIMATIONS A MIGNALOU	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00		3 400,00	3 400,00	0,00	100
SUBVENTION ANNUELLE									3 400,00	3 400,00		100
NOUAGES ET PAPOTAGE	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00		300,00	0,00	300,00	0
SUBVENTION ANNUELLE									300,00		300,00	0
OBJECTIF JUMELAGES	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00		2 379,00	2 379,00	0,00	100
SUBVENTION ANNUELLE									2 379,00	2 379,00		100
OGEQ NOTRE DAME ESPERANCE	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00		2 000,00	1 000,00	1 000,00	50
SUBVENTION DISPOSITIF ULIS									2 000,00	1 000,00	1 000,00	50
PREVENTION ROUTIERE	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00		50,00	50,00	0,00	100
SUBVENTION ANNUELLE									50,00	50,00		100

Page 5 de 6

ETAT DES SUBVENTIONS

Subventions	Année 2021				Année 2022				Année 2023			
	Budget	Réalisé	Solde	% Réal.	Budget	Réalisé	Solde	% Réal.	Budget	Réalisé	Solde	% Réal.
PROTECTION CIVILE	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00		1 500,00	0,00	1 500,00	0
SUBVENTION ANNUELLE									1 500,00		1 500,00	0
SPA	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00		260,00	260,00	0,00	100
SUBVENTION ANNUELLE									260,00	260,00		100
TWIRLING CLUB MIGNALOUX-BEAUVO	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00		350,00	360,00	0,00	100
SUBVENTION ANNUELLE									350,00	360,00		100
UN HOPITAL POUR LES ENFANTS	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00		150,00	150,00	0,00	100
SUBVENTION ANNUELLE									150,00	150,00		100
VIET VO DAO MIGNALOUX	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00		400,00	400,00	0,00	100
SUBVENTION ANNUELLE									400,00	400,00		100
WERSY GEOFFREY	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	100
SUBVENTION ANNUELLE									1 000,00	1 000,00		100
TOTAL DES SUBVENTIONS	37 530,00	37 530,00	0,00	100	45 342,00	43 100,00	2 242,00	95	46 179,00	40 644,00	5 535,00	88

Page 6 de 6

NOTE DE SYNTHÈSE

COMPTE ADMINISTRATIF

2023



Mignaloux
la ville à la campagne
Beauvoir

SOMMAIRE

1. Section de fonctionnement

1.1 Les recettes de fonctionnement

1.2 Les dépenses de fonctionnement

2. Section d'investissement

2.1 Les recettes d'investissement

2.2 Les dépenses d'investissement

3. Résultats de l'exercice

4. Ratios d'analyse financière

4-1 L'Épargne Brute

4-2 Le taux d'Épargne Brute

4-3 L'Épargne Nette

4-4 La capacité de désendettement de la commune

5. Les ratios obligatoires

Introduction

L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation, brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le compte administratif rend compte, annuellement, des opérations budgétaires exécutées. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 30 Juin.

Il est constitué de deux sections, fonctionnement et investissement. Contrairement au budget primitif, il n'y a pas d'obligation d'équilibre pour ce document. Il permet de retracer l'entièreté des engagements budgétaires réalisés par la commune sur l'exercice.

La section de fonctionnement retrace toutes les recettes et les dépenses de la gestion courante de la collectivité. L'excédent dégagé par cette section est utilisé pour rembourser le capital emprunté et sert également à autofinancer les investissements.

La section d'investissement retrace les programmes d'investissement en cours et/ou à venir. Les recettes sont issues de l'excédent de la section de fonctionnement ainsi que des dotations/subventions et des emprunts.

Il sera présenté, par le biais de ce document, les résultats des exercices 2021 à 2023 afin de voir l'évolution de la santé financière de la commune.

1. Section de fonctionnement

1.1 Les recettes de fonctionnement

La section de fonctionnement permet d'assurer la gestion courante de la collectivité.

Au niveau des recettes, on retrouve principalement :

- Les recettes liées à la fiscalité,
- Les dotations,
- Les produits des services, du domaine et ventes diverses.

Pour l'exercice 2023, **les recettes réelles de fonctionnement** s'élèvent à 5 046 248 €. Elles étaient de 4 619 114 € en 2022 soit en augmentation de **+ de 9,25 %**.

Elles se décomposent de la façon suivante :

ANNEE	2021	2022	2023	Evolution 2022-2023
Impôts/Taxes (<i>chapitre 73 et 731</i>)	2.778.199 €	3.187.365 €	3.353.588 €	+ 5,22 %
Dotations, subventions (<i>chapitre 74</i>)	823.158 €	949.470 €	856.724 €	- 9,77 %
Autres recettes d'exploitation (<i>atténuation de charges, produits des services, loyers...</i>)	442.420 €	433.112 €	551.906 €	+ 27,43 %
Produits exceptionnels (<i>remboursement de sinistres...</i>)	91.924 €	49.164 €	248.029 €	
TOTAL RECETTES REELLES	4.135.705 €	4.619.114 €	5.046.248 €	+ 9,25 %
Opérations d'ordre	66.485 €	71.773 €	248.326 €	
Excédent de fonctionnement reporté	675.654 €	574.185 €	940.849 €	
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	4.877.844 €	5.265.072 €	6.235.423 €	+ 18,47 %

1.2 Les dépenses de fonctionnement

Concernant les dépenses de fonctionnement, on retrouve ici toutes les dépenses récurrentes de la collectivité. On y retrouve principalement :

- Les dépenses de personnel,
- Les charges à caractère général,
- Les autres charges de gestion courante (indemnités des élus, subventions versées...).

Pour l'exercice 2023, **les dépenses réelles de fonctionnement** s'élèvent à un montant total de 3 987 512 €. Elles étaient de 3 592.384 € en 2022 soit en augmentation de **+ 11 %**.

Elles se décomposent de la façon suivante :

ANNEE	2021	2022	2023	Evolution 2022-2023
Charges de gestion (<i>charges à caractère général + autres charges de gestion courante</i>)	987.040 €	1.025.105 €	1.126.307 €	+ 9,87 %
Charges de personnel	2.324.408 €	2.426.361 €	2.639.308 €	+ 8,78 %
Atténuation de produits	113.715 €	115.599 €	150.886 €	+ 30,52 %
Charges financières	28.171 €	25.124 €	71.011 €	+ 182,6 %
Autres dépenses (<i>charges exceptionnelles</i>)	33 €	195 €	0	
TOTAL DEPENSES REELLES	3.453.367 €	3.592.384 €	3.987.512 €	+ 11 %
Opérations d'ordre	242.919 €	234.560 €	664.326 €	
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	3.696.286 €	3.826.944 €	4.651.838 €	+ 21,55 %

2. Section d'investissement

A l'inverse de la section de fonctionnement qui implique des recettes et dépenses récurrentes, la section d'investissement comprend des recettes et dépenses définies dans le temps en fonction des différents projets de la collectivité.

2.1 Les recettes d'investissement

Concernant les recettes d'investissement, on retrouve principalement :

- Les subventions d'investissement (provenant de l'Etat, de la Région, du Département...),
- Le FCTVA et la taxe d'aménagement,
- L'excédent de fonctionnement capitalisé (l'imputation des excédents de la section de fonctionnement),
- Les emprunts.

Pour l'exercice 2023, **les recettes réelles d'investissement** s'élèvent à 2.496.011 €. Elles étaient de 780.432 € en 2022.

La différence entre les 2 exercices s'explique par l'emprunt de 1.500.000 € contracté en 2023 afin de financer la construction de l'école maternelle.

Ces recettes d'investissement se décomposent de la façon suivante :

ANNEE	2021	2022	2023	Evolution 2022-2023
Subvention d'investissement	150.044 €	88.150 €	423.687 €	/
Emprunts et dettes assimilés		1.656 €	1.500.000 €	/
Dotations, fonds divers et réserves	193.533 €	690.625 €	572.324 €	/
TOTAL RECETTES REELLES	343.577 €	780.432 €	2.496.011 €	
Opérations d'ordre	242.920 €	236.123 €	798.677 €	
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	586.497 €	1.016.555 €	3.294.688 €	

2.2 Les dépenses d'investissement

Pour les dépenses d'investissement, on retrouve principalement :

- Les immobilisations corporelles,
- Les immobilisations en cours,
- Le remboursement des emprunts.

Pour l'exercice 2023, **les dépenses réelles d'investissement** s'élèvent à un montant total de 2 479 115 €, elles étaient de 841 140 € en 2022.

ANNEE	2021	2022	2023	Evolution 2022-2023
Dépenses opérations d'investissements	382.046 €	416.634 €	2.025.708 €	/
Emprunt et dettes assimilés	287.283 €	228.407 €	253.902 €	/
Autres dépenses d'investissements (AC, prime logements sociaux...)	195.946 €	196.099 €	199.505 €	/
TOTAL DEPENSES REELLES	865.275 €	841.140 €	2.479.115 €	+ 194.73 %
Opérations d'ordre	66.489 €	73.336 €	382.677 €	/
Report résultat N-1	131.881 €	477.146 €	375.068 €	/
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1.063.645 €	1.391.622 €	3.236.860 €	+ 132.60 %

3. Résultats de l'exercice 2023

REALISATIONS DE L'EXERCICE	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	4.651.838 €	5.294.574 €	642.736 €
Section d'investissement	2.861.792 €	3.294.688 €	432.896 €
TOTAL	7.513.630 €	8.589.260 €	1.075.632 €

REPORTS	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	0 €	940.849 €	-
Section d'investissement	375.068 €	0 €	-

Total réalisations + reports	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	4.651.838 €	6.235.423 €	1.583.585 €
Section d'investissement	3.236.860 €	3.294.688 €	57.827 €

Restes à réaliser	Dépense	recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	0 €	0 €	-
Section d'investissement	-245.282 €	35.653 €	-209.629 €

RESULTATS TOTAUX	DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
Section de fonctionnement	4.651.838 €	6.235.423 €	1.583.585 €
Section d'investissement	3.482.143 €	3.330.341 €	151.802 €
	8.133.981 €	9.565.764 €	1.431.783 €

Les chiffres présentés dans ce tableau sont arrondis à l'Euro près, contrairement à la délibération d'approbation du Compte Administratif 2023 qui se doit d'être au centime près.

4. Les Ratios d'analyse financière

4 – 1 L'Épargne Brute

Le tableau ci-dessous retrace les évolutions de l'épargne brute et de l'épargne nette de la collectivité avec les indicateurs permettant de les calculer.

Pour rappel :

L'épargne brute : elle correspond à l'excédent de la section de fonctionnement sur un exercice, c'est à dire la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement.

Elle sert ainsi à financer :

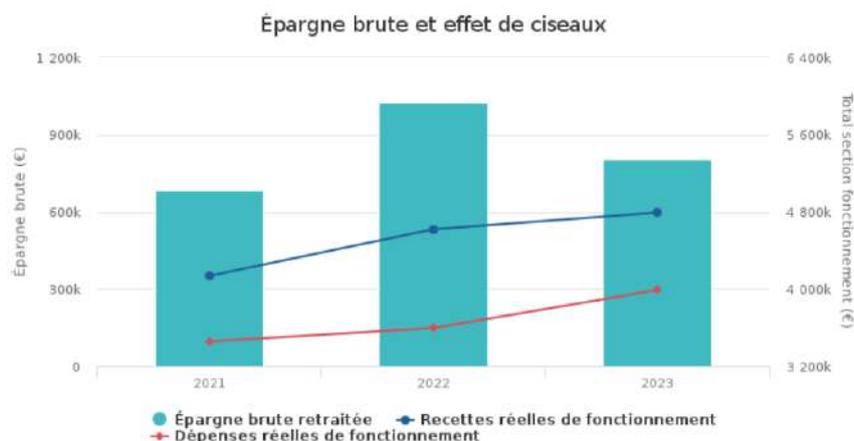
- Le remboursement du capital de la dette de l'exercice (inscrit au compte 1641 des dépenses d'investissement)
- L'autofinancement des investissements.

A noter qu'une Collectivité est en déséquilibre budgétaire au sens de l'article L.1612-4 du CGCT si son montant d'épargne brute dégagé sur un exercice ne lui permet pas de rembourser son capital de la dette sur ce même exercice.

Évolution des niveaux d'épargne de la collectivité de 2021 à 2023

Année	CA 2021	CA 2022	CA 2023
Recettes réelles de fonctionnement	4 135 705 €	4 619 114 €	5.046.248 €
<i>Dont recettes exceptionnelles</i>	<i>3 583 €</i>	<i>26 750 €</i>	<i>255.806 €</i>
Dépenses Réelles de fonctionnement	3 453 368 €	3 592 385 €	3.987.512 €
<i>Dont dépenses exceptionnelles</i>	<i>33 €</i>	<i>195 €</i>	<i>0</i>
Epargne Brute	682 337 €	1 026 729 €	1.058 736 €*
Taux d'épargne brute	16,50%	22,23%	20,98 %
Amortissement de la dette	283 935 €	223 119 €	253.902 €
Epargne nette	398 402 €	803 610 €	804.834 €
Encours de la dette	1 681 633 €	1 455 165 €	2.702.553 €

ATTENTION : Le graphique ci-dessous présente l'évolution de l'épargne brute « **retraitée** », c'est-à-dire l'épargne brute de l'exercice défalquée des produits exceptionnels à savoir la vente du local et du logement de la Poste (recettes de 255.100 €). L'épargne brute retraitée est donc de 803.636 € en 2023 (contre 1.025.258 € en 2022).



(Extrait du ROB 2024)

En 2023, l'augmentation en pourcentage des dépenses a été plus importante que celles des recettes, ce qui a pour effet immédiat la réduction de l'Épargne Brute. Si cette tendance se confirme, cela peut entraîner à plus ou moins long terme un effet de ciseau qui peut s'avérer préjudiciable pour la mise en œuvre de la politique d'investissement portée par la commune.

4- 2 Le taux d'Épargne Brute

Il correspond au rapport entre l'épargne brute (hors produits et charges exceptionnels) et les recettes réelles de fonctionnement de la collectivité. Il permet de mesurer le pourcentage de ces recettes qui pourront être alloués à la section d'investissement afin de rembourser le capital de la dette et autofinancer les investissements de l'année en cours.

Deux seuils d'alerte sont ici présentés. Le premier, à 10% correspond à un premier avertissement, la collectivité en dessous de ce seuil n'est plus à l'abri d'une chute sensible ou perte totale d'épargne.

Le second seuil d'alerte (7% des RRF) représente un seuil limite. En dessous de ce seuil, la collectivité ne dégage pas suffisamment d'épargne pour rembourser sa dette, investir et également pouvoir emprunter si elle le souhaite.

Pour information, le taux moyen d'épargne brute d'une collectivité française se situe aux alentours de 13% en 2019 (note de conjoncture de la Banque Postale 2019).



(Extrait du ROB 2024)

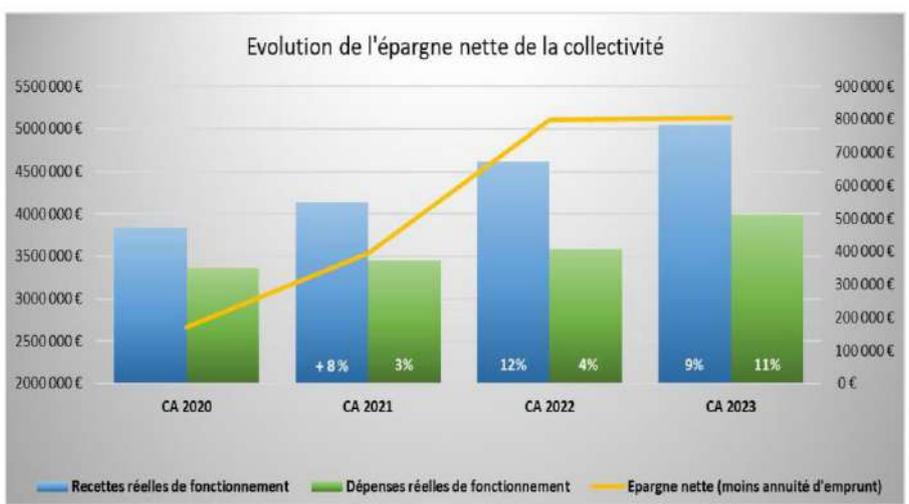
Le taux d'Épargne Brute est en diminution par rapport à 2022, passant de 22,23 % à 20,98 %, et ce malgré des produits exceptionnels perçus en 2023, à savoir la vente du logement et du local commercial de la Poste.

Le taux d'Épargne brute « retraitée (en enlevant ces produits exceptionnels) s'établit à 15,91 %. Ce résultat s'explique par une augmentation plus importante des dépenses de fonctionnement que celles des recettes.

C'est un point de vigilance qu'il convient d'observer car rappelons que l'épargne brute sert à financer le remboursement du capital de la dette et permet l'autofinancement des investissements.

4-3 L'Épargne Nette

L'épargne nette ou capacité d'autofinancement représente le montant d'autofinancement réel de la commune sur un exercice. Celle-ci est composée de l'excédent de la section de fonctionnement (ou épargne brute) duquel a été retiré le montant des annuités des emprunts souscrits par la commune sur l'exercice.



(Extrait ROB 2024)

Comme le montre ce graphique, en 2023 l'évolution des dépenses de fonctionnement (+ 11%) est plus importante que celle des recettes de fonctionnement (+ 9%), contrairement aux deux exercices budgétaires précédents. Et par conséquent, l'épargne nette dégagée en 2023 est pratiquement identique à celle dégagée en 2022 et ce, malgré la vente de 2 biens du patrimoine communal.

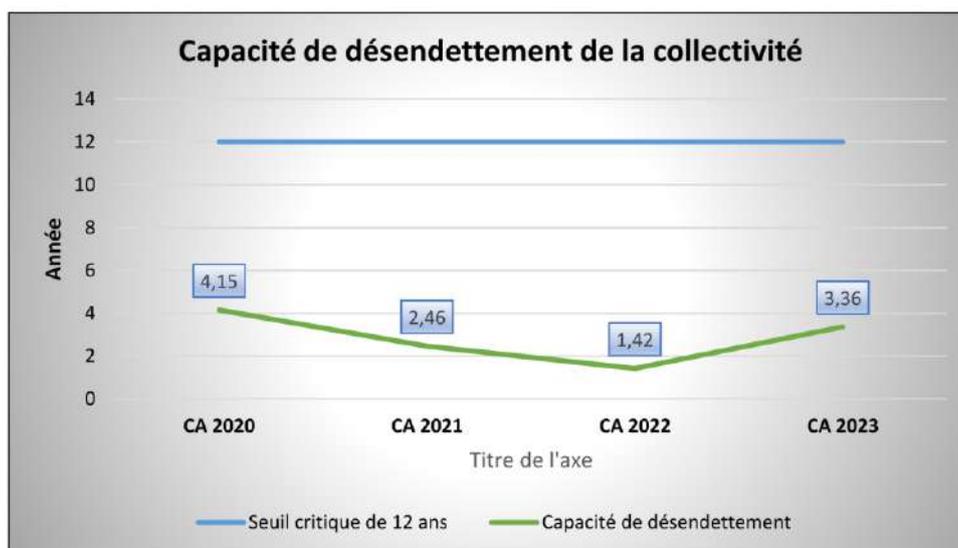
Il est nécessaire d'enrayer ce phénomène qui à terme produit un « effet de ciseau », par une augmentation contenue, voire une réduction, des dépenses de fonctionnement.

4 – 4 La capacité de désendettement

Elle constitue le rapport entre l'encours de dette de la collectivité et son épargne brute. Elle représente le nombre d'années que mettrait la collectivité à rembourser sa dette si elle consacrait l'intégralité de son épargne dégagée sur sa section de fonctionnement à cet effet.

Un seuil d'alerte est fixé à 12 ans, durée de vie moyenne d'un investissement avant que celui-ci ne nécessite des travaux de réhabilitation. Si la capacité de désendettement de la collectivité est supérieure à ce seuil, cela veut dire qu'elle devrait de nouveau emprunter pour réhabiliter un équipement sur lequel elle n'a toujours pas fini de rembourser sa dette. Un cercle négatif se formerait alors et porterait sérieusement atteinte à la solvabilité financière de la collectivité, notamment au niveau des établissements de crédit.

Pour information, la capacité de désendettement moyenne d'une commune française se situe aux alentours de 8 années en 2019 (note de conjoncture de la Banque Postale 2019).



(Extrait du ROB 2024)

Malgré l'emprunt contracté de 1.500.000 € en 2023, la capacité de désendettement de la commune de Mignaloux-Beauvoir est nettement inférieure au seuil critique des 12 ans puisqu'elle est inférieure à 3,36 années.

Cela signifie que la collectivité possède des marges pour emprunter, **mais à condition qu'elle trouve également de nouvelles marges financières lui permettant de dégager une épargne brute plus importante**, nécessaire au remboursement des charges financières et des annuités relatives à ces nouveaux emprunts.

5. Les ratios obligatoires

L'article R.2313-1 du CGCT énonce 11 ratios synthétiques que doivent présenter les communes de plus de 3.500 habitants dans leur Rapport d'Orientations Budgétaires.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de ces onze ratios de 2021 à 2023, ainsi que les ratios de la strate à laquelle appartient la commune de Mignaloux-Beauvoir.

(Extrait du ROB 2024)

Ratios / Année	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Ratio de la strate 5.000/10.000 h en 2020
1 - DRF € / hab.	692,94	690,57	766,39	918
2 - Fiscalité directe € / hab	501,07	512,84	644,54	526
3 - RRF € / hab.	830,96	887,64	969,87	1.124
4 - Dép d'équipement € / hab.	113,27	80,09	476,42	288
5 - Dette / hab.	337,88	279,73	519,42	821
6 DGF / hab	52,05	51,9	55,30	154
7 - Dép de personnel / DRF	67,4 %	67,54 %	66,19 %	57,5 %
8 - CMPF	113,3 %	121,79 %	122,52 %	
8 bis - CMPF élargi	-	-	-	
9 - DRF+ Capital de la dette / RRF	89,9 %	82,71%	83,5 %	89,3
10 - Dép d'équipement / RRF	13,63 %	9 %	49,13 %	25,6 %
11 - Encours de la dette /RRF	40,66 %	31,50 %	53,55 %	73 %

Source : Les finances des collectivités locales – Données 2020

- DRF = Dépenses réelles de Fonctionnement
- RRF = Recettes réelles de Fonctionnement
- POP DGF = Population INSEE + Résidences secondaires + Places de caravanes
- CMPF = Le coefficient de mobilisation du potentiel fiscal correspond à la pression fiscale exercée par la commune sur ses contribuables. C'est le rapport entre le produit fiscal effectif et le produit fiscal théorique.
- CMPF élargi = la CMPF est élargi au produit de fiscalité directe encaissée sur le territoire communal, c'est-à-dire « commune + groupement à fiscalité propre ».

Attention dans le cadre de la comparaison des ratios avec les différentes strates. Cela ne reflète pas forcément la réalité du territoire avec les différences de situation au niveau du territoire national. De plus, le nombre d'habitant de la commune peut se situer sur la limite haute ou basse d'une strate.

Mignaloux-Beauvoir est encore dans la limite basse de la strate.

Définition des principaux ratios financier par strates

Ratio 1 = Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)/population : montant total des dépenses de fonctionnement en mouvements réels. Les dépenses liées à des travaux en régie (crédit du compte 72) sont soustraites aux DRF.

Ratio 2 = Produit des impositions directes/population (recettes hors fiscalité reversée). Ratio 2 bis = Produit des impositions directes/population. En plus des impositions directes, ce ratio intègre les prélèvements pour versements de fiscalité et la fiscalité reversée aux communes par les groupements à fiscalité propre.

Ratio 3 = Recettes réelles de fonctionnement (RRF)/population : montant total des recettes de fonctionnement en mouvements réels. Ressources dont dispose la commune, à comparer aux dépenses de fonctionnement dans leur rythme de croissance.

Ratio 4 = Dépenses brutes d'équipement/population : dépenses des comptes 20 (immobilisations incorporelles) sauf 204 (subventions d'équipement versées), 21 (immobilisations corporelles), 23 (immobilisations en cours), 454 (travaux effectués d'office pour le compte de tiers), 456 (opérations d'investissement sur établissement d'enseignement) et 458 (opérations d'investissement sous mandat). Les travaux en régie sont ajoutés au calcul. Pour les départements et les régions, on rajoute le débit du compte correspondant aux opérations d'investissement sur établissements publics locaux d'enseignement (455 en M14).

Ratio 5 = Dette/population : capital restant dû au 31 décembre de l'exercice. Endettement d'une collectivité à compléter avec un ratio de capacité de désendettement (dette/épargne brute) et le taux d'endettement (ratio 11).

Ratio 6 = DGF/population : recettes du compte 741 en mouvements réels, part de la contribution de l'État au fonctionnement de la commune.

Ratio 7 = Dépenses de personnel/DRF : mesure la charge de personnel de la commune ; c'est un coefficient de rigidité car c'est une dépense incompressible à court terme, quelle que soit la population de la commune.

Ratio 8 : CMPF (Coefficient de Mobilisation du potentiel fiscal)

Ratio 9 = Marge d'autofinancement courant (MAC) = (DRF + remboursement de dette)/RRF : capacité de la commune à financer l'investissement une fois les charges obligatoires payées. Les remboursements de dette sont calculés hors gestion active de la dette. Plus le ratio est faible, plus la capacité à financer l'investissement est élevée ; a contrario, un ratio supérieur à 100 % indique un recours nécessaire à l'emprunt pour financer l'investissement. Les dépenses liées à des travaux en régie sont exclues des DRF.

Ratio 10 = Dépenses brutes d'équipement/RRF = taux d'équipement : effort d'équipement de la commune au regard de sa richesse. À relativiser sur une année donnée car les programmes d'équipement se jouent souvent sur plusieurs années. Les dépenses liées à des travaux en régie, ainsi que celles pour compte de tiers sont ajoutées aux dépenses d'équipement brut.

Ratio 11 = Dette/RRF = taux d'endettement : mesure la charge de la dette d'une collectivité relativement à sa richesse.

(Source www.collectivites-locales.gouv, données 2018)

ANNEXE 3 – Budget Primitif 2024 et note de synthèse

Mairie de Mignaloux-Beauvoir
BP 2024

VUE D'ENSEMBLE DU FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Année 2023				Budget Primitif 2024			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
011 - Charges à caractère général	1 047 000,00	916 699,45	130 300,55	87	1 065 000,00		1 065 000,00	1,7
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	428 065,00	370 348,86	57 716,14	86	416 710,00		416 710,00	-2,7
6011 - Eau et assainissement	15 700,00	18 994,28	-3 294,28	120	16 150,00		16 150,00	2,9
60612 - Energie - Electricité	155 000,00	104 260,57	50 739,43	67	130 000,00		130 000,00	-18,1
60622 - Carburants	10 125,00	10 674,28	-549,28	105	10 360,00		10 360,00	2,3
60623 - Alimentation	124 560,00	129 114,82	-4 554,82	103	133 650,00		133 650,00	7,5
60628 - Autres fournitures non stockées	7 700,00	4 745,81	2 954,19	61	5 250,00		5 250,00	-31,8
60631 - Fournitures d'entretien	28 900,00	29 229,31	2 370,69	91	26 600,00		26 600,00	-7,0
60632 - Fournitures de petit équipement	48 110,00	40 755,67	7 354,33	84	51 430,00		51 430,00	6,9
60633 - Fournitures de voirie	3 000,00	2 230,06	769,94	74	3 000,00		3 000,00	0,0
60636 - Habillement et vêtements de travail	4 400,00	4 251,15	148,85	96	4 400,00		4 400,00	0,0
6064 - Fournitures administratives	5 500,00	4 297,01	1 202,99	78	5 450,00		5 450,00	-0,2
6065 - Livres,disques,cassettes(bibliothèque,médiathèque)	9 900,00	9 445,31	454,69	95	11 960,00		11 960,00	21,0
60668 - Autres produits pharmaceutiques					2 820,00		2 820,00	0,0
6067 - Fournitures scolaires	15 470,00	15 350,57	119,43	99	15 380,00		15 380,00	-0,6
61 - SERVICES EXTERIEURS	366 950,00	329 566,67	37 383,33	89	375 645,00		375 645,00	2,4
611 - Contrats de prestations de services	63 050,00	55 673,71	7 376,29	88	48 700,00		48 700,00	-22,8
61228 - Autres		341,44	-341,44	0				
61351 - Matériel roulant	4 165,00	4 167,99	-2,99	100				-100,0
61358 - Autres	13 185,00	13 114,10	70,90	99	22 285,00		22 285,00	69,0
614 - Charges locatives et de copropriété	1 000,00	1 643,29	-643,29	164				-100,0
61521 - Terrains	33 500,00	20 816,80	12 683,20	62	30 000,00		30 000,00	-10,4
615221 - Bâtiments publics	45 600,00	38 551,11	7 048,89	84	27 000,00		27 000,00	-40,8
615228 - Autres bâtiments	2 000,00	144,00	1 856,00	7	2 000,00		2 000,00	0,0
615231 - Voiries	45 830,00	37 538,40	7 991,60	82	43 400,00		43 400,00	-4,7
615232 - Réseaux	2 860,00	7 498,43	-4 638,43	262	13 100,00		13 100,00	358,0
61551 - Matériel roulant	11 500,00	11 074,42	425,58	96	12 000,00		12 000,00	4,3
61558 - Autres biens mobiliers	17 830,00	21 817,11	-4 187,11	123	27 500,00		27 500,00	56,0
6156 - Maintenance	76 260,00	71 982,29	4 277,71	94	78 355,00		78 355,00	2,7
6161 - Multirisques	18 000,00	18 033,26	-33,26	100	35 000,00		35 000,00	94,4
6182 - Documentation générale et technique	4 980,00	4 278,70	701,30	85	4 965,00		4 965,00	-0,3
6184 - Versements à des organismes de formation	18 000,00	14 507,13	3 492,87	80	17 000,00		17 000,00	-5,6
6188 - Autres frais divers	9 990,00	8 384,43	1 305,57	89	14 340,00		14 340,00	48,0
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	244 785,00	209 788,16	34 996,84	85	265 315,00		265 315,00	8,4
62261 - Honoraires médicaux et paramédicaux	1 050,00	513,70	536,30	48	550,00		550,00	-47,6
62268 - Autres honoraires, conseils...	5 000,00	345,20	4 654,80	6	16 790,00		16 790,00	235,8
6227 - Frais d'actes et de contentieux	8 000,00	4 962,78	3 037,22	62	5 000,00		5 000,00	-37,5
6228 - Divers	2 000,00		2 000,00	0	2 000,00		2 000,00	0,0
Total dépenses réelles	4 223 892,00	3 987 511,59	236 380,41	94	4 467 000,00		4 467 000,00	5,8
Total dépenses d'ordre	1 569 305,00	664 326,11	904 978,89	42	1 889 113,74		1 889 113,74	20,4
Total dépenses de fonctionnement	5 793 197,00	4 651 837,70	1 141 359,30	80	6 356 113,74		6 356 113,74	9,7

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Année 2023				Budget Primitif 2024			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	415 550,00	461 926,00	-46 276,00	111	435 900,00		435 900,00	4,9
73 - Impôts et taxes	95 886,00	99 470,00	-3 584,00	103	89 781,00		89 781,00	-6,4
731 - Impositions directes	3 185 089,00	3 254 117,78	-69 028,78	102	3 285 340,00		3 285 340,00	3,1
74 - Dotations et participations	817 380,00	856 724,38	-39 344,38	104	816 839,00		816 839,00	-0,1
75 - Autres produits de gestion courante	79 243,33	89 980,48	-10 737,15	113	35 420,00		35 420,00	-55,3
76 - Produits financiers	40,00	77,18	-37,18	192	50,00		50,00	25,0
77 - Produits spécifiques		255 806,05	-255 806,05	0	1 000,00		1 000,00	0,0
013 - Atténuations de charges	9 060,00	28 146,46	-19 086,46	310	10 000,00		10 000,00	10,4
002 - Excédent de fonctionnement reporté	940 848,67	940 848,67	0,00	100	1 431 783,74		1 431 783,74	52,2
Total recettes réelles	5 543 197,00	5 987 097,00	-443 900,00	108	6 106 113,74		6 106 113,74	10,2
Total recettes d'ordre	250 000,00	248 326,28	1 673,72	99	250 000,00		250 000,00	0,0
Total recettes de fonctionnement	5 793 197,00	6 235 423,28	-442 226,28	107	6 356 113,74		6 356 113,74	9,7

SOLDE DE FONCTIONNEMENT	Année 2023				Budget Primitif 2024			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
Solde de fonctionnement		1 583 585,58	-1 583 585,58	0				

Page 1 de 1

Mairie de Mignaloux-Beauvoir
BP 2024

DETAIL DU FONCTIONNEMENT - DEPENSES

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	Année 2023				Budget Primitif 2024			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
011 - Charges à caractère général	1 047 000,00	916 699,45	130 300,55	87	1 065 000,00		1 065 000,00	1,7
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	428 065,00	370 348,86	57 716,14	86	416 710,00		416 710,00	-2,7
60611 - Eau et assainissement	15 700,00	18 994,28	-3 294,28	120	16 150,00		16 150,00	2,9
60612 - Energie - Electricité	155 000,00	104 260,57	50 739,43	67	130 000,00		130 000,00	-18,1
60622 - Carburants	10 125,00	10 674,28	-549,28	105	10 360,00		10 360,00	2,3
60623 - Alimentation	124 560,00	129 114,82	-4 554,82	103	133 650,00		133 650,00	7,5
60628 - Autres fournitures non stockées	7 700,00	4 745,81	2 954,19	61	5 250,00		5 250,00	-31,8
60631 - Fournitures d'entretien	28 900,00	29 229,31	2 370,69	91	26 600,00		26 600,00	-7,0
60632 - Fournitures de petit équipement	48 110,00	40 755,67	7 354,33	84	51 430,00		51 430,00	6,9
60633 - Fournitures de voirie	3 000,00	2 230,06	769,94	74	3 000,00		3 000,00	0,0
60636 - Habillement et vêtements de travail	4 400,00	4 251,15	148,85	96	4 400,00		4 400,00	0,0
6064 - Fournitures administratives	5 500,00	4 297,01	1 202,99	78	5 450,00		5 450,00	-0,2
6065 - Livres,disques,cassettes(bibliothèque,médiathèque)	9 900,00	9 445,31	454,69	95	11 960,00		11 960,00	21,0
60668 - Autres produits pharmaceutiques					2 820,00		2 820,00	0,0
6067 - Fournitures scolaires	15 470,00	15 350,57	119,43	99	15 380,00		15 380,00	-0,6
61 - SERVICES EXTERIEURS	366 950,00	329 566,67	37 383,33	89	375 645,00		375 645,00	2,4
611 - Contrats de prestations de services	63 050,00	55 673,71	7 376,29	88	48 700,00		48 700,00	-22,8
61228 - Autres		341,44	-341,44	0				
61351 - Matériel roulant	4 165,00	4 167,99	-2,99	100				-100,0
61358 - Autres	13 185,00	13 114,10	70,90	99	22 285,00		22 285,00	69,0
614 - Charges locatives et de copropriété	1 000,00	1 643,29	-643,29	164				-100,0
61521 - Terrains	33 500,00	20 816,80	12 683,20	62	30 000,00		30 000,00	-10,4
615221 - Bâtiments publics	45 600,00	38 551,11	7 048,89	84	27 000,00		27 000,00	-40,8
615228 - Autres bâtiments	2 000,00	144,00	1 856,00	7	2 000,00		2 000,00	0,0
615231 - Voiries	45 830,00	37 538,40	7 991,60	82	43 400,00		43 400,00	-4,7
615232 - Réseaux	2 860,00	7 498,43	-4 638,43	262	13 100,00		13 100,00	358,0
61551 - Matériel roulant	11 500,00	11 074,42	425,58	96	12 000,00		12 000,00	4,3
61558 - Autres biens mobiliers	17 830,00	21 817,11	-4 187,11	123	27 500,00		27 500,00	56,0
6156 - Maintenance	76 260,00	71 982,29	4 277,71	94	78 355,00		78 355,00	2,7
6161 - Multirisques	18 000,00	18 033,26	-33,26	100	35 000,00		35 000,00	94,4
6182 - Documentation générale et technique	4 980,00	4 278,70	701,30	85	4 965,00		4 965,00	-0,3
6184 - Versements à des organismes de formation	18 000,00	14 507,13	3 492,87	80	17 000,00		17 000,00	-5,6
6188 - Autres frais divers	9 990,00	8 384,43	1 305,57	89	14 340,00		14 340,00	48,0
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	244 785,00	209 788,16	34 996,84	85	265 315,00		265 315,00	8,4
62261 - Honoraires médicaux et paramédicaux	1 050,00	513,70	536,30	48	550,00		550,00	-47,6
62268 - Autres honoraires, conseils...	5 000,00	345,20	4 654,80	6	16 790,00		16 790,00	235,8
6227 - Frais d'actes et de contentieux	8 000,00	4 962,78	3 037,22	62	5 000,00		5 000,00	-37,5
6228								

DETAIL DU FONCTIONNEMENT - DEPENSES

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	Année 2023				Budget Primitif 2024			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var/ N-1
6231 - Annonces et insertions	2 000,00	184,27	1 815,73	9	2 000,00		2 000,00	0,0
6232 - Fêtes et cérémonies	46 825,00	38 290,09	9 334,91	79	41 265,00		41 265,00	-9,8
6236 - Catalogues et imprimés	9 450,00	5 539,16	3 910,84	58	7 900,00		7 900,00	-18,4
6238 - Divers	4 970,00	4 698,06	271,34	94	5 840,00		5 840,00	17,5
6245 - Transports de personnes extér. à la coll.	9 380,00	9 759,08	-379,08	104	10 850,00		10 850,00	15,7
6246 - Divers	195,00	205,48	-10,48	105	20,00		20,00	-89,7
6251 - Voyages, déplacements et missions	1 200,00	1 053,31	146,69	87	1 260,00		1 260,00	5,0
6255 - Frais de déménagement					15 000,00		15 000,00	0,0
6261 - Frais d'affranchissement	6 000,00	4 571,54	1 428,46	76	5 500,00		5 500,00	-8,3
6262 - Frais de télécommunications	35 000,00	35 260,95	-260,95	100	36 040,00		36 040,00	3,0
627 - Services bancaires et assimilés	900,00	874,99	25,01	97	1 000,00		1 000,00	11,1
6281 - Concours divers (cotisations...)	11 240,00	12 062,31	-822,31	107	11 295,00		11 295,00	0,5
6282 - Frais de gardiennage	125,00	125,06	-0,06	100	130,00		130,00	4,0
6283 - Frais de nettoyage des locaux	58 455,00	55 312,30	3 142,70	94	60 430,00		60 430,00	3,4
6284 - Redevance pour services rendus	23 000,00	19 230,79	3 769,21	83	22 000,00		22 000,00	-4,3
6288 - Autres	21 195,00	18 808,49	2 386,51	88	20 445,00		20 445,00	-3,5
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	7 200,00	6 985,76	214,24	97	7 330,00		7 330,00	1,8
63012 - Taxes foncières	6 800,00	6 672,00	128,00	98	6 930,00		6 930,00	1,9
6355 - Taxes et impôts sur les véhicules	400,00	313,76	86,24	78	400,00		400,00	0,0
012 - Charges de personnel et frais assimilés	2 691 000,00	2 639 367,67	51 632,33	98	2 900 000,00		2 900 000,00	7,8
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	541 615,00	563 806,10	-22 191,10	104	510 000,00		510 000,00	-5,8
6216 - Autre personnel extérieur	541 615,00	563 806,10	-22 191,10	104	510 000,00		510 000,00	-5,8
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	55 615,00	53 810,24	1 804,76	96	61 880,00		61 880,00	11,3
6331 - Versement mobilité	23 820,00	23 639,84	180,16	100	26 100,00		26 100,00	10,5
6332 - Cotisations versées au FNAL	1 310,00	1 162,51	147,49	88	1 450,00		1 450,00	10,7
6336 - Cotisations au centre national et CNFPT	26 915,00	25 518,12	1 396,88	94	30 230,00		30 230,00	12,3
6338 - Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunér.	3 770,00	3 489,77	280,23	92	4 100,00		4 100,00	8,8
64 - CHARGES DE PERSONNEL	2 093 770,00	2 021 691,33	72 078,67	96	2 328 120,00		2 328 120,00	11,2
64111 - Rémunération principale	1 148 400,00	1 091 751,62	56 648,38	95	1 243 620,00		1 243 620,00	8,3
64112 - Supp. fam. de traits. & indemnité de résidence	18 080,00	17 128,29	951,71	94	22 970,00		22 970,00	27,0
64113 - NBI	7 070,00	7 869,92	-899,92	112	9 050,00		9 050,00	29,7
64118 - Autres indemnités	278 040,00	289 553,73	-11 513,73	104	324 950,00		324 950,00	16,9
64131 - Rémunérations	22 500,00	22 340,64	159,36	99	44 000,00		44 000,00	95,6
64138 - Primes et autres indemnités	8 900,00	9 360,72	-560,72	109	14 150,00		14 150,00	60,8
6451 - Cotisations à l'URSSAF	200 900,00	186 515,79	14 384,21	92	210 010,00		210 010,00	4,5
6453 - Cotisations aux caisses de retraite	343 430,00	343 041,51	388,49	99	385 950,00		385 950,00	12,4
6454 - Cotisations aux ASSEDI	1 300,00	1 276,51	23,49	98	2 400,00		2 400,00	84,6
6455 - Cotisations pour assurance du personnel	30 000,00	28 127,40	1 872,60	93	30 000,00		30 000,00	0,0

Page 2 de 4

DETAIL DU FONCTIONNEMENT - DEPENSES

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	Année 2023				Budget Primitif 2024			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var/ N-1
6456 - Versement au FNC du supplément familial	4 000,00	117,00	3 883,00	2	4 000,00		4 000,00	0,0
6456 - Cotisations aux organismes sociaux	4 470,00	4 260,00	210,00	95	4 740,00		4 740,00	6,0
64731 - Versées directement	14 500,00	9 364,31	5 135,69	64	20 000,00		20 000,00	37,9
6474 - Versements aux oeuvres sociales	6 340,00	6 340,00	0,00	100	6 340,00		6 340,00	0,0
6475 - Médecine du travail, pharmacie	6 000,00	4 653,89	1 346,11	77	6 000,00		6 000,00	0,0
014 - Atténuations de produits	151 542,00	150 886,01	655,99	99	150 000,00		150 000,00	-1,0
7391118 - Autres restit. titre dégrév. sur contrib. directes	4 060,00	4 056,00	4,00	99	5 000,00		5 000,00	23,2
7391116 - Prélèvement au titre de l'article 55 de la loi SRU	30 000,00	29 348,01	651,99	97	25 000,00		25 000,00	-16,7
739211 - Attributions de compensation	117 482,00	117 482,00	0,00	100	120 000,00		120 000,00	2,1
65 - Autres charges de gestion courante	237 350,00	209 607,50	27 742,50	88	215 000,00		215 000,00	-9,4
65311 - Indemnités de fonction	115 000,00	108 573,59	6 426,41	94	115 000,00		115 000,00	0,0
65312 - Frais de mission et de déplacement	1 500,00	505,90	994,10	33	1 500,00		1 500,00	0,0
65313 - Cotisations de retraite	5 000,00	4 559,75	440,25	91	4 800,00		4 800,00	-4,0
65314 - Cotisations de sécurité sociale - part patronale	6 000,00	5 791,02	208,98	96	6 500,00		6 500,00	8,3
65315 - Formation	8 000,00		8 000,00	0	4 400,00		4 400,00	-45,0
65316 - Frais de représentation du maire	500,00		500,00	0	500,00		500,00	0,0
653172 - Cotis. fonds financement aloc. fin de mandat	100,00	37,96	62,04	37	100,00		100,00	0,0
6541 - Créances admises en non-valeur	3 500,00	3 832,76	-332,76	109	2 000,00		2 000,00	-42,9
6542 - Créances étirées	1 500,00		1 500,00	0	1 000,00		1 000,00	-33,3
65568 - Autres contributions		1 355,00	-1 355,00	0	1 500,00		1 500,00	0,0
6566 - Autres participations	1 400,00		1 400,00	0				-100,0
657351 - GFP de rattachement	32 000,00	31 976,30	23,70	99	16 000,00		16 000,00	-50,0
657362 - Budgets annexes et régies	6 500,00	6 500,00	0,00	100				-100,0
657383 - CCAS/CIAS					6 500,00		6 500,00	0,0
657381 - Autres établissements publics locaux		600,00	-600,00	0	1 000,00		1 000,00	0,0
65748 - Autres personnes de droit privé	45 000,00	38 289,00	6 711,00	80	42 000,00		42 000,00	-6,7
65818 - Autres	10 000,00	9 582,62	417,38	95	11 100,00		11 100,00	11,0
65888 - Autres	1 350,00	1,60	1 348,40	0	1 100,00		1 100,00	-18,5
66 - Charges financières	95 000,00	71 010,96	23 989,04	74	135 000,00		135 000,00	42,1
66111 - Intérêts réglés à l'échéance	94 110,00	64 293,33	29 816,67	68	130 430,00		136 430,00	45,0
661121 - ICNE de l'exercice N	4 800,00	10 409,26	-5 609,26	228	9 000,00		9 000,00	95,7
661122 - ICNE de l'exercice N-1	-3 710,00	-3 691,65	18,35	99	-10 430,00		-10 430,00	191,1
67 - Charges spécifiques	2 000,00	2 000,00	0	100	2 000,00		2 000,00	0,0
673 - Titres annulés (sur exercices antérieurs)	2 000,00		2 000,00	0	2 000,00		2 000,00	0,0
Total dépenses réelles	4 223 892,00	3 987 511,59	236 380,41	94	4 467 000,00		4 467 000,00	5,8

DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	Année 2023				Budget Primitif 2024			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var/ N-1

Page 3 de 4

DETAIL DU FONCTIONNEMENT - DEPENSES

DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	Année 2023				Budget Primitif 2024			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
023 - Virement à la sect. d'investissement	1 149 305,00		1 149 305,00	0	1 469 113,74		1 469 113,74	27,8
042 - Op. d'ordre de transfert entre sections	420 000,00	664 326,11	-244 326,11	158	420 000,00		420 000,00	0,0
675 - Valeurs comptables des immobilisations cédées		163 741,58	-163 741,58	0				
6761 - Diff. sur réalisations (positives) transf. en inv.		72 002,42	-72 002,42	0				
6811 - Dot aux amort. des immo. incorporelles & corporelles	420 000,00	408 582,11	11 417,89	97	420 000,00		420 000,00	0,0
Total dépenses d'ordre	1 569 305,00	664 326,11	904 978,89	42	1 889 113,74		1 889 113,74	20,4
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Total dépenses de fonctionnement	5 793 197,00	4 651 837,70	1 141 359,30	80	6 356 113,74		6 356 113,74	9,7

DETAIL DU FONCTIONNEMENT - RECETTES

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	Année 2023				Budget Primitif 2024			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	415 650,00	461 926,00	-46 276,00	111	435 900,00		435 900,00	4,9
70311 - Concession dans les cimetières (produit net)	3 000,00	2 654,00	346,00	88	2 500,00		2 500,00	-18,7
70323 - Redevance d'occupation du domaine public		144,00	-144,00	0	150,00		150,00	0,0
70328 - Autres droits de stationnement et de location	9 750,00	10 109,57	-359,57	103	250,00		250,00	-97,4
70632 - A caractère de loisirs	3 700,00	5 029,50	-1 329,50	135	4 000,00		4 000,00	8,1
7065 - Redevances & droits des services à caractère social	165 200,00	198 727,98	-33 527,98	120	188 000,00		188 000,00	13,8
7067 - Redev. & droits des serv. péri-scolaire & enseignement	234 000,00	245 269,99	-11 269,99	104	241 000,00		241 000,00	3,0
73 - Impôts et taxes	95 886,00	99 470,00	-3 584,00	103	89 781,00		89 781,00	-8,4
73212 - Dotation de solidarité communautaire	5 051,00	4 952,00	99,00	98	4 900,00		4 900,00	-3,0
73221 - FNAGR	33 881,00	33 881,00	0,00	100	33 881,00		33 881,00	0,0
732221 - Fonds de péréquation ressources comm. & intercomm.	51 954,00	51 209,00	745,00	98	51 000,00		51 000,00	-1,8
7332 - Taxe additionnelle aux droits de mutation		173,00	-173,00	0				
738 - Autres impôts et taxes	5 000,00	9 255,00	-4 255,00	185				-100,0
731 - Impositions directes	3 185 089,00	3 254 117,78	-69 028,78	102	3 285 340,00		3 285 340,00	3,1
73111 - Impôts directs locaux	2 885 089,00	2 934 897,00	-49 808,00	101	3 006 170,00		3 006 170,00	4,2
73118 - Autres contributions directes		986,00	-986,00	0				
73123 - Taxe commun. addit. droits mutation taxe publ. fonc.	160 000,00	173 965,42	-13 965,42	108	160 000,00		160 000,00	0,0
73141 - Taxe sur la consommation finale d'électricité	140 000,00	144 269,36	-4 269,36	103	119 170,00		119 170,00	-14,9
74 - Dotations et participations	817 380,00	856 724,38	-39 344,38	104	816 839,00		816 839,00	-0,1
74111 - Dotation forfaitaire des communes	180 000,00	180 055,00	-55,00	100	180 000,00		180 000,00	0,0
741121 - Dotation de solidarité rurale (DSR) des communes	75 000,00	88 065,00	-13 065,00	117	90 000,00		90 000,00	20,0
741127 - Dotation nationale de péréquation (DNP) des communes	16 500,00	19 595,00	-3 095,00	119	20 000,00		20 000,00	21,2
744 - FCTVA	12 000,00	9 503,35	2 496,65	79	9 800,00		9 800,00	-18,3
7473 - Départements	1 000,00	500,00	500,00	50				-100,0
74751 - GFP de rattachement	7 500,00	10 147,98	-2 647,98	135	7 500,00		7 500,00	0,0
747888 - Autres	465 000,00	482 168,49	-17 168,49	103	450 000,00		450 000,00	-3,2
748312 - D.C.R.T.P.	14 530,00	14 539,00	-9,00	100	14 539,00		14 539,00	0,1
74833 - Etat-Compens. au titre exonérations taxes foncières	24 000,00	25 934,00	-1 934,00	108	25 000,00		25 000,00	4,2
74888 - Autres	21 850,00	28 214,56	-4 364,56	119	20 000,00		20 000,00	-8,5
75 - Autres produits de gestion courante	79 243,33	89 980,48	-10 737,15	113	35 420,00		35 420,00	-55,3
762 - Revenus des immeubles	28 400,00	28 236,96	163,04	99	34 700,00		34 700,00	22,2
766 - Libéralités reçues		780,00	-780,00	0				
75888 - Autres	50 843,33	60 963,52	-10 120,19	119	720,00		720,00	-98,8
76 - Produits financiers	40,00	77,18	-37,18	192	50,00		50,00	25,0
7688 - Autres	40,00	77,18	-37,18	192	50,00		50,00	25,0
77 - Produits spécifiques		255 806,05	-255 806,05	0	1 000,00		1 000,00	0,0
773 - Mandats annulés ou atteints échéance quadriennale		705,05	-705,05	0	1 000,00		1 000,00	0,0
775 - Produits des cessions d'immobilisations		255 100,00	-255 100,00	0				

DETAIL DU FONCTIONNEMENT - RECETTES

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	Année 2023				Budget Primitif 2024			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
013 - Atténuations de charges	9 060,00	28 146,46	-19 086,46	310	10 000,00		10 000,00	10,4
6419 - Remboursements sur rémunérations du personnel	9 060,00	28 142,36	-19 082,36	310	10 000,00		10 000,00	10,4
6459 - Remb. sur charges Sécurité Sociale et Prévoyance		4,11	-4,11	0				
002 - Excédent de fonctionnement reporté	940 848,67	940 848,67	0,00	100	1 431 783,74		1 431 783,74	52,2
Total recettes réelles	5 543 197,00	5 987 087,00	-443 900,00	108	6 106 113,74		6 106 113,74	10,2

RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	Année 2023				Budget Primitif 2024			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
042 - Op. d'ordre de transfert entre sections	250 000,00	248 326,28	1 673,72	99	250 000,00		250 000,00	0,0
7761 - Diff. sur réalisations (-) transférées en invest.		644,00	-644,00	0				
77681 - Neutralisation des amortissements	249 000,00	247 255,28	1 744,72	99	249 000,00		248 000,00	-0,4
777 - Quote-part des subv.d'inv.transf.au cpte de résul.	1 000,00	427,00	573,00	42	2 000,00		2 000,00	100,0
Total recettes d'ordre	250 000,00	248 326,28	1 673,72	99	250 000,00		250 000,00	0,0

TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Année 2023				Budget Primitif 2024			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
Total recettes de fonctionnement	5 793 197,00	6 235 423,28	-442 226,28	107	6 356 113,74		6 356 113,74	9,7

Page 2 de 2

VUE D'ENSEMBLE DE L'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Année 2023				Budget Primitif 2024			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
001 - Déficit d'investissement reporté		375 068,48		0,00	100			-100,0
16 - Emprunts et dettes assimilées	315 000,00	253 902,43	61 097,57	80	320 000,00		320 000,00	1,6
204 - Subventions d'équipement versées	244 507,00	199 505,00	45 002,00	81	318 411,00	45 002,00	363 413,00	48,6
Total dépenses réelles hors opérations	934 575,48	828 475,91	106 099,57	88	638 411,00	45 002,00	683 413,00	-28,9
0121 - MAIRIE SALLES	18 000,00	5 597,00	12 403,00	31	3 971,74	1 644,00	5 616,74	-68,8
0122 - ECOLES CANTINE	119 153,71	96 514,10	22 639,61	80	44 000,00	3 987,43	47 987,43	-59,7
0129 - ATELIERS	58 636,00	49 338,47	9 297,53	84	15 000,00	21,00	15 021,00	-74,4
0131 - CADRE DE VIE	29 735,80	19 500,69	10 235,11	65	35 000,00		35 000,00	17,7
0134 - BIBLIOTHEQUE	1 400,00	306,00	1 094,00	21	2 500,00		2 500,00	78,6
0137 - AUTRES BATIMENTS	66 777,80	54 116,11	12 661,69	81	71 000,00	7 878,37	78 878,37	18,1
0148 - DEVELOPPEMENT DURABLE	21 530,40	12 035,85	9 494,55	55	10 000,00	488,02	10 488,02	-51,3
0156 - MISE EN ACCESSIBILITE DES BATIMENTS					500,00		500,00	0,0
0157 - FOLE PETITE ENFANCE	11 000,00	8 241,77	2 758,23	74	20 000,00	962,49	20 962,49	90,6
0160 - REORGANISATION DES POLES EDUCATIFS	2 250 000,00	1 730 076,90	519 923,10	76	2 400 000,00		2 400 000,00	6,7
0163 - SERVICES JEUNESSE	13 892,55	3 870,73	10 021,82	27	8 000,00	9 663,01	17 663,01	27,1
0164 - INFORMATIQUE	30 536,90	15 770,13	14 766,77	51	11 000,00	3 528,00	14 528,00	-52,4
0165 - MOBILITES	50 000,00		50 000,00	0		39 282,27	39 282,27	-21,4
0166 - REVITALISATION CENTRE BOURG	50 000,00	25 000,00	25 000,00	50				-100,0
0167 - REHABILITATION RESTAURANT SCOLAIRE					10 000,00		10 000,00	0,0
0168 - RESEAU DE CHAUFFAGE URBAIN	18 900,00	5 340,00	13 260,00	28	10 000,00	13 260,00	23 260,00	25,1
0169 - EQUIPEMENT NOUVEL OFFICE RESTAURATION	100 000,00		100 000,00	0		72 007,20	72 007,20	-28,0
0170 - AMENAG. ACC. DE LOISIRS SITE ANC. ECOLE	50 000,00		50 000,00	0	315 000,00	47 568,00	362 568,00	625,1
0171 - RENOVATION ENERGETIQUE ANC ECOLE MATERN					315 000,00		315 000,00	0,0
0172 - CONSTRUCTION HALLE DES SPORTS					25 000,00		25 000,00	0,0
Total dépenses opérations d'invest.	2 889 268,16	2 025 707,75	863 560,41	70	3 295 971,74	200 279,79	3 496 251,53	21,0
Total dépenses d'ordre	445 511,58	382 677,19	62 834,39	85	300 000,00		300 000,00	-32,7
Total dépenses d'investissement	4 269 355,22	3 236 860,85	1 032 494,37	75	4 234 382,74	245 281,79	4 479 664,53	4,9

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Année 2023				Budget Primitif 2024			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
001 - Excédant d'investissement reporté					57 827,05		57 827,05	0,0
024 - Produits des cessions d'immobilisations	120 000,00		120 000,00	0				-100,0
10 - Dotations, fonds divers et réserves	570 276,64	572 323,93	-2 047,29	100	496 870,84		496 870,84	-12,9
13 - Subventions d'investissement reçues	52 280,00	78 455,43	-24 195,43	149	40 200,00	20 561,90	60 761,90	18,3
16 - Emprunts et dettes assimilées		1 980,00	-1 980,00	0				
Total recettes réelles hors opérations	742 538,64	650 769,36	91 779,28	87	594 897,89	20 561,90	615 459,79	-17,1
0137 - AUTRES BATIMENTS						7 500,00	7 500,00	0,0

Page 1 de 2

VUE D'ENSEMBLE DE L'INVESTISSEMENT

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Année 2023				Budget Primitif 2024			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
0167 - POLE PETITE ENFANCE						7 591,00	7 591,00	0,0
0160 - REORGANISATION DES POLES EDUCATIFS	1 762 000,00	1 845 251,52	-83 251,52	104	1 910 000,00		1 910 000,00	8,4
Total recettes opérations d'invest.	1 762 000,00	1 845 251,52	-83 251,52	104	1 910 000,00	15 091,00	1 925 091,00	9,3
Total recettes d'ordre	1 764 816,58	798 677,02	966 139,56	45	1 939 113,74		1 939 113,74	9,9
Total recettes d'investissement	4 269 355,22	3 294 687,90	974 667,32	77	4 444 011,63	35 652,90	4 479 664,53	4,9

SOLDE D'INVESTISSEMENT	Année 2023				Budget Primitif 2024			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
Solde d'investissement		57 827,05	-57 827,05	0	209 628,89	-209 628,89		

TABLEAU SYNTHETIQUE DE L'INVESTISSEMENT

Dépenses	Propositions nouvelles	Reports	Propositions globales	Recettes	Propositions nouvelles	Reports	Propositions globales
0121 - MAIRIE SALLES	3 971,74	1 644,00	5 615,74		0,00	0,00	0,00
2051 - Concessions et droits similaires		1 644,00	1 644,00				
21848 - Autres matériels de bureau et mo	3 971,74		3 971,74				
0122 - ECOLES CANTINE	44 000,00	3 987,43	47 987,43		0,00	0,00	0,00
21312 - Bâtiments scolaires	7 475,00	3 987,43	11 462,43				
2181 - install.générales.agencement & a	4 000,00		4 000,00				
21828 - Autres matériels de transport	6 000,00		6 000,00				
21831 - Matériel informatique scolaire	3 200,00		3 200,00				
21841 - Matériel de bureau et mobilier s	16 925,00		16 925,00				
21848 - Autres matériels de bureau et mo	3 000,00		3 000,00				
2188 - Autres immobilisations corporelle	3 400,00		3 400,00				
0129 - ATELIERS	15 000,00	21,00	15 021,00		0,00	0,00	0,00
2158 - Autres install., matériel et outillag	6 300,00		6 300,00				
21838 - Autre matériel informatique		21,00	21,00				
21848 - Autres matériels de bureau et mo	2 500,00		2 500,00				
2188 - Autres immobilisations corporelle	6 200,00		6 200,00				
0131 - CADRE DE VIE	35 000,00	0,00	35 000,00		0,00	0,00	0,00
2116 - Cimetière	9 500,00		9 500,00				
2121 - Plantations d'arbres et d'arbustes	4 800,00		4 800,00				
2128 - Autres agencements et aménagement	5 500,00		5 500,00				
2152 - installations de voirie	14 200,00		14 200,00				
2188 - Autres immobilisations corporelle	2 000,00		2 000,00				
0134 - BIBLIOTHEQUE	2 500,00	0,00	2 500,00		0,00	0,00	0,00
21848 - Autres matériels de bureau et mo	2 500,00		2 500,00				
0137 - AUTRES BATIMENTS	71 000,00	7 878,37	78 878,37		0,00	7 500,00	7 500,00
21311 - Bâtiments administratifs		1 864,62	1 864,62	1328 - Autres		7 500,00	7 500,00
21318 - Autres bâtiments publics	71 000,00	3 705,86	74 705,86				
21321 - Immeubles de rapport		2 307,89	2 307,89				
0148 - DEVELOPPEMENT DURABLE	10 000,00	488,02	10 488,02		0,00	0,00	0,00
2121 - Plantations d'arbres et d'arbustes	3 000,00		3 000,00				
21838 - Autre matériel informatique	2 000,00		2 000,00				
21841 - Matériel de bureau et mobilier s		488,02	488,02				
2188 - Autres immobilisations corporelle	5 000,00		5 000,00				
0156 - MISE EN ACCESSIBILITE DES B	500,00	0,00	500,00		0,00	0,00	0,00
21312 - Bâtiments scolaires	500,00		500,00				
0157 - POLE PETITE ENFANCE	20 000,00	952,49	20 952,49		0,00	7 591,00	7 591,00

TABLEAU SYNTHETIQUE DE L'INVESTISSEMENT

Dépenses	Propositions nouvelles	Reports	Propositions globales	Recettes	Propositions nouvelles	Reports	Propositions globales
2051 - Concessions et droits similaires	6 600,00		6 600,00	1328 - Autres		7 591,00	7 591,00
21318 - Autres bâtiments publics	7 500,00	952,49	8 452,49				
21838 - Autre matériel informatique	3 200,00		3 200,00				
2188 - Autres immobilisations corporelle	2 700,00		2 700,00				
0160 - REORGANISATION DES POLES	2 400 000,00	0,00	2 400 000,00		1 910 000,00	0,00	1 910 000,00
2313 - Constructions	2 400 000,00		2 400 000,00	1323 - Départements	88 000,00		88 000,00
				1328 - Autres	38 800,00		38 800,00
				13461 - Dotation d'équipement des terr	181 450,00		181 450,00
				13462 - Dotation de soutien à l'investiss	201 750,00		201 750,00
				1641 - Emprunts en euros	1 400 000,00		1 400 000,00
0163 - SERVICES JEUNESSE	8 000,00	9 663,01	17 663,01		0,00	0,00	0,00
2051 - Concessions et droits similaires	8 654,00		8 654,00				
21838 - Autre matériel informatique	2 000,00		2 000,00				
21848 - Autres matériels de bureau et mo	4 500,00		4 500,00				
2185 - Matériel de téléphones	150,00		150,00				
2188 - Autres immobilisations corporelle	1 350,00	1 009,01	2 359,01				
0164 - INFORMATIQUE	11 000,00	3 528,00	14 528,00		0,00	0,00	0,00
21838 - Autre matériel informatique	11 000,00	3 528,00	14 528,00				
0165 - MOBILITES	0,00	39 282,27	39 282,27		0,00	0,00	0,00
2031 - Frais d'études		2 200,00	2 200,00				
2112 - Terrains de voirie		37 082,27	37 082,27				
0167 - REHABILITATION RESTAURAN	10 000,00	0,00	10 000,00		0,00	0,00	0,00
2031 - Frais d'études	10 000,00		10 000,00				
0168 - RESEAU DE CHAUFFAGE URBAI	10 000,00	13 260,00	23 260,00		0,00	0,00	0,00
2031 - Frais d'études	10 000,00	13 260,00	23 260,00				
0169 - EQUIPEMENT NOUVEL OFFICE	0,00	72 007,20	72 007,20		0,00	0,00	0,00
2188 - Autres immobilisations corporelle		72 007,20	72 007,20				
0170 - AMENAG. ACC. DE LOISIRS SI	315 000,00	47 568,00	362 568,00		0,00	0,00	0,00
2031 - Frais d'études		47 568,00	47 568,00				
21318 - Autres bâtiments publics	315 000,00		315 000,00				
0171 - RENOVATION ENERGETIQUE A	315 000,00	0,00	315 000,00		0,00	0,00	0,00
2031 - Frais d'études	15 000,00		15 000,00				
2313 - Constructions	300 000,00		300 000,00				
0172 - CONSTRUCTION HALLE DES S	25 000,00	0,00	25 000,00		0,00	0,00	0,00
2031 - Frais d'études	25 000,00		25 000,00				

Page 2 de 4

TABLEAU SYNTHETIQUE DE L'INVESTISSEMENT

Dépenses	Propositions nouvelles	Reports	Propositions globales	Recettes	Propositions nouvelles	Reports	Propositions globales
TOTAL OPERATIONS	3 295 971,74	200 279,79	3 496 251,53	TOTAL RECETTES AFFECTEES	1 910 000,00	15 091,00	1 925 091,00
2041512 - Bâtiments et installations	60 000,00		60 000,00	1323 - Départements	40 200,00	17 940,00	58 140,00
20415342 - Bâtiments et installations	50 000,00		50 000,00	13461 - Dotation d'équipement des terr		2 621,90	2 621,90
2041582 - Bâtiments et installations		45 002,00	45 002,00	238 - Avances versées sur comm.immo.cor	50 000,00		50 000,00
2046 - Attributions de compensation d'	208 411,00		208 411,00				
2313 - Constructions	50 000,00		50 000,00				
TOTAL NON INDIVIDUALISE	368 411,00	45 002,00	413 413,00	TOTAL RECETTES	90 200,00	20 561,90	110 761,90
TOTAL EQUIPEMENT (20,21,23)	3 664 382,74	245 281,79	3 909 664,53	TOTAL RECETTES AFFECTEES A L'EQ	2 000 200,00	35 652,90	2 035 852,90
13911 - Etat et établissements nationaux	200,00		200,00	001 - Excédent d'investissement reporté	57 827,05		57 827,05
13918 - Autres	1 800,00		1 800,00	021 - Virement de la section de fonctionne	1 469 113,74		1 469 113,74
1641 - Emprunts en euros	318 000,00		318 000,00	10222 - FCTVA	325 069,00		325 069,00
165 - Dépôts et cautionnements reçus	2 000,00		2 000,00	10226 - Taxe d'aménagement	20 000,00		20 000,00
196 - Neutralisations des amortissement	248 000,00		248 000,00	1068 - Excédents de fonctionnement cap	161 801,84		161 801,84
				28031 - Frais d'études	1 700,00		1 700,00
				28041511 - Biens mobiliers, matériel et é	4 600,00		4 600,00
				28041512 - Bâtiments et installations	1 500,00		1 500,00
				28041502 - Bâtiments et installations	18 500,00		18 500,00
				28046 - Attributions de compensation d'	223 400,00		223 400,00
				2805 - Concessions & droits similaires, b	3 900,00		3 900,00
				28121 - Plantations d'arbres et arbustes	4 500,00		4 500,00
				28128 - Autres agencements et aménagem	3 700,00		3 700,00
				281318 - Autres bâtiments publics	8 200,00		8 200,00
				281321 - Immeubles de rapport	4 300,00		4 300,00
				28152 - Installations de voirie	6 800,00		6 800,00
				281533 - Réseaux câblés	500,00		500,00
				281534 - Réseaux d'électrification	600,00		600,00
				281538 - Autres réseaux	500,00		500,00
				2815731 - Matériel roulant	400,00		400,00
				2815738 - Autre matériel et outillage de v	1 400,00		1 400,00
				281578 - Autre matériel technique	600,00		600,00
				28158 - Autres install., matériel et outill	12 000,00		12 000,00
				281728 - Autres agencements et aménage	300,00		300,00
				28181 - Install.générales.agencement & a	1 500,00		1 500,00
				281828 - Autres matériels de transport	11 500,00		11 500,00
				281831 - Matériel informatique scolaire	8 500,00		8 500,00
				281838 - Autre matériel informatique	15 000,00		15 000,00

Page 3 de 4

TABLEAU SYNTHETIQUE DE L'INVESTISSEMENT

Dépenses	Propositions nouvelles	Reports	Propositions globales	Recettes	Propositions nouvelles	Reports	Propositions globales
				281841 - Matériel de bureau et mobilier s	6 000,00		6 000,00
				281845 - Autres matériels de bureau et m	22 000,00		22 000,00
				28185 - Matériel de téléphonie	100,00		100,00
				28188 - Autres	58 000,00		58 000,00
TOTAL DEPENSES FINANCIERES	570 000,00	0,00	570 000,00	TOTAL RECETTES FINANCIERES	2 443 811,63	0,00	2 443 811,63
TOTAL INVESTISSEMENT	4 234 382,74	245 281,79	4 479 664,53	TOTAL INVESTISSEMENT	4 444 011,63	35 652,90	4 479 664,53

Déficit de budgétisation de l'investissement : (Réel + Ordre)	0,00
--	------

Déficit de budgétisation de l'investissement : (Réel uniquement)	1 639 113,74
---	--------------

NOTE DE SYNTHÈSE

BUDGET PRIMITIF

2024



Mignaloux
la ville à la campagne
Beauvoir

SOMMAIRE

INTRODUCTION

A – Evolution démographique de la commune

B – Rappel des règles budgétaires

1. Section de fonctionnement

A - Les dépenses de fonctionnement

B - Les recettes de fonctionnement

2. Section d'investissement

A - Les dépenses d'investissement

B - Les recettes d'investissement

INTRODUCTION

A - Evolution démographique de la commune

La population légale est actualisée tous les ans. Elle est établie conformément aux dispositions de l'article 156 de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité.

La population légale au 1^{er} janvier de l'année N est celle en vigueur au 1^{er} janvier N-3. C'est un calcul qui est fait par l'INSEE en fonction du dernier recensement et des registres de taxe d'habitation pour l'actualisation, avec des calculs correctifs prenant en compte les décès et les naissances. La règle est la même pour toutes les communes de France, c'est un principe d'égalité de traitement. Le recensement pour la commune a eu lieu en début d'année 2019.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Population légale prise en compte	4.574	4.751	4.977	5.202	5.209	5.357

La commune de Mignaloux-Beauvoir a changé de strate démographique au 1^{er} janvier 2022 en dépassant les 5.000 habitants. L'incidence a été notoire sur les recettes de la section de fonctionnement avec notamment la perception directe par la collectivité des droits de mutation immobiliers.

B – Rappel des règles budgétaires

Le budget est présenté en fonction des grands principes qui régissent le droit public financier et notamment les règles d'équilibre et d'universalité.

L'équilibre financier s'apprécie section par section et signifie que les dépenses sont égales aux recettes. Pour être équilibré, le budget doit être sincère, toutes les dépenses obligatoires et toutes les recettes doivent y figurer.

Par ailleurs, le remboursement du capital de la dette chaque année doit être couvert par des ressources propres.

Le principe d'universalité implique la non-compensation entre les dépenses et les recettes et la règle de non affectation des recettes à des dépenses déterminées.

Le budget est voté par chapitre en fonctionnement et par opération en investissement conformément au document budgétaire joint au présent rapport, dont voici la synthèse ci-après.

1 – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Elle doit être équilibrée en dépenses et en recettes.

A - LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

a) **Les charges à caractère général** concernent les achats de denrées et services nécessaires au fonctionnement des services.

En 2024, une augmentation des dépenses est envisagée pour notamment prendre en compte :

- **La hausse des coûts des fluides** : malgré les mesures liées à l'amortisseur électrique reconduit pour 2024, une augmentation de ce poste est prévisible pour la consommation du gaz : le coût de la molécule reste inchangé mais la taxe liée à la consommation de gaz naturel double au 1^{er} janvier 2024, passant de 8,37 €HT/mWh à 16,37 € HT/mWh, = **130.000 €**
- **La hausse des coûts de l'alimentation** suivant l'inflation plus une augmentation des achats bio et en circuits courts pour répondre aux objectifs de la loi Egalim, prévision d'augmentation de 7 %...
- **Le doublement de la prime d'assurance « Dommages aux biens » : + 10.000 €**,

A la hausse généralisée des autres postes de fonctionnement suivant l'inflation prévisionnelle (2,6%), vont s'ajouter des dépenses « nouvelles » et/ou ponctuelles en 2024 :

- **Des travaux de réparation de réseaux** : changement d'une conduite d'eau au nouveau cimetière = 9.000 €,
- **La location d'un Algéco « sanitaires »** pendant 5 à 6 mois pour l'ALSH qui fonctionnera pendant les phases travaux dans la nouvelle école maternelle = 12.000 €
- **Les déménagements des écoles et des services suite à la construction de la nouvelle école maternelle : 15.000 €.**

Les charges à caractère général se sont élevées en 2023 à 916.699 €.

Il est proposé de les fixer à 1.065.000 € pour 2024.

TOTAL CHAPITRE 011 : 1.065.000 €

b) **Les charges de personnel :**

Le versement des salaires (chapitre 012) s'est élevé à 2.639.307 € en 2023.

Il est proposé de porter ce poste à 2.900.000 € en 2024.

Le poste salaire sera impacté en 2024 par les éléments suivants :

- L'impact de la revalorisation du point d'indice de juillet 2023 et effectif en année pleine 2024,
- La revalorisation de la grille indiciaire de 5 points pour tous les agents dès le 1^{er} janvier 2024,
- L'augmentation du SMIC de 1,13 % au 1^{er} janvier 2024,
- La transformation du poste de la coordinatrice enfance/jeunesse à temps plein en année pleine 2024,
- Le recrutement à la crèche d'une infirmière (7h/semaine – Cette fonction obligatoire était auparavant assurée par l'ancienne directrice qui en tant que puéricultrice pouvait assumer les missions d'une infirmière),
- Le remplacement d'un agent à la restauration scolaire d'abord en temps

thérapeutique puis absent pour congés maladie, d'un remplacement congés maternité...

- Du versement des indemnités chômage pour un agent et l'éventualité de ce versement pour un 2^{ème} agent,
- Du remplacement 1 journée par semaine d'une ATSEM à 80%, et de remplacements ponctuels palliant les absences d'ATSEM,
- D'un recrutement d'une ATSEM à partir de septembre 2024 pour la 7^{ème} classe de maternelle,
- De l'augmentation du temps d'astreintes des services techniques effectives toute l'année à partir d'avril 2024,
- De l'augmentation de la cotisation additionnelle sur l'ensemble de la masse salariale due au CDG 86 laquelle passe de 0,43 à 0,48 %,
- Du GVT (Glissement Vieillesse Technicité)

TOTAL CHAPITRE 012 : 2.900.000 €

c) En ce qui concerne le chapitre atténuation de produits :

La commune verse une **Attribution de Compensation** à Grand Poitiers suite aux transferts de compétences voirie, éclairage public et ZAE de Beaubâton : **119.365 €** (117.482 € en 2023).

- **le prélèvement dû au titre de la Loi SRU** : précédemment exemptée pendant 3 ans de cette taxe calculée sur un nombre minimal de logements sociaux que la commune doit avoir, Mignaloux-Beauvoir est à nouveau éligible au versement de celle-ci depuis 2023.

Le prélèvement 2023 a été de 29.348 €.

Concernant le prélèvement 2024, la Préfecture nous a notifié la montant à verser = 24.987,15 €.

TOTAL CHAPITRE 014 : 150.000 €

d) Les charges de gestion courante sont relatives aux indemnités de fonction et aux subventions versées aux associations. Une délibération spéciale sera proposée pour ces subventions.

TOTAL CHAPITRE 65 : 215.000 €

e) Les intérêts financiers de la dette sont inscrits au budget. L'inscription budgétaire 2024 est réalisée avec la prévision de contractualisation d'un emprunt de 1.400.000 € à 4,5% sur 20 ans pour la réalisation des investissements communaux.

TOTAL CHAPITRE 66 : 135.000 €

f) Des charges exceptionnelles pour 2.000 € sont prévues pour les titres annulés sur exercice antérieur.

TOTAL CHAPITRE 67 : 2.000 €

Le total des dépenses réelles proposées au budget primitif 2024 s'élève à 4.467.000,00 €.

g) Opérations d'ordre (il s'agit de dépenses en section de fonctionnement transférées en

recette d'investissement) :

- Pour la dotation aux amortissements qui permet le renouvellement des immobilisations : 420.000 €.
- Pour un virement à la section d'investissement permettant au global de couvrir le remboursement du capital de la dette et d'autofinancer une part des investissements 2024 : 1.469.113,74 €

TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE : 1.889.113,74 €

LE TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT S'ELEVE A : 6.356.113,74 €

La commune doit inscrire de manière sincère des recettes d'un montant équivalent pour respecter le principe de l'équilibre budgétaire.

B – LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

a) Le produit des services : la commune facture un certain nombre de services, notamment aux familles (restauration scolaire, activités périscolaires, crèche, centre de loisirs, coin jeunes. Les recettes prévisionnelles sont prudentielles car s'ajoute une modification induite par la nomenclature M 57 : l'imputation des loyers perçus des logements de la Place de la Laïcité seront désormais portés au compte 75- Autres produits de gestion courante (environ 9.000 €).

TOTAL CHAPITRE 70 : 435.900 €

b) Les impôts et taxes (chapitre 73)

ATTENTION : la M 57 a introduit une nouvelle répartition de ce produit.

Avec une distinction entre les impôts et taxes, portés au compte 73 et les impositions directes portées au compte 731.

Ce chapitre regroupe les recettes afférentes :

- au FNGIR
- au FPIC
- à la DSC et autres taxes

Le montant de ces taxes n'ayant pas encore été notifiés à la commune, les inscriptions budgétaires 2024 sont légèrement inférieures à celles perçues en 2023 soit :

- FNGIR = 33.881 €
- FPIC = 51.000 €
- D.S.C. = 4.900 €

TOTAL CHAPITRE 73 : 89.781 €

c) Les impositions directes (chapitre 731)

Ce chapitre regroupe :

- la taxe d'habitation,
- la taxe sur le foncier bâti,

- la taxe sur le foncier non bâti,
- la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TICFE)
- Les Droits de Mutation à Titre Onéreux (D.M.T.O.).

Le budget primitif 2024 est présenté en prenant en compte :

- La revalorisation des bases fiscales sur les locaux d'habitation fixée par la loi de finances 2024 à 3,9 %,
- L'augmentation du taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties de 1 %.

	Taux applicables en 2023	Augmentation de 1 %	Proposition de taux 2024
Taux taxe foncier bâti 2023	39,49 %	+ 0,40	39,89 %
Taux taxe foncier non bâti 2023	51,12%	/	51,12 %
Taux taxe d'habitation 2023	15,10 %	/	15,10 %

En fonction des taux ci-dessus les produits attendus seraient :

- Pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires = 45.000 €
- Pour la taxe foncière sur les propriétés bâties = 2.914.620 €
- Pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties = 46.550 €

Enfin, les prévisions suivantes sont faites pour les 2 autres composantes suivantes :

- Les DMTO = 160.000 €
- La TICFE = 119.170 €

TOTAL CHAPITRE 731 : 3.285.340,00 €

d) - La Dotation Globale de Fonctionnement

En 2024, la DGF de la commune est composée :

- Du montant estimé de dotation forfaitaire à percevoir (la notification 2024 n'étant pas reçue) de 180.000 €,
- Du montant de la Dotation de Solidarité Rurale : 90.000 €,
- Du montant de la Dotation Nationale de Péréquation, (perçue pour la première fois en 2021 par la commune de Mignaloux-Beauvoir) : 20.000 €.

Pour Mignaloux-Beauvoir, ces dotations 2024 s'élèveraient à :

	PM 2023	BP 2024
Dotation forfaitaire	180.056 €	180.000 €
Dotation de Solidarité Rurale	88.065 €	90.000 €
Dotation nationale de Péréquation	19.596 €	20.000 €
TOTAL DGF	287.717 €	290.000 €

e) Les autres dotations, subventions et participations

Par ailleurs, la commune :

- Est subventionnée par la **Caisse d'Allocations Familiales** et dans une moindre proportion par la Mutualité Sociale Agricole : 450.000 €
- Reçoit de l'Etat des compensations d'exonérations de taxes : 39.539 €
- Reçoit une aide pour le PEDT et l'accueil de loisirs du mercredi : 20.000 €
(somme minorée en raison d'évolutions sanitaires liées à la crise COVID)

- Participation de Grand Poitiers au transport scolaire : 7.500 €
- Autres (FCTVA, remboursement élections...) : 9.800 €

TOTAL CHAPITRE 74 : 816.839 €

- f) La commune reçoit des loyers et autres **produits de gestion** de ses biens. L'estimation de cette recette pour le budget 2024 est vue à la baisse par rapport à 2023 suite à la vente du local professionnel de la Poste et du logement situé au-dessus de ce local.

TOTAL CHAPITRE 75 : 35.420,00 €

- g) **Atténuation de charges**

Il s'agit **des remboursements** de salaires du fait d'agents en congé maladie supérieur à 15 jours. Des ajustements se feront en cours d'année.

TOTAL CHAPITRE 013 : 10.000 €

- h) **Produits financiers** pour 50 €

TOTAL CHAPITRE 76 : 50 €

- i) **Produits exceptionnels**
Une somme minimale de 1.000 € est inscrites aux budget primitif 2024.

TOTAL CHAPITRE 77 : 1.000 €

Le total des recettes réelles de fonctionnement s'élève à 4.674.330,00 € auquel s'ajoutent 1.431.783,74 € d'excédent reporté de l'exercice 2023 et 250.000 € d'opération d'ordre.

LE TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT S'ELEVE A : 6.356.113,74 €

La section de fonctionnement est équilibrée en dépenses et en recettes.

2 – LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Elle doit être équilibrée en dépenses et en recettes.

Le financement du remboursement du capital de la dette doit provenir de ressources propres.

Par ailleurs, le budget primitif intègre les engagements de dépenses et de recettes de l'exercice 2023 non encore réalisés au 31 décembre 2023.

Au global, la section d'investissement s'équilibre à **4.479.664,53 €** avec reprise du solde de l'exercice antérieur et des restes à réaliser.

A – LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Le vote se fait par programme.

PROGRAMME INVESTISSEMENTS 2023	DEPENSES en euros	SUBVENTIONS en euros
Mairie	3.000 €	
Groupe scolaire	44.000 €	
Ateliers	15.000 €	
Cadre de vie	35.000 €	
Bibliothèque	2.500 €	
Bâtiments communaux	71.000 €	
Développement responsable	10.000 €	
Accessibilité	500 €	
RPE/Crèche	20.000 €	
Service Enfance/Jeunesse	8.000 €	
Informatique	11.000 €	
Opération Ecole maternelle	2.400.000 €	
Opérations d'investissements (RCU, travaux ancienne école maternelle ALSH, étude halle sportive + restauration scolaire...)	675.971,74 €	
Subvention ACTIV 3 non affectée		40.200,00 €
Subventions Etat		510.000,00 €
TOTAL	3.295.971,74 €	550.200,00 €

A ces dépenses, il convient d'ajouter :

- L'attribution de compensation versée à Grand Poitiers :	208.411,00 €
- Le fonds de concours à GP (buvette du stade) :	60.000,00 €
- La subvention « Aides à la pierre » :	50.000,00 €
- Le remboursement du capital de la dette :	320.000,00 €
- Les restes à réaliser 2023 :	245.281,79 €
- Des opérations d'ordre :	300.000,00 €

LE TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT S'ELEVE A : 4.479.664,53 €

B – LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Elles se composent de la manière suivante :

- Excédent de fonctionnement capitalisé (1068) :	151.801,84 €
- Emprunt :	1.400.000,00 €
- FCTVA :	325.069,00 €
- Taxe d'aménagement :	20.000,00 €
- Subventions :	550.200,00 €
- Virement section de fonctionnement :	1.469.113,74 €
- Excédent d'investissement reporté :	57.827,05 €
- Restes à réaliser 2023 :	35.652,90 €
- Opérations d'ordre :	420.000,00 €
- Opérations patrimoniales :	50.000,00 €

LE TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT S'ELEVE A : 4.479.664,03 €

L'équilibre réel de l'exercice est bien respecté.



CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICES

FINANCEMENT DE PROJET

ENTRE :

7PARTNERS (marque EPSA TAX)

Société par actions simplifiée au capital de 8.400 euros, immatriculée sous le n°535 354 906 RCS Lyon, dont le siège social est sis 62 rue de Bonnel à Lyon (69003)

(ci-après le « **Prestataire** »)

ET :

COMMUNE DE MIGNALOUX BEAUVOIR

Demeurant au 268 RTE DE LA GARE, 86550 MIGNALOUX-BEAUVOIR, immatriculée au répertoire des entreprises et établissements de l'INSEE sous le numéro 218 601 573 00015, agissant en sa qualité de Collectivité territoriale commune.

(ci-après le « **Client** »)

Ci-après désignées ensemble les « **Parties** » et individuellement une « **Partie** ».

De convention expresse valant convention sur la preuve, les Parties sont convenues de signer électroniquement le présent Contrat conformément aux dispositions des articles 1366 et suivants du Code civil, par le biais du service Docusign (www.docusign.com), les Parties s'accordant pour reconnaître à cette signature électronique la même valeur que sa signature manuscrite et pour conférer date certaine à celle attribuée à la signature du Contrat par le service Docusign.

Fait en un exemplaire électronique.

Pour le PRESTATAIRE	Pour le CLIENT
Fait le :	Fait le :
Nom :	Nom :
Fonction :	Fonction :
<i>Dûment habilité aux fins des présentes</i>	<i>Dûment habilité aux fins des présentes</i>

PREAMBULE

Le Client a souhaité faire appel à un prestataire externe capable de l'accompagner dans la recherche de financement de projet (le « **Projet** »). Le Prestataire offre une solution pluridisciplinaire et globale visant à optimiser le pilotage des coûts de ses clients et déclare disposer de compétences spécifiques dans le domaine concerné par le Projet. Le Prestataire a donc déclaré disposer des compétences humaines et techniques nécessaires pour accompagner le Client dans la réalisation du Projet. Les Parties se sont alors rapprochées pour conclure le présent contrat de prestation de services (le « **Contrat** ») qui définit les termes et conditions dans lesquelles le Prestataire fournira au Client sa prestation (la « **Prestation** »).

Ce Contrat est soumis aux Conditions Générales du Prestataire dont le Client certifie avoir pris connaissance et dont il a signé un exemplaire. Le Contrat comporte deux parties (i) Partie 1 : dispositions propres à la Prestation et (ii) Partie 2 : dérogations aux Conditions Générales. Comme indiqué aux articles 1 et 2 des Conditions Générales, toute exception ou dérogation figurant en Partie 2 du Contrat prévaut sur les Conditions Générales.

Le Contrat comporte par ailleurs les annexes suivantes :

- Annexe 1 – Description du traitement des données personnelles

PARTIE 1 : DISPOSITIONS PROPRES A LA PRESTATION

Article 1. Description de la Prestation (Conformément à l'article 1 des Conditions Générales)

La Prestation est une mission de conseil en financement de projet (ci-après « **FIPRO** ») portant notamment sur les dispositifs suivants (liste non exhaustive) : subventions, avances remboursables, prêts à l'innovation (i) par l'intermédiaire de dispositifs de financements publics, aides locales, régionales, nationales, européennes et/ou spécifiques au plan de relance ; et/ou (ii) auprès de guichets de financement portés par exemple par la BPI France, les régions, l'ADEME, France Agrimer, etc. Le Prestataire identifie les optimisations possibles, effectue des préconisations et les met en œuvre après validation du Client.

DEROULEMENT :

Communication d'information et de documents (entretiens)

Le Prestataire sollicite les interlocuteurs dédiés aux investissements industriels ou à la R&D afin de prendre connaissance des projets et obtenir les documents complémentaires. Le Client s'engage à transmettre au Prestataire les informations nécessaires à la fourniture de la Prestation. Ces informations sont transmises sur tout support (papier, informatique ou autre) soit dans les locaux du Client, soit dans les locaux du Prestataire, soit à distance, selon les disponibilités et préférences du Client.

Identification des dispositifs de financement applicables

Afin de sélectionner les dossiers et/ou projets éligibles, le Client s'engage à désigner un collaborateur qui sera l'interlocuteur permanent du Prestataire.

Les éléments recueillis seront audités au moyen des méthodologies développées par le Prestataire puis feront l'objet de recommandations et/ou préconisations formalisées dans un rapport d'audit (Livrable). Le Client reconnaît que ces préconisations sont réputées comme résultant exclusivement de l'analyse et de l'intervention du Prestataire, à l'exception des sujets listés dans le Contrat.

Ce Livrable permettra d'identifier et de chiffrer les dispositifs de financement éligibles au regard des investissements du Client. Lorsque plusieurs dispositifs sont possibles sans que ceux-ci soient cumulatifs, le Client s'engage à faire parvenir son choix entre les options proposées dans un délai de quinze (15) jours.

Assistance à la mise en œuvre

Le cas échéant, le Prestataire sollicite les documents et informations manquantes pour la constitution des dossiers et accompagne le Client dans la constitution de ces dossiers via des entretiens afin de :

- Préciser le contexte stratégique et identifier les impacts globaux ;
- Obtenir les descriptifs techniques, devis, objectifs, calendrier, etc. ;
- Rédiger ou challenger le plan d'affaires et de financement du Client.

Le Prestataire remet le dossier au Client et procède à sa communication auprès de l'organisme (dépôt sur la plateforme du financeur et/ou envoi postal). Lorsque le Prestataire n'est pas habilité à procéder à cette communication directement, le Client s'engage à le faire dans les meilleurs délais.

Suivi des dossiers déposés :

A chaque étape de la Prestation, le Client s'engage à :

- Fournir au Prestataire tous les éléments nécessaires à l'exécution de la Prestation dans un délai maximum de soixante (60) jours ;
- Informer le Prestataire de tout échange avec cet organisme et notamment à transmettre dès réception la convention d'obtention du dispositif sollicité ;
- Retourner signée dans les meilleurs délais (et dans un délai maximum de dix (10) jours suivant sa réception) la convention à l'organisme financeur ;
- De manière générale, effectuer dans les meilleurs délais les démarches et tâches que le Prestataire ne peut pas réaliser lui-même et devant être accomplis par le Client pour assurer la réalisation des Prestations ;
- Mettre tout en œuvre avec l'aide du Prestataire pour obtenir le versement d'un acompte ou le déblocage des fonds disponibles quel que soit le niveau d'avancement du projet subventionné ou financé. En cas de déblocage progressif des fonds, le Client s'engage à en informer le Prestataire dans les meilleurs délais.

A défaut pour le Client de se conformer à ces obligations ou en cas de décision par le Client de ne pas adresser le dossier à l'Organisme sollicité, ou de ne pas poursuivre la Prestation, il sera réputé avoir appliqué les recommandations et le Prestataire émettra une facture basée sur les montants identifiés dans le Livrable.

Dans l'hypothèse où plusieurs dossiers seraient mis en œuvre simultanément, le Prestataire transmet un reporting indiquant le statut de chacun des dossiers.

Dans le cadre de ses démarches et pour la bonne exécution de la Prestation, le Prestataire pourra faire appel à un cabinet d'avocats, à ses frais.

Article 2. Durée du Contrat (Conformément à l'article 3 des Conditions Générales)

Le Contrat est conclu pour l'année en cours ainsi que les deux années suivantes (N, N+1 et N+2 ; N étant l'année de signature du Contrat). A chaque échéance, il sera renouvelé par tacite reconduction pour une durée d'un (1) an afin que le Client puisse bénéficier du suivi et des nouvelles optimisations liées à ce type de prestation (sauf dénonciation par l'une des Parties au plus tard trois (3) mois avant le 31 décembre de la dernière année civile concernée par lettre recommandée avec accusé de réception).

Article 3. Rémunération et facturation (Conformément à l'article 4 des Conditions Générales)

Rémunération :

La rémunération du Prestataire sera basée sur les montants validés par les différents organismes sollicités suite à l'intervention du Prestataire sur les années couvertes par le Contrat (voir article 2 ci-avant).

La rémunération du Prestataire représentera ainsi un pourcentage fonction du montant de l'aide ou de la subvention collectée suivant le barème ci-après :

- Pour la tranche jusqu'à 80 000€ : 18%
- Pour la tranche de 80 001 à 300 000€ : 15%
- Pour la tranche de 300 001€ à 600 000 € : 10%
- Pour la tranche de 600 001 € à 1 000 000 : 8%
- Pour la tranche de plus de 1 000 000 : 5%

Exemple pour une aide / subvention collectée de 200 000€ :

Rémunération de 18% x 80 000€ soit 14 400€ sur la première tranche

Rémunération de 15% x 120 000€ soit 18 000€ sur la seconde tranche

Soit une rémunération totale sur l'opération de 32 400€

Facturation :

La rémunération du Prestataire est facturée à la date de la validation des dossiers par les organismes financeurs sollicités, quelle qu'en soit la forme (lettre d'accord, tableau d'accord, tout autre document confirmant l'obtention du dispositif).

La facture du Prestataire sera exigible dans sa totalité dès le versement du premier acompte (dans le cadre d'une subvention) ou du premier déblocage des fonds (dans le cadre d'une avance remboursable ou d'un prêt). Dans le cas particulier où l'aide sollicitée ne peut être déblocuée qu'à l'issue du projet sans possibilité d'obtenir un acompte), alors le Client s'engage à payer au Prestataire 50% de la facture émise à l'accord de l'organisme financeur et le solde à l'obtention effective de ladite aide.

Il est rappelé que la résiliation ou le terme du Contrat n'impactera pas la facturation du Prestataire concernant les dossiers déposés auprès des organismes financeurs suite à l'intervention du Prestataire. La facturation de ces dernières ira donc bien à son terme.

Article 4. Dispositions particulières

S'agissant des Livrables du Prestataire

Le Client déclare, garantit et reconnaît ce qui suit :

- Pour rappel, les Pistes identifiées par le Prestataire dans ses Livrables sont réputées comme résultant exclusivement de l'analyse et de l'intervention du Prestataire, le Client ne pouvant faire valoir aucune antériorité, sauf déclaration préalable figurant au sein du Contrat et valant exclusion du champ d'intervention du Prestataire.

S'agissant de l'assiette de rémunération du Prestataire :

La rémunération du Prestataire étant constituée d'un success fee, le Client s'engage, lorsque cela peut avoir un impact direct ou indirect sur l'assiette de rémunération du Prestataire :

- A informer le Prestataire sans délais en cas d'échanges avec tout tiers portant sur la Prestation et susceptibles d'affecter le déroulement ou l'aboutissement de la Prestation ;

- A ne pas entreprendre, sans l'accord écrit du Prestataire, de négociations ou discussions avec les organismes susceptibles d'interférer avec la Prestation et, directement ou indirectement, risquant d'aboutir à une diminution de l'assiette des sommes recouvrables par le Prestataire ;
- Quels qu'en soient les délais, à transmettre au Prestataire (i) tous les justificatifs de réalisation d'Economies, et/ou de recouvrement ou de compensation de sommes obtenues en conséquence de la Prestation, dans les meilleurs délais et sous dix (10) jours maximum à partir de leur réception et (ii) toute autre information permettant le calcul de l'assiette de sa rémunération dans les meilleurs délais et sous quinze (15) jours maximum suivant la demande de ce dernier.

A défaut de respecter ces délais, le Prestataire se réserve le droit d'émettre une facture basée sur les montants portés à sa connaissance.

Article 5. Cas de contestation par l'organisme financeur

En cas de contestation par l'organisme financeur sollicité des recommandations mises en place suite à l'intervention du Prestataire, le Client pourra soit solliciter l'assistance de ce dernier, soit traiter lui-même ou faire traiter par tout tiers de son choix la contestation.

Il est d'ores et déjà précisé que le Prestataire ne peut être mandaté que si :

- La contestation porte sur le fond de ses recommandations (et non sur des motifs de procédures ou de formalisme qui n'auraient pas été respecté par le Client malgré les recommandations du Prestataire) ; et
- Le Client est à jour du paiement de toutes les factures échues et dues au Prestataire au titre de la Prestation prévue au Contrat.

Demande de l'assistance du Prestataire

Le Prestataire devra disposer de toute la latitude et des moyens nécessaires pour faire valoir ses arguments (notamment les raisonnements techniques, les chiffrages, ainsi que tous les éléments pertinents du dossier) afin de faire valider auprès de l'organisme financeur la pertinence des recommandations mises en place.

Le Client s'engage donc à (conditions cumulatives) :

- Informer immédiatement le Prestataire (et au plus tard dans un délai de cinq (5) jours ouvrés) en cas de réception d'une contestation ;
- Informer l'organisme financeur que la gestion de la contestation est confiée au Prestataire et signer un mandat au bénéfice du Prestataire à cet égard ;
- Transmettre sans délais au Prestataire (et au plus tard dans un délai de cinq (5) jours ouvrés) toute communication de l'organisme financeur relative à la contestation ;
- Confier exclusivement au Prestataire la gestion des échanges avec l'organisme financeur ainsi que la rédaction des courriers de réponses (le Client s'engage alors à ne communiquer pas, d'une quelconque façon, avec l'organisme financeur sans l'accord préalable du Prestataire), et ;
- Ce que le Prestataire participe à tous les entretiens physiques et/ou téléphoniques avec les inspecteurs et/ou contrôleurs de l'organisme financeur.

Si ces conditions cumulatives sont remplies, l'assistance du Prestataire sera fournie au Client sans aucun frais additionnel.

En cas d'épuisement des voies de recours amiables (telles que gérées exclusivement par le Prestataire dans les conditions ci-dessus), le Client pourra bénéficier sans frais additionnels de l'assistance du Prestataire dans le cadre des autres formes de recours, à la condition additionnelle toutefois que le Prestataire reste libre de désigner le prestataire externe de son choix dont il prendra en charge les frais d'intervention.

Si malgré l'intervention du Prestataire dans les conditions décrites ci-avant et après épuisement de toutes les voies de recours, le Client fait l'objet d'un redressement, le Prestataire s'engage à rembourser au Client les honoraires inhérents aux recommandations sujettes au redressement.

Gestion directe par le Client ou non-respect de la procédure susmentionnée

Si le Client décide de traiter la contestation de l'organisme financeur lui-même (ou par tout tiers de son choix) ou si le Client ne respecte pas l'une quelconque des conditions cumulatives figurant ci-avant, le Client ne disposera d'aucun recours à l'encontre du Prestataire en cas de redressement (ou de toute autre sanction) et ne pourra réclamer aucune indemnisation ni remboursement des honoraires perçus par le Prestataire.

PARTIE 2 : DEROGATIONS AUX CONDITIONS GENERALES

Par dérogation à ce qui figure dans les Conditions Générales, les Parties conviennent des modifications suivantes :

Article	1 – Objet
Dérogation	Néant
Article	2 – Cadre contractuel
Dérogation	Néant
Article	3 – Durée / résiliation
Dérogation	Néant
Article	4 – Rémunération et facturation
Dérogation	Néant
Article	5 – Pilotage
Dérogation	Néant
Article	6 – Protection des Données Personnelles
Dérogation	Néant
Article	7 – Confidentialité
Dérogation	Néant
Article	8 – Propriété Intellectuelle
Dérogation	Néant
Article	9 – Obligation des Parties
Dérogation	Néant
Article	10 – Force majeure
Dérogation	Néant
Article	11 – Notification
Dérogation	Néant
Article	12 – Divers
Dérogation	Néant
Article	13 – Loi applicable et juridiction compétente
Dérogation	Néant

En complément de ce qui figure dans les Conditions Générales, les Parties conviennent d'ajouter les articles suivants :

- Néant

Annexe 1 – Description du traitement des données personnelles

1. Nature du Traitement :

Dans le cadre du projet concerné, analyse des Données Personnelles relatives aux salariés, dirigeants et/ou actionnaires du Client, nécessaires pour la Finalité du Traitement.

2. Finalité(s) du Traitement :

Obtention d'aides publiques (aides régionales, subventions, prêts à taux zéro etc.) dans le cadre du projet.

3. Données Personnelles concernées :

- Nom, prénom, adresse, date et lieu de naissance des Personnes concernées ; dans certains cas pour les dirigeants notamment, coordonnées bancaires, carte d'identité ou passeport et justificatif de domicile (requis pour constituer le dossier de demande)
- Toute autre information fournie spontanément par le Client

4. Catégories de Personnes concernées :

Salariés, dirigeants et actionnaires du Client

5. Durée du Traitement

Fin de Traitement :

- Demande de subvention : réception de la subvention + 3 ans (délai de prescription applicable aux contrôles fiscaux afférents) ;
- Demande de prêt à taux zéro : jusqu'à la fin du remboursement du prêt

Fin du Traitement + 6 mois : archivage

Fin du Traitement + 5 ans : suppression (délai de prescription de droit commun pour la conservation des éléments de preuve)

6. Lieu du Traitement

EEE : les données sont traitées en France par le Prestataire sans recours à un quelconque sous-traitant hébergé hors EEE

7. Catégories de Sous-Traitants Ultérieurs

iii Financements, Finovatis, Sogedev, Bloomoon, Ilceos Innovation

CONDITIONS GENERALES

Les présentes conditions générales de prestation de service (les « Conditions Générales ») régissent les relations entre la société 7PARTNERS (le « Prestataire »), opérant sous la marque EPSA TAX, dont le SIREN est 535 354 906 et tout client (le « Client ») qui souhaite bénéficier d'une ou de plusieurs prestations de service (la « Prestation »). Le Client et le Prestataire sont désignés individuellement une « Partie » et ensemble les « Parties ». La Prestation est décrite dans le contrat qui lie les Parties (le « Contrat ») qui est soumis aux présentes Conditions Générales et contient toute éventuelle dérogation convenue entre les Parties.

Article 1. Objet

Les Conditions Générales définissent les termes et les conditions dans lesquelles le Prestataire fournit au Client la Prestation décrite dans le Contrat. Toute dérogation aux Conditions Générales figure dans le Contrat.

Article 2. Cadre contractuel

Les éléments contractuels qui lient les Parties sont, dans cet ordre de priorité en cas de contradiction, le Contrat, les Conditions Générales, toute annexe ainsi que tout avenant au Contrat. Le Contrat rend caduque toute offre, convention, proposition et communication orale ou écrite conclue antérieurement et relative au même objet que le Contrat.

Article 3. Durée et résiliation

Le Contrat est conclu pour la durée indiquée dans le Contrat et, à défaut, pour la seule durée de la Prestation ou, en cas de multiplicité de Prestations, pour la durée de la Prestation la plus longue. Le Contrat pourra être résilié de façon anticipée dans les conditions suivantes :

- D'un commun accord selon les modalités qui seront alors fixées par écrit entre les Parties ;
- Pour faute, sans préavis, lorsque la mise en demeure adressée à la Partie défaillante n'a pas été suivie d'effet, à l'expiration d'un délai de trente (30) jours calendaires. La rupture du Contrat est alors sans préjudice de tout droit ou action dont la Partie non-défaillante pourrait se prévaloir notamment sur le fondement des articles 1231 et suivants du Code civil.

Article 4. Rémunération et facturation

La rémunération du Prestataire, ainsi que les modalités de facturation, sont fixées dans le Contrat.

La rémunération du Prestataire s'entend toujours hors TVA. La TVA est facturée en sus, conformément aux dispositions légales.

Toute facture du Prestataire est payable à quinze (15) jours à compter de sa date d'émission.

En cas de retard de paiement les sommes additionnelles suivantes seront dues de plein droit :

- Indemnité forfaitaire légale pour frais de recouvrement d'un montant de 40€ H.T ; et
- Intérêts de retard à un taux égal à trois (3) fois le taux d'intérêt légal en vigueur en France, sauf prescription contraire d'une

loi applicable. Le taux d'intérêt légal est celui en vigueur à la date d'émission de la facture.

- En cas de défaut de paiement après une mise en demeure restée infructueuse pendant huit (8) jours calendaires, des intérêts de retard contractuels de 12% à titre de clause pénale.

Enfin, en cas de retard de paiement, le Prestataire se réserve le droit de mettre fin unilatéralement et immédiatement au Contrat, le Client conservant à sa charge les conséquences et l'entière responsabilité de la résiliation notamment en termes de suivi des dossiers, ainsi que le règlement de l'intégralité des honoraires du Prestataire facturés et à facturer sur la base des montants d'Economies présentées dans le rapport d'audit sur l'ensemble de la période de rémunération prévue au Contrat.

En cas de contestation (motivée et documentée) par le Client d'un ou de plusieurs postes de la facture du Prestataire, l'obligation de paiement des seuls postes en litige est suspendue. A l'échéance de la facture, le Client verse au Prestataire le montant des postes non contestés. Le Prestataire étudie la contestation du Client dans les plus brefs délais et lui notifie par tout moyen écrit les suites qu'il souhaite donner à cette contestation. En cas de rejet, le Prestataire motive sa décision et l'accompagne de toutes les pièces justificatives. En cas d'acceptation, le Prestataire émet un avoir annulant la facture contestée et émet une nouvelle facture pour les postes non contestés.

Article 5. Pilotage

L'exécution du Contrat pourra être supervisée par un comité de pilotage dont les conditions d'intervention (membres, périodicité et attribution) seront fixées conjointement par les Parties à première demande de l'une d'entre elles, par tout moyen écrit.

Toute réunion de pilotage donnera lieu à un compte-rendu rédigé par le Prestataire qui devra être contresigné par le Client dans un délai de cinq (5) jours ouvrés en ajoutant, le cas échéant, tout commentaire qu'il pourrait avoir. Le compte-rendu sera réputé avoir été contresigné sans commentaire à l'expiration de ce délai.

Article 6. Protection des données personnelles

Dans cet article, les termes commençant par une majuscule ont le sens qui leur est donné à l'article 4 du Règlement Général sur la Protection des Données (« RGPD »), Règlement (UE) n°2016/679.

Statut de Responsable du Traitement ou de Sous-Traitant

Afin de garantir la protection des Données Personnelles échangées entre elles dans le cadre du Contrat, les Parties s'engagent à respecter les dispositions du RGPD et de toute autre législation applicable. Notamment, chaque Partie s'engage à mettre à la disposition de l'autre Partie, à première demande, toute information nécessaire pour démontrer le respect de ses obligations telles qu'énoncées à l'article 28 du RGPD.

A cet égard il est rappelé que :

- Le Responsable du Traitement est celui qui détermine par écrit les finalités et les moyens du traitement ; le Sous-Traitant

ne traitant ces données que pour le compte du Responsable du Traitement et selon ses instructions écrites ;

- Les Données Personnelles demeurent la propriété des Personnes Concernées.

Obligations du Responsable du Traitement

Le Responsable du Traitement s'engage à respecter toutes les obligations qui lui incombent et notamment à :

- Ne transmettre au Sous-Traitant que des Données Personnelles dont le Traitement est licite au sens de l'Article 6 du RGPD ;
- Informer le Sous-Traitant de tout exercice par les Personnes Concernées de leurs droits d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, et/ou de limitation, et de tout autre droit prévu par le RGPD (les « Droits ») susceptible d'avoir un effet quelconque sur l'exécution de la Prestation ;
- Transmettre au Sous-Traitant toute demande qui serait de son ressort et émanant soit d'une Personne Concernée s'agissant de l'exercice par cette dernière de ses Droits, soit d'une autorité compétente, étant précisé que le Sous-Traitant s'engage à répondre au Responsable du Traitement dans les meilleurs délais et au plus tard dans un délai de cinq (5) jours.

Obligations du Sous-Traitant

Le Sous-Traitant s'engage à respecter toutes les obligations qui lui incombent et notamment :

- A ne Traiter les Données Personnelles que pour les Finalités définies par le Responsable du Traitement et pour la durée requise pour atteindre les Finalités ;
- A prendre les mesures raisonnables requises pour garantir un niveau de protection adapté des Données Personnelles, en procédant notamment à un contrôle régulier des mesures mises en place et à la formation et à la sensibilisation de son personnel ;
- A ne donner accès aux Données Personnelles qu'aux membres de son personnel (ou du personnel des Sous-Traitants Ultérieurs autorisés) qui auront besoin de les connaître, soit pour mener à bien l'exécution de la Prestation, soit pour répondre à des exigences légales ou réglementaires ;
- A notifier au Responsable du Traitement toute destruction, perte, altération, endommagement et/ou divulgation des Données Personnelles, ou tout accès non autorisé, accidentel ou illégal, dans un délai ne pouvant excéder quarante-huit (48) heures ;
- A ne Traiter les Données Personnelles qu'au sein de l'EEE ou dans un état tiers à l'EEE assurant un niveau de protection adéquat (selon décision de la Commission Européenne) ; à défaut et avec l'accord du Client seulement, le Sous-Traitant s'engage à encadrer conventionnellement le transfert des Données Personnelles par des clauses contractuelles types établies par la Commission Européenne, et en conformité avec les articles 44 et suivants du RGPD.

Si le Sous-Traitant est contacté par une Autorité de contrôle ou par une Personne Concernée souhaitant exercer ses Droits, le Sous-Traitant informe sans délais le Responsable du Traitement. Le Sous-Traitant s'interdit de prendre toute action ou réponse sans l'instruction écrite du Responsable du Traitement, laquelle devra être fournie dans un délai maximal de cinq (5) jours. Passé ce délai

et en l'absence d'instruction, le Sous-Traitant prend toute action ou réponse requise et en informe le Responsable du Traitement.

Data Protection Officer (DPO)

Le DPO du Prestataire est joignable par courriel à l'adresse dpo-epsa@epsa.com. Les coordonnées du DPO du Client sont transmises au Prestataire au début de la Prestation.

Article 7. Confidentialité

Informations Confidentielles :

Les éléments ci-après sont des informations confidentielles (les « Informations Confidentielles ») :

- Toute information relative à l'existence du Contrat et à toute discussion ou négociation entreprise entre les Parties à cet égard, ainsi que l'existence même de ces discussions ou négociations ;
- Toute information fournie ou rendue accessible à l'autre Partie, peu importe (i) sa communication : par oral, écrit, dans un fichier digital ; (ii) son support : papier, électronique, disque dur ; (iii) sa nature : fichier, document, photographie, email ; (iv) son domaine : technique, légal, commercial, marketing, industriel, R&D, financier ;
- Toute information qui dériverait de ce qui précède ;
- Toute information portant la mention « confidentiel » ;
- S'agissant de la Partie transmettant l'information, sans que cette liste soit exhaustive : ses activités, métiers, savoir-faire, stratégie, projets, engagements, contrats, clients, fournisseurs, compétence, techniques, idées, propriété intellectuelle, organisation, gouvernance, process de production, projections, états financiers, méthode financière, marketing ou commerciale, politique commerciale structure juridique, budgets, prévisions, serveurs et réseaux, spécifications et autre informations similaires.

Les Informations Confidentielles n'incluent pas, charge pour la Partie qui s'en prévaut de le prouver les informations :

- Communiquées par un tiers non tenu à confidentialité ;
- Développées d'informations non confidentielles ;
- Qui étaient déjà dans le domaine public (information générique ou accessible au public) au moment de leur communication ou tombées dans le domaine public postérieurement à leur communication sans que cela résulte du manquement de la Partie ayant reçu l'information (l'information sera alors considérée comme étant confidentielle jusqu'à la date de son entrée dans le domaine public) ;
- Dont la communication est ordonnée en vertu d'une décision de justice ou d'une disposition légale ou réglementaire.

Utilisation et partage des Informations Confidentielles

La Partie qui reçoit l'Information Confidentielle s'engage à en préserver la confidentialité et à prendre à cet égard toutes les précautions qui auraient été prises pour la préservation de ses propres informations confidentielles.

En particulier, la Partie qui reçoit l'Information Confidentielle s'engage à ce que les Informations Confidentielles :

- Soient utilisées pour les fins prévues au Contrat
- Ne soient transmises qu'aux membres de son personnel, collaborateurs et/ou sous-traitants ayant besoin de les connaître pour mener à bien l'exécution du Contrat et qui devront être soumis à des conditions de confidentialité au

moins équivalentes à celles du Contrat ; la Partie qui reçoit l'Information Confidentielle s'engage à ce que l'obligation susvisée soit respectée par les personnes susmentionnées et est responsable en cas de violation par eux de la présente clause ;

- Ne soient pas reproduites, distribuées, publiées ou communiquées à quelque tiers que ce soit sans le consentement préalable de l'autre Partie ;
- Soient protégées contre toute reproduction, usage ou présentation non autorisée.

Il sera fait exception à ce qui précède si cela est requis en application d'une obligation légale ou réglementaire, ou d'une décision judiciaire ou administrative.

Fin du Contrat

A la fin du Contrat pour quelque raison que ce soit, chaque Partie s'engage à l'égard de l'autre, à première demande et dans les meilleurs délais, à (i) restituer toute Information Confidentielle reçue sur un support tangible (clé USB etc.), sans conserver de copie ; toutefois, une copie pourra être conservée à titre d'archives légales ou à titre conservatoire en cas de litige, à condition d'en informer la Partie concernée ; et (ii) supprimer, dans la mesure techniquement et raisonnablement possible, l'Information Confidentielle présente sur ordinateur, serveur réseau ou autre système équivalent. L'obligation de confidentialité visée au présent article survivra la fin du Contrat pour quelque raison que ce soit pendant une durée de dix (10) ans.

Article 8. Propriété Intellectuelle

Droits antérieurs à la Prestation

Les Parties déclarent et garantissent chacune être titulaire des droits de propriété intellectuelle qui sont nécessaires à l'exécution du Contrat, et à prendre les dispositions nécessaires aux fins de maintenir ces droits pendant toute la durée du Contrat. Les Parties demeurent propriétaires des techniques, concepts, informations, méthodologies, outils développés antérieurement au Contrat et/ou acquis et/ou améliorés par elles à l'occasion de l'exécution des Prestations (lesquels éléments restent confidentiels).

Le Client concède au Prestataire une licence de la marque non limitée dans le temps et pour le monde entier à des fins de référencement commercial.

Droits sur les livrables

Dans le cadre de la Prestation, le Prestataire est susceptible de fournir au Client un ensemble de livrables (« **Livrables** »).

Conformément à l'article L131-3 du Code de la propriété intellectuelle, le Prestataire cède au Client, à titre exclusif, les droits patrimoniaux attachés aux Livrables (droits d'utilisation, reproduction, adaptation, représentation et commercialisation) au fur et à mesure de leur création, pour la durée de protection des droits de propriété intellectuelle, pour un territoire étendu au monde entier, et pour toute destination et usage qu'entend en faire le Client pour les besoins de ses activités. Lesdites cessions sont incluses dans la rémunération du Prestataire, lequel déclare et garantit posséder l'ensemble des droits lui permettant de procéder à la cession susvisée.

Article 9. Obligations des Parties

Obligations du Prestataire

- *Stabilité des équipes :*

Le Prestataire s'engage à ce que l'exécution de la Prestation soit confiée à des intervenants disposant de la compétence et de la

disponibilité nécessaires. Aux fins d'optimiser le déroulement de la Prestation, le Prestataire s'engage à assurer dans la limite du possible la stabilité de la composition de ses équipes, notamment en ce qui concerne les consultants expérimentés. En cas de maladie ou accident du travail d'un ou plusieurs collaborateurs du Prestataire qui seraient affectés à la réalisation de la Prestation, le Prestataire pourra procéder au remplacement du ou des collaborateur(s) concernés afin de garantir la continuité de l'exécution du Contrat et prendre toute autre mesure nécessaire à cet effet.

- *Légalité du travail :*

Conformément à la loi en matière de lutte contre le travail dissimulé et le travail des étrangers en situation irrégulière, le Prestataire garantit la régularité de sa situation au regard des articles L. 8221-1 et s. et L. 8251-1 et s. du Code du travail, et s'engage à respecter les conditions d'immatriculation, de cotisations sociales obligatoires et de déclarations et versements aux services des impôts.

- *Obligation de conseil et de mise en garde :*

Le Prestataire s'engage en outre à exercer auprès du Client son obligation de conseil et de mise en garde, avec tous les soins requis par la diligence professionnelle. Le Prestataire s'engage notamment à attirer l'attention du Client sur les avantages, inconvénients et risques éventuels des choix envisagés dans le cadre de l'exécution du Contrat dans le cadre d'une obligation de moyens. Le Client reconnaît toutefois que le Prestataire ne peut en aucun cas fournir des prestations qui relèveraient d'une profession réglementée (conseil juridique, conseil en assurance, recrutement etc.). Si la Prestation comporte un volet qui relève d'une profession réglementée, ce volet sera assuré par un tiers expert habilité, ce que le Client accepte et reconnaît.

- *Assurances*

Le Prestataire déclare être titulaire des polices d'assurance requises, souscrites auprès de compagnies d'assurance notoirement solvable, et couvrant les conséquences de sa responsabilité pour tous les dommages qu'elle pourrait causer dans l'exécution des présentes.

Obligations du Client

Le Client s'engage :

- A n'entreprendre, pendant toute la durée du Contrat, aucune démarche entrant dans le périmètre confié au Prestataire, ni lui-même ni par le biais d'une société de conseil similaire au Prestataire ;
- A réaliser, sur conseil et en liaison avec le Prestataire, les démarches et tâches non déléguables mises à sa charge pour la bonne réalisation de la Prestation, dans des délais compatibles avec ceux du Prestataire ;
- A arbitrer entre les différents intervenants au Contrat et à prendre les éventuelles mesures de réorientation nécessaires au bon déroulement de la Prestation ;
- A préciser dans les sept (7) jours de la signature du Contrat son processus de facturation (entité à facturer, nécessité d'un bon de commande, mentions supra-légales, etc.) ; à défaut, les factures du Prestataire seront adressées en l'état à l'adresse du Client en en-tête du Contrat et ne devront être admises par le Client ou régularisées sans report de leur date d'échéance.

Obligations réciproques

Les Parties s'engagent à collaborer activement et de bonne foi pendant toute la durée du Contrat et à mettre en œuvre les moyens

nécessaires pour assurer le bon déroulement de la Prestation. Ainsi, elles s'engagent à se tenir informées de toute difficulté d'exécution du Contrat afin que soient prises les mesures adéquates permettant d'apporter une solution rapide et efficace à la difficulté constatée.

Les Parties s'assurent le concours, en qualité et quantité, du personnel requis à la bonne exécution du Contrat. Chaque Partie assure la gestion et le contrôle de son personnel, assume toutes les charges afférentes, et s'engage à respecter la législation, la réglementation ainsi que les éventuelles conventions collectives applicables. Le cas échéant, chaque Partie s'engage à ce que ses salariés et préposés qui seraient détachés sur le site de l'autre Partie respectent les règlements ou consignes intérieures applicables ainsi que les règles de sécurité physique et logique, qui seront portés à sa connaissance au préalable.

Chacune des Parties s'interdit d'engager à son service, directement ou indirectement, un collaborateur ou un salarié de l'autre partie, et ce pendant toute la durée du Contrat et pendant les douze (12) mois suivant sa rupture, quelle qu'en soit la cause et l'origine. Le non-respect de cette disposition sera sanctionné par le versement d'une indemnité au moins égale à trente-cinq mille euros hors taxe (35.000 € HT) par collaborateur recruté par l'autre Partie.

Article 10. Force majeure

Aucune Partie n'encourt de responsabilité pour n'avoir pas accompli, ou avoir accompli avec retard, une obligation au titre du Contrat, dès lors que cela résulte d'un cas de force majeure tel que défini à l'article 1218 du Code civil et par la jurisprudence constante des tribunaux français.

La Partie affectée par un événement de force majeure le notifie à l'autre Partie dans les plus brefs délais. Le Contrat est suspendu jusqu'à disparition, extinction ou cessation du cas de force majeure. En cas d'empêchement définitif, le Contrat est résilié de plein droit. Chaque Partie s'engage à prendre dans les meilleurs délais les mesures nécessaires et raisonnables pour atténuer l'effet du cas de force majeure sur l'exécution du Contrat.

Article 11. Notification

Toute notification est faite :

- Par courrier ordinaire au siège social des Parties indiqué en en-tête des présentes ou par courrier électronique s'agissant des communications simples ;
- Par lettre recommandée avec accusé de réception au siège social des Parties indiqué en en-tête des présentes pour

toutes les communications auxquelles les Parties entendent conférer un caractère officiel.

Article 12. Divers :

Modification : le Contrat ne peut être modifié que par avenant écrit signé entre les Parties et annexé au Contrat.

Indépendance : les Parties déclarent et reconnaissent qu'elles sont et demeurent, pendant toute la durée du Contrat, des professionnels indépendants, assurant chacune les risques de leur propre activité.

Cession/sous-traitance : les Parties se réservent le droit de céder, sous-traiter et/ou co-traiter tout ou partie du Contrat à tout tiers capable de respecter les engagements du présent Contrat et d'en assumer les obligations dans leur totalité ; en cas de sous-traitance, (i) le Prestataire restera seul et unique responsable à l'égard du Client et (ii) le sous-traitant ne sera en aucun cas autorisé à lui-même sous-traiter sa prestation.

Indépendance des clauses : si l'une des stipulations du Contrat est déclarée nulle ou inapplicable ou fait l'objet d'une requalification par un tribunal, cette stipulation sera réputée non écrite et les autres stipulations du Contrat continueront à produire tous leurs effets. En remplacement de la stipulation du Contrat déclarée nulle ou non applicable, les Parties négocieront de bonne foi une nouvelle clause satisfaisante et valable, conforme à leur intention initiale.

Non-renonciation : la défaillance d'une Partie à exercer un droit, une sanction ou un recours au titre du Contrat ne saurait être interprétée comme valant renonciation à l'exercice de ce droit, de cette sanction ou de ce recours.

Signature électronique : De convention expresse valant convention sur la preuve, les Parties sont convenues de signer électroniquement les présentes Conditions Générales conformément aux dispositions des articles 1366 et suivants du Code civil, par le biais du service Docusign (www.docusign.com), les Parties s'accordant pour reconnaître à cette signature électronique la même valeur que sa signature manuscrite et pour conférer date certaine à celle attribuée à la signature des Conditions Générales par le service Docusign.

Article 13. Litige

Le Contrat est soumis au droit français.

Les Parties s'efforceront de régler à l'amiable tout différend relatif à la formation, la validité, l'interprétation, l'exécution ou la rupture du Contrat. A défaut de résolution amiable, tout litige relèvera de la compétence exclusive du tribunal de commerce de Lyon.

Pour 7PARTNERS Nom : Titre : <i>Dûment habilité</i>	Pour le Client* : Dénomination sociale : Siren : Nom : Titre : <i>Dûment habilité</i>
---	---

* En contresignant le présent document, le Client accepte de soumettre le Contrat qu'il signe ce jour avec le Prestataire aux Conditions Générales sous réserve des dérogations figurant dans le Contrat

REGLEMENT ASTREINTES ST

Pris en application du décret 17 avril 2015

SOMMAIRE

PARTIE 1 : PRINCIPES GENERAUX page 1

1- Cas de recours à l'astreinte

- 1.1 [Détermination des jours](#)
- 1.2 [Détermination des services concernés](#)

2- Modalités d'organisation

- 2.1 [Heures de début et de fin de la période d'astreinte](#)
- 2.2 [Périmètre d'intervention de l'astreinte technique](#)
- 2.3 [Engagement de la collectivité](#)
- 2.4 [Engagement de l'agent technique](#)

3- Moyens matériels et administratifs à disposition

- 3.1 [Moyens de communication mis en place pour prévenir l'agent d'astreinte](#)
- 3.2 [Moyens de déplacement](#)
- 3.3 [Autres moyens](#)

PARTIE 2 : ASTREINTES TECHNIQUES page 3

1- Astreintes de décision

- 1.1 [Fonctionnement](#)
- 1.2 [Déclenchement des interventions](#)
- 1.3 [Délai d'intervention](#)
- 1.4 [Procédure](#)

2- Astreintes techniques : d'exploitation / de sécurité :

- 2.1 [Fonctionnement](#)
 - 2.1.1 Principe
 - 2.1.2 Composition

PARTIE 3 : DÉROULEMENT DES INTERVENTIONS page 5

- 1- [Déclenchement de l'astreinte](#)
- 2- [Procédure](#)
- 3- [Déroulement des interventions](#)

PARTIE 4 : MODALITES COMMUNES DE REMUNERATION OU DE COMPENSATION page 6

- 1- [Emplois concernés](#)
- 2- [Indemnités d'astreinte](#)
- 3- [Indemnités d'intervention](#)

L'astreinte technique garantit une capacité opérationnelle pour répondre à tout incident technique sur le territoire afin de traiter ou de permettre ou de différer l'intervention technique par la mise en sécurité des installations.

Le présent règlement a pour objet de fixer les conditions d'organisation et de fonctionnement de chaque astreinte, et leur coordination.

Une période d'astreinte s'entend comme une période pendant laquelle l'agent, sans être à la disposition permanente et immédiate de son employeur, a l'obligation de demeurer à son domicile ou à proximité afin d'être en mesure d'intervenir pour effectuer un travail au service de l'administration.

PARTIE 1 : PRINCIPES GENERAUX

1- Cas de recours à l'astreinte

Le recours à l'astreinte pourra avoir lieu :

1.1 Détermination des jours

Tous les jours de la semaine, y compris les samedis, dimanches, les nuits et jours fériés du 01 janvier au 31 décembre.

1.2 Détermination des services concernés

Les services assujettis à un service d'astreintes sont les services techniques dans les domaines suivants : bâtiment, logistique et espaces verts.

2- Modalités d'organisation

2.1 Heures de début et de fin de la période d'astreinte

Une astreinte d'exploitation annuelle est mise en place tous les jours de la semaine et le week-end (hors heures ouvrées) : durée 1 semaine.

Des astreintes ponctuelles, complémentaires, pourront être mises en place en fonction des conditions climatiques pour un ou plusieurs agent(s). Celles-ci seront mises en place pour une durée déterminée jour ouvré, samedi, dimanche et jours fériés (journée et/ou nuit).

2.2 Périmètre d'intervention de l'astreinte technique

Le périmètre d'intervention de l'astreinte technique est limité au domaine public, aux propriétés de la commune ainsi qu'aux voies privées ouvertes à la circulation publique.

2.1 Engagement de la collectivité

L'astreinte est planifiée semestriellement. La liste nominative de l'astreinte technique est établie par le secrétariat du service technique.

Le planning peut être modifié par nécessité de service ou en raison des circonstances exceptionnelles et imprévisibles. Ce calendrier pourra faire l'objet de modifications pour prendre en compte des remplacements rendus nécessaires, en respectant l'équilibre du roulement et le nombre d'astreintes attribuées à chacun des agents.

Les modifications du calendrier devront, sauf imprévu, s'effectuer au plus tard dans les 15 jours ouvrables précédant la prise d'astreinte.

Afin de permettre à l'agent d'exercer ses missions d'astreinte, la collectivité s'engage à mettre à sa disposition, les moyens nécessaires tels énoncés qu'au point 3.

2.2 Engagement de l'agent technique

Les agents placés sous astreinte sont autorisés à s'absenter de leur domicile. Ils doivent être en capacité de pouvoir rejoindre un lieu d'intervention en 30 minutes maximum.

Dans l'hypothèse où ce délai ne pourrait être respecté suite à un incident, l'agent d'astreinte avise l'élu d'astreinte de la difficulté rencontrée.

Les dérogations à l'exercice de l'astreinte ne sont admises qu'au cas par cas sous réserve de justificatifs (attestation médicale, raisons familiales...) et de la validation de la direction générale des services.

3- Moyens matériels et administratifs à disposition

3.1 Moyens de communication mis en place pour prévenir l'agent d'astreinte

L'agent en astreinte bénéficie d'un téléphone portable d'astreinte avec une liste de numéro d'urgence. Les agents supplémentaires auront les téléphones portables de leur service de rattachement. Ces numéros seront communiqués à la liste d'élus de permanence, les différents services de la collectivité et aux usagers.

Ce téléphone est réservé exclusivement pour l'astreinte et doit être utilisé uniquement pour les interventions.

Le personnel d'astreinte doit être joignable à tout moment pendant la durée de l'astreinte. À cet effet, le téléphone portable mis à la disposition de chaque agent doit être allumé, chargé et relié au réseau cellulaire.

3.2 Moyens de déplacement

Un véhicule sera mis à la disposition de l'agent d'astreinte.

Cette mise à disposition ne devra en aucun cas se faire au détriment du fonctionnement normal des services.

Ce véhicule est mis à disposition de l'agent d'astreinte tous les jours de la semaine et le week-end (hors heures ouvrées).

L'utilisation de ce véhicule de service reste encadrée par les prescriptions suivantes :

- L'utilisation du véhicule de service en dehors des heures ouvrées n'est autorisée que dans le cadre des besoins ou de l'intérêt du service. L'usage du véhicule de service est toléré pour couvrir les nécessités privées impératives pendant les périodes d'astreinte justifiées dans le carnet de bord. Dans tous les cas, l'usage de ce véhicule devra se faire en toute exemplarité de service public et dans le strict respect du code de la route ;
- Le personnel d'astreinte doit être en mesure d'intervenir à tout moment, et être en pleine possession de ses capacités, eu égard notamment à une éventuelle consommation d'alcool ou de toutes substances interdites par la loi, ou de traitement médicamenteux interdisant de conduire ;
- L'utilisation du véhicule de service durant la période d'astreinte vaut autorisation de déplacement sur le trajet domicile/travail ;

- L'agent devra rendre le véhicule de service en son état et signalé impérativement et immédiatement au responsable des services techniques, tout incident ayant eu lieu pendant son utilisation ;
- La durée de l'intervention est considérée comme un temps de travail effectif ainsi que, le cas échéant, le déplacement aller et retour sur le lieu de travail.

L'agent d'astreinte devra fournir l'attestation d'assurance de son véhicule personnel qui pourrait stationner au service technique.

⇒ L'utilisation des moyens d'astreinte à des fins personnelles est interdite.

3.3 Autres moyens

- Matériel de première urgence nécessaire aux interventions : chaque agent technique dispose d'une mallette d'outils (petit outillage) installée dans le véhicule d'astreinte.
- Un accès aux clés des bâtiments communaux,
- Les EPI devront se trouver dans chaque véhicule d'astreinte (gilet jaune, gants, casque).
- Une trousse de secours
- Un carnet de bord

PARTIE 2 : ASTREINTES TECHNIQUES

Pour la filière technique, la réglementation distingue 3 types d'astreintes :

- **Astreinte de décision** : situation du personnel d'encadrement pouvant être joint directement par l'autorité territoriale en dehors des heures d'activité normale du service afin de prendre les mesures et les dispositions nécessaires.
- **Astreinte d'exploitation** : situation des agents tenus, pour les nécessités du service de demeurer soit à leur domicile ou à proximité, afin d'être en mesure d'intervenir.
- **Astreinte de sécurité** : situation des agents appelés à participer à un plan d'intervention dans le cas d'un besoin de renforcement en moyens humains faisant suite à un événement soudain ou imprévu (situation de pré-crise ou de crise).

1- Astreintes de décision

1.1 Fonctionnement

L'astreinte de décision est composée d'un membre de la direction du centre technique.

L'astreinte de décision a principalement pour objet d'assurer les prises de décisions rapides. Elle intervient en expertise, arbitrage et régulation vis-à-vis des mobilisations des moyens de la ville.

Le cas échéant, elle valide les choix techniques suggérés par l'astreinte technique, valide les demandes de renfort et/ou des moyens complémentaires.

L'agent d'astreinte de décision est garant de l'application des mesures de sécurité en intervention, et notamment des temps de repos qu'il convient de réserver aux agents ; il devra garantir une relève de l'agent d'astreinte technique si le niveau cumulé d'interventions et/ou l'état de fatigue ne lui permettent plus d'agir en sécurité et avec efficacité.

1.2 Déclenchement des interventions

L'astreinte de décision est déclenchée par l'appel de l' élu d'astreinte/ la Maire/ la DGS en cas d'incidents graves ou météorologiques.

1.3 Délai d'intervention

L'agent d'astreinte doit apporter une réponse dans les plus brefs délais.

1.4 Procédure

L'agent d'astreinte prend connaissance de l'appel. En fonction de l'incident, soit il se déplace soit il règle le problème par téléphone.

2- Astreintes techniques : d'exploitation / de sécurité

2.1 Fonctionnement

2.1.1 Principe

La collectivité organise une astreinte technique afin de répondre au besoin d'exploitation et de sécurité des installations et équipements municipaux, et plus largement à la nécessité de mise en sécurité sur le territoire de la commune, dès lors que le caractère d'urgence ou de sûreté des biens et des personnes est en cause.

Les astreintes mises en place par la collectivité peuvent être assurées par les agents titulaires et non titulaires de droit public.

L'astreinte technique est organisée pour répondre principalement aux cas ci-dessous :

- Sécurisation de biens communaux ;
- Sécurisation des espaces publics ainsi que les voies privées ouvertes à la circulation publique ;
- Continuité technique des équipements municipaux ou incidents techniques de tout ordre risquant d'entraîner une rupture de l'activité du service, voire une fermeture de l'équipement ;
- Participation au plan communal de sauvegarde.

La ou les personnes d'astreinte devra(ont) savoir couper ou remettre du courant, couper les compteurs gaz, fermer ou ouvrir les vannes d'eau potable, abattre des arbres, couper des branches, dégager les routes pour les rendre circulable, pomper l'eau dans les bâtiments...

L'astreinte hivernale est définie comme une astreinte de sécurité.

2.1.2 Composition

L'astreinte d'exploitation se compose d'un agent du service technique.

Dans le cas d'un besoin de renfort en moyens humains faisant suite à un évènement soudain ou imprévu (situation de pré-crise ou de crise), l'agent d'astreinte d'exploitation demande à l' élu référent des moyens humains et/ou matériels.

En cas de force majeure, l'autorité territoriale peut procéder à une réquisition. En effet, en vertu de son pouvoir de police, la maire dispose d'un pouvoir de réquisition sur le territoire de sa commune (article L2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales – CGCT) afin d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publique.

PARTIE 3 : DÉROULEMENT DES INTERVENTIONS

1- Déclenchement de l'astreinte

L'astreinte technique est déclenchée par l'appel d'un élu, de la Maire, de la DGS, d'usagers ou par la sollicitation des autres services de la Ville ou de Grand Poitiers, de la DIRCO, du département ou autres services de sécurité.

2- Procédure

L'agent d'astreinte prend connaissance de l'appel et le traite.

Il se rend sur place si nécessaire et assure l'intervention adaptée. En cas de besoin, l'agent d'astreinte appelle l'élu référent.

Une fois l'intervention faite, l'agent d'astreinte s'assure que tout est en ordre et rend compte à la personne à l'origine de l'appel en cas d'intervention.

L'intervention est consignée dans les meilleurs délais sur le registre de l'astreinte.

En fonction de l'intervention, l'agent d'astreinte doit communiquer les faits à son responsable / l'élu ou DGS afin d'engager éventuellement les procédures et/ou moyens adéquats (dégradation, vol, réparation...).

3- Déroulement des interventions

Les interventions pendant l'astreinte technique relèvent uniquement des problèmes techniques urgents et de problèmes de sécurité.

Elles sont définies ci-après :

Sécurisation des biens communaux :

- Déclenchement de l'alarme intrusion :
 - L'agent technique effectue une levée de doute, met le site sous alarme et le ferme ;
 - L'agent technique met en sécurité le bâtiment suite à un vandalisme ou à sinistre (exemple : porte fracturée, volet arraché, fenêtre brisée). Il déclenche une levée de doute par les services de la police et met par la suite le site sous alarme et le ferme.
- Rétablissement de l'alarme de détection incendie ;
- Coupure sur fuite d'eau, gaz et électricité.

Sécurisation des espaces publics ainsi que les voies privées ouvertes à la circulation publique :

- Voirie communale : toute intervention liée à une problématique de sécurité (exemple : mise en sécurité suite à un accident de la route, dégradation importante de la chaussée, nettoyage suite à un éclat d'objet, balisage des zones dangereuses ...) en lien avec les services compétents de Grand Poitiers ;
- Voirie départementale ou nationale : l'agent d'astreinte averti les services du département / de la DIRCO après vérification de la domanialité ;
- Voies privées ouvertes à la circulation publique ;
- Fermeture d'une voirie dans le cadre d'un arrêté de péril ou de mise en sécurité de personnes (exercice du pouvoir du maire) ;
- Eclairage public : uniquement mise en place d'un périmètre de sécurité du candélabre accidenté ou vandalisé. Aucune intervention de dépannage ou de remise en marche du réseau n'est effectuée par l'astreinte technique et alerte Sorégies ;

Continuité technique d'exploitation ou incident technique de tout ordre risquant d'entraîner une rupture de l'activité du service, voire une fermeture de l'équipement

L'astreinte technique intervient en cas de :

- Panne de chauffage ;
- Panne électrique, disjonction électrique ;
- Fuite d'eau sur réseau ;
- Débordement du réseau d'assainissement ;
- Panne des alarmes incendie et intrusion...

La réparation définitive de la panne ne relève pas de l'astreinte technique.

L'astreinte technique peut intervenir en cas d'assistance technique sur la commune pour les autres services de Grand Poitiers

Participation au Plan Communal de Sauvegarde

L'astreinte technique peut être amenée à participer aux interventions engagées dans le cadre de ce plan.

⇒ Liste non - exhaustive

PARTIE 4 : Modalités communes de rémunération ou de compensation

⇒ Montants de référence en vigueur au 17 avril 2015

1- Emplois concernés

Niveau de responsabilité :

- **Astreinte de décision** pour le responsable du centre technique
- **Astreinte d'exploitation** pour les personnels techniques titulaires, stagiaires, agents mis à disposition par le centre de gestion et agents sous contrat de droit privé.
- **Astreinte de sécurité** pour les personnels techniques titulaires, stagiaires, agents mis à disposition par le centre de gestion et agents sous contrat de droit privé.

2- Indemnités d'astreinte

Astreintes d'exploitation	
Une semaine complète d'astreinte	159.20€
Une astreinte de nuit en semaine	10.75€ Sauf si astreinte fractionnée inférieure à 10h : 8.60€
Une astreinte de weekend (du vendredi soir au lundi matin)	116.20€
Une astreinte le samedi ou sur une journée de récupération	37.40€
Une astreinte le dimanche ou un jour férié	46.55€
<p>⇒ Ces montants sont majorés de 50% lorsque l'agent est prévenu de sa mise en astreinte pour une période donnée de moins de quinze jours francs avant le début de cette période.</p> <p>⇒ Si un jour férié a lieu du lundi au vendredi, l'indemnisation portera sur le montant de la semaine complète auquel s'ajoute le montant du jour férié (46.55€). Cette solution s'applique par le fait que le taux d'astreintes du jour férié ne couvre que la partie « diurne » de la journée.</p> <p>⇒ Si le jour férié se situe un samedi, le montant du jour férié se substituera à celui du samedi (QE n° 5580 JO (AN)Q du 15 mai 2018)</p>	

Astreintes de sécurité	
Une semaine complète d'astreinte	149.48€
Une astreinte de nuit en semaine	10.05€ Sauf si astreinte fractionnée inférieure à 10h : 8.08€
Une astreinte de weekend (du vendredi soir au lundi matin)	109.28€
Une astreinte le samedi ou sur une journée de récupération	34.85€
Une astreinte le dimanche ou un jour férié	43.38€
- > Ces montants sont majorés de 50% lorsque l'agent est prévenu de sa mise en astreinte pour une période donnée de moins de quinze jours francs avant le début de cette période.	
Astreintes de décision	
Une semaine complète d'astreinte	121€
Une astreinte de nuit en semaine	10.00€
Une astreinte de weekend (du vendredi soir au lundi matin)	76€
Une astreinte le samedi ou sur une journée de récupération	25€
Une astreinte le dimanche ou un jour férié	34.85€

Informations : cotisations et impositions

COT SEC SOC	COT RETRAITE	COT RAFP	IMPOTS	CSG, CRDS
Titulaires et stagiaires TC TNC affiliés CNRACL				
/	/	OUI	OUI	OUI
Titulaires et stagiaires TNC non affiliés CNRACL				
OUI	OUI	/	OUI	OUI
Contractuels				
OUI	OUI	/	OUI	OUI

3- Indemnités d'intervention

L'intervention correspond à un travail effectif (y compris la durée du déplacement aller et retour sur le lieu de travail) accompli par un agent pendant une période d'astreinte.

⇒ *article 2 du décret n°2005-542 du 19 mai 2005 relatif aux modalités de la rémunération ou de la compensation des astreintes et des permanences dans la fonction publique territoriale*

Depuis le 17 avril 2015, la réglementation concernant la filière technique prévoit un régime spécifique d'indemnisation des interventions pendant les périodes d'astreinte.

⇒ Ne sont concernés par l'indemnisation des interventions sous astreintes que les ingénieurs territoriaux. Pour les techniciens ou les adjoints techniques, les interventions qui conduisent l'agent à dépasser ses obligations normales de service définies dans le cycle de travail peuvent donner lieu au versement d'IHTS ou être compensées par une durée d'absence équivalente au nombre d'heures d'intervention éventuellement majorées sur décision de l'organe délibérant selon le taux applicable aux IHTS.

Montants de référence pour les ingénieurs	
Nuit	22€/ heure
Jour de semaine	16€/ heure
Dimanche et jours fériés	22€/ heure
À défaut d'être indemnisés, les périodes d'interventions peuvent être compensées par une durée d'absence équivalente au nombre d'heures de travail effectif majoré	
Samedi	+25%
Repos imposé par l'organisation	+25%
Nuit	+50%
Dimanche et jour férié	+100%

Affiché le /2024

Rendu compte des arrêtés du Maire pris par délégation du Conseil Municipal, article 2122-22 du CGCT.

néant

Toutes les délibérations ci-dessous ont été adoptées

Ordre de passage	Identifiant	Libellé	Rapporteur	Présents ou représentés	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
ADMINISTRATION GENERALE								
1	20240402_NN_17	Avis projet VALECO	Christian NAU	22	22	/	/	/
FINANCES								
2	20240402_NN_18	Approbation du Compte de gestion dressé par le comptable public	Guy JUTTANT	22	22	/	/	/
3	20240402_NN_19	Approbation du bilan des acquisitions et des cessions	Pascal SERVANTON	23	23	/	/	/
4	20240402_NN_20	Approbation du Compte Administratif 2023	Thierry GUILLOT	21	21	/	/	2
5	20240402_NN_21	Compte Administratif 2023 : affectation du résultat	Thierry GUILLOT	23	23	/	/	/
6	20240402_NN_22	AP/CP : construction de l'école maternelle et aménagement du centre de loisirs attenant	Thierry GUILLOT	23	23	/	/	/
7	20240402_NN_23	Budget Primitif 2024 : vote des taux d'imposition	Thierry GUILLOT	23	23	/	/	/
8	20240402_NN_24	Subventions 2024	François-Xavier BERTHOMIER	23	23	/	/	/
9	20240402_NN_25	Attribution d'un fonds de concours à Grand Poitiers pour la construction d'une buvette	François-Xavier BERTHOMIER	23	23	/	/	/
10	20240402_NN_26	Etat annuel des indemnités des élus	Christian NAU	23	23	/	/	/
11	20240402_NN_27	Adoption du Budget Primitif 2024	Thierry GUILLOT	23	23	/	/	/
12	20240402_NN_28	Convention EPSA	Thierry GUILLOT	23	23	/	/	/
PERSONNEL								
13	20240402_NN_29	Contrat de prévoyance : mandat au Centre de Gestion 86	Marinette PORTEJOIE	23	23	/	/	/
14	20240402_NN_30	Approbation du règlement des astreintes	Christian NAU	23	23	/	/	/

La Maire



Dany COINEAU